

**Mission d'évaluation et de prospective de l'appui de la CE au secteur de la culture au Mali (Ministère de la Culture du Mali – Délégation de l'Union européenne)**



## Rapport final

Bruxelles, juin 2006

FWC Beneficiaries - Lot n° 7

Lettre de marché 2006/116386  
entre la Commission européenne et Transtec



Rapport préparé par Laurent Héau, Gian Giuseppe Simeone et Alioune Ifra Ndiaye, experts Transtec & Interarts

***Ce document ne reflète que l'opinion des experts et n'engage nullement la Commission européenne***

## **Table des matières**

Résumé .....	3
1. DESCRIPTION DU SECTEUR DE LA CULTURE AU MALI.....	13
1.1. Cadre général .....	13
1.2. Etat des lieux.....	19
2. Eléments de diagnostic de l'action culturelle au Mali.....	30
2.1. Potentialités culturelles.....	30
2.2. Principaux points forts du secteur culturel au Mali .....	33
2.3. Potentialités économiques .....	34
2.4. Potentialités sociales, socio culturelles et politiques .....	35
2.5. Moyens financiers .....	36
2.6. Principaux freins et contraintes .....	37
2.7. Principaux objectifs de développement culturel au Mali .....	38
3. EVALUATION DE L'APPUI C.E. AU SECTEUR CULTUREL DU MALI .....	39
3.1 Intervention durant la période 8ème FED – PAPCM (4,8 M € sur 2000-2004).....	39
3.2 Intervention durant la période 9ème FED – PAVIA (4,9 M € sur 2005-2009).....	45
3.3. Enseignements provisoires du PAVIA.....	52
4. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS EN VUE DU 10ème FED .....	55
4.1. Argumentaire pour une intervention du 10 <sup>ème</sup> FED dans le secteur de la culture au Mali .....	55
4.2. Principales attentes d'intervention de l'UE dans le domaine culturel au Mali .....	58
4.3. Principales contraintes et conditions identifiées .....	60
4.4. Les objectifs d'un programme de coopération culturelle 10 <sup>ème</sup> FED .....	61
4.5. Organisation d'un programme 10 <sup>ème</sup> FED "PASEC".....	62
4.6. Préparation et financement d'un tel programme.....	76
Annexe 1 - Tableau de bord du déroulement de la mission.....	77
Annexe 2 - Liste des principaux contacts réalisés .....	81
Annexe 3 - Liste des principaux documents collectés et analysés .....	85
Annexe 4 – Compte-rendu des ateliers .....	86
Annexe 5A – Méthodologie de l'étude .....	93
Annexe 5B – Méthodologie de l'étude .....	95
Annexe 6 – Guides d'entretien.....	96

## Résumé

### **1 INTRODUCTION, ENVIRONNEMENT, HISTORIQUE**

Le Mali est un pays de forte culture, riche à la fois d'une histoire et d'un patrimoine reconnus, mais aussi d'une vie culturelle et d'artistes internationalement réputés.

La culture est considérée comme l'une des principales richesses du Mali.

En plus d'un patrimoine culturel matériel et immatériel ancien et très diversifié, elle s'exprime dans de très nombreux domaines : arts du spectacle, mode, design, cinéma et audiovisuel, arts plastiques et photographie, nombreuses formes d'artisanat traditionnel ou de création.

Toutes ces activités se constituent progressivement en filières de production, dont certaines sont l'ébauche de véritables industries culturelles, appelées à devenir des leviers dans la lutte contre la pauvreté et le développement économique et social du Mali.

Par ailleurs, de nombreux évènements et manifestations se déroulent régulièrement à travers le pays. Ils témoignent à la fois de l'activité culturelle créative et du dialogue "interculturel" entre les communautés et ils contribuent prioritairement à la cohésion sociale et politique du pays. Enfin, au Mali, il est essentiel de prendre en compte la forte interaction entre le tourisme et la culture.

---

*La coopération culturelle entre Mali et Union européenne existe depuis une dizaine d'années. Pour l'Union européenne, lorsque ces programmes ont débuté, les priorités de la coopération étaient éloignées du domaine culturel.*

*La Commission européenne considère maintenant la culture comme l'une des priorités de la coopération avec les pays A.C.P.*

## **2 ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DE L'ACTION CULTURELLE AU MALI**

***Les ressources culturelles du Mali sont encore largement sous-exploitées par rapport à leur potentiel en termes culturels, économiques et sociaux.***

### **Principaux points forts du secteur culturel au Mali**

Les points forts qui illustrent le potentiel de développement à moyen et long terme du secteur culturel du Mali peuvent être regroupés comme suit :

- ++ Un environnement politique et social favorable au développement de la culture
- ++ L'image culturelle positive du Mali à l'étranger
- ++ Des acteurs nombreux, talentueux et couvrant la plupart des domaines
- ++ Un patrimoine culturel riche et diversifié
- ++ Des savoirs et savoir-faire artisanaux encore vivants et authentiques
- ++ Un potentiel touristique lié à la culture, en pleine croissance et insuffisamment exploité
- ++ De fortes attentes des acteurs culturels en matière de décentralisation
- ++ De nombreux partenariats internationaux

### **Principaux objectifs de développement culturel au Mali**

Les principaux objectifs du développement culturel au Mali apparaissent les suivants :

- 1. Valoriser la culture comme un secteur d'activité prioritaire**
- 2. Structurer l'activité par filière de production culturelle**
- 3. Décentraliser l'activité culturelle à tous les niveaux**
- 4. Promouvoir la culture comme un outil de dialogue et concertation**
- 5. Concentrer les ressources financières et humaines sur des résultats concrets**

## **3 EVALUATION DE L'APPUI C.E. AU SECTEUR DE LA CULTURE AU MALI**

### **3.1. La coopération culturelle UE/Mali du 8ème FED (2000-2004)**

Le programme d'appui à la politique culturelle du Mali (P.A.P.C.M.) a été organisé en plusieurs volets, pour un montant total de 4,8 millions d'euros :

- « Appui au patrimoine » (budget 2,15 M€)

*Cette action a permis la réhabilitation et l'extension du Musée national. Elle a apporté beaucoup de visibilité et constitué l'un des principaux motifs de satisfaction du programme.*

- « Appui à la créativité » (budget 1,26 M€)

*Quatre films maliens ont été produits, dont deux dessins animés, ainsi que l'organisation de manifestations et d'expositions culturelles.*

- « PSIC » programme de soutien aux initiatives culturelles (budget 0,7 M€)

*Il a permis de financer 57 projets culturels maliens, à partir de 376 dossiers.*

- « Coordination, équipement et synergie » (budget 240.000 €)

*C'est le budget qui a appuyé le fonctionnement de l'ensemble du programme PAPCM, et notamment du PSIC (cellule de coordination).*

- « Dialogue et vision » (budget 70.000 €)

*Cette activité du PAPCM a permis de financer des rencontres entre acteurs culturels.*

**L'impact du PAPCM sur le secteur culturel, a été concret et perceptible :**

- L'extension du Musée national du Mali a représenté un acquis essentiel de la valorisation du patrimoine et de la notoriété culturelle du Mali
- Le PSIC a été l'élément moteur d'une dynamique extrêmement positive pour le développement des activités culturelles dans le pays
- Certaines manifestations (dont Biennale photographique de Bamako) se sont affirmées comme de grands événements culturels de l'Afrique de l'Ouest.

**3.2. Intervention durant la période 9ème FED (en cours depuis 2005)**

Le "programme d'appui et de valorisation des initiatives artistiques et culturelles" PAVIA, comporte trois volets principaux pour un montant total de 4,9 millions d'euros : « Renforcement des capacités institutionnelles », « Appui aux manifestations culturelles » et « Espaces d'animation et de diffusion ».

**Le fonctionnement du PAVIA a lieu dans de très bonnes conditions et les premiers éléments d'appréciation sont les suivants :**

**Points forts**

- + + Le PAVIA s'est inscrit dans la continuité du PAPCM
- + + Le PSIC semble offrir une réponse plus adaptée aux sollicitations multiples
- + + Le renforcement de la structure de gestion du programme semble positif

**Points faibles**

- Les interventions restent encore dispersées
- Le programme PSIC n'est pas assez structuré

- vers une professionnalisation des acteurs culturels
  - vers la structuration de filières de productions
- Le programme ne répond pas bien aux attentes de la décentralisation
- La propriété intellectuelle et la lutte contre le piratage, ne sont pas des priorités du PAVIA
- La coordination avec les autres bailleurs de fonds actifs du secteur reste faible.

### **Constats et réflexions sur l'action culturelle UE au Mali (8ème et 9ème FED)**

**Des avancées très importantes ont été effectuées dans le soutien au domaine de la culture au Mali grâce au PAPCM et au PAVIA.**

**Grâce à ce soutien, dont l'ampleur et la cohérence restent inégalés dans le contexte africain, le Mali a pu mettre sur pied une politique culturelle volontariste et ambitieuse reposant sur les nombreuses ressources que le pays possède dans ce domaine.**

**Dépassant et inversant progressivement l'image traditionnellement liée à la culture (un ensemble d'activités à caractère essentiellement récréatif et peu rentable), le pays considère maintenant la culture comme une priorité, un domaine à fort potentiel social et économique, et un moyen supplémentaire et crédible de lutte contre la pauvreté.**

## **4 PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS EN VUE DU 10EME FED**

### **a) La culture est maintenant une priorité d'action de la coopération (M. Louis MICHEL)**

*Sous l'impulsion du Commissaire européen au Développement, la Commission européenne est en train de préciser sa stratégie culturelle dans la politique de développement, à mettre en oeuvre pour le 10ème FED.*

### **b) La culture est également devenue une priorité du Mali.**

*Elle constitue en effet à la fois un outil de développement socio-économique (lutte contre la pauvreté, balance commerciale et synergie avec le tourisme) et sur un plan "politique" (dialogue interculturel et prévention des conflits).*

### **c) L'appui de l'Union européenne au Mali dans le domaine culturel est décisif,**

*C'est la clé de réussite du secteur culturel pour tous les interlocuteurs rencontrés.*

### **d) Les programmes culturels PAPCM et PAVIA ont été des "déclencheurs d'activités".**

### **Les attentes d'intervention de l'UE dans le domaine culturel au Mali**

Elles sont les suivantes :

- la poursuite de l'action entreprise (8ème et 9ème FED)
- une décentralisation réelle et forte de l'appui culturel UE
- une formation de niveau supérieur (ingénierie et gestion culturelle)

Elles sont complétées par des souhaits :

- un meilleur appui à la structuration de filière de production culturelle
- des initiatives de concertation pour une meilleure synergie d'action.

### **Programme d'appui à la structuration économique de la culture 10ème FED "PASEC"**

Ce nouveau projet de coopération culturelle comporterait 5 composantes distinctes.

#### **1. Programme de structuration par filière "PSICS"**

*Ce programme central aurait pour mission de professionnaliser les jeunes talents maliens vers des secteurs de production culturelle, et d'aider à l'émergence de véritables industries culturelles au Mali.*

#### **2. Programme d'appui institutionnel "PAI"**

Cet appui institutionnel consisterait en quatre principales actions :

- la formation et le perfectionnement des cadres culturels
- la protection et la valorisation du patrimoine
- la protection des œuvres et artistes et lutte contre le piratage
- la poursuite de l'appui à la filière photo

#### **3. Programme d'appui culturel décentralisé "PACD"**

Ce programme aurait pour objet de permettre aux acteurs culturels de chaque région du Mali de s'organiser pour mettre en œuvre un programme culturel pluriannuel pour leur région.

#### **4. Réseau de partenariat et dialogue interculturel "RPDI"**

L'objet d'un tel programme serait :

- d'organiser une concertation régulière et systématique entre tous les acteurs
- d'appuyer des projets communs (domaines culturels et régions)
- d'organiser des synergies entre les bailleurs de fonds culturels

#### **5. Observatoire et portail culturel du Mali "OPCM"**

Ce programme aurait spécifiquement pour objet de :

- développer un outil de suivi et d'évaluation du secteur de la culture au Mali
- rendre visible l'activité culturelle et le patrimoine malien autour d'un portail internet

### **Préparation et financement d'un tel programme**

Une étude de faisabilité de ce programme culturel 10<sup>ème</sup> FED et un forum de concertation entre les acteurs culturels du Mali sur ces propositions devraient être programmés pour début 2007.

Ils permettront de développer le contenu de ces différents projets et de préciser l'approche retenue et la méthodologie pour les différentes interventions, avant le démarrage des activités du programme en 2008.

**Selon l'argumentaire développé ci-dessus, et en tenant compte du contenu du nouveau programme (cf. §3.5), l'enveloppe budgétaire globale d'un tel programme de coopération culturelle 10<sup>ème</sup> FED devrait être de deux et trois fois celle du 9<sup>ème</sup> FED, soit 10 à 15 millions d'euros.**

Cette forte augmentation traduit la prise en considération du secteur de la culture comme un enjeu économique et social prioritaire, demandée par les autorités locales et européennes.

**Tableau récapitulatif des projets du programme culturel 10<sup>ème</sup> FED**

Nature projet	Symbols	Priorité (1 à 5 *)	Budget estimé
Structuration des filières et industries culturelles	PSICS	*****	3 à 5 M euros
Appui institutionnel	PAI	****	3 à 4 M euros
Programme décentralisé	PACD	****	2 à 4 M euros
Réseau de partenariat et dialogue interculturel	RPDI	***	1.5 M euros
Observatoire et portail culturel du Mali	OPCM		0.5 M euros
<b>TOTAL programme culturel 10<sup>ème</sup> FED</b>			<b>10 à 15 M euros</b>

## INTRODUCTION

La Commission européenne et le Gouvernement du Mali ont mis en œuvre depuis l'année 2000, deux programmes d'appui au secteur de la culture, sur les ressources du 8<sup>ème</sup> et du 9<sup>ème</sup> FED.

Le premier programme (8 ACP MLI 014 - Programme d'appui à la politique culturelle du Mali), PAPCM, d'un montant de 4.8 M€, a voulu répondre à deux niveaux d'attentes : celui de l'Etat et celui des acteurs non étatiques. Comportant à la fois un appui institutionnel, des investissements, et un fonds d'appui aux opérateurs culturels décentralisés (PSIC), il a pris fin en décembre 2003.

*Au terme de l'exécution de ce premier programme PAPCM, les indices d'un processus émergent sur le secteur culturel, étaient concrets et perceptibles :*

- *Le PSIC a été l'élément moteur d'une dynamique extrêmement positive pour le développement des activités culturelles dans le pays,*
- *L'extension du Musée national du Mali, a représenté un acquis essentiel pour la valorisation du patrimoine et pour le développement culturel national ;*
- *Certaines manifestations se sont affirmées comme de grands événements culturels de l'Afrique de l'Ouest.*

L'évaluation du programme a également souligné des faiblesses concernant l'efficience, la mise en œuvre, le renforcement des capacités et le suivi technique et financier.

**Finalement, cette évaluation et la mission de monitoring ont surtout souligné la pertinence d'une continuité de l'appui communautaire au secteur culturel pour le 9<sup>ème</sup> FED.**

Un deuxième programme (9 ACP MLI 16 - Programme d'appui et de valorisation des initiatives artistiques et culturelles), PAVIA, a été mis en place pour la période 2005-2008. Pour un montant de 4.9 M €, l'objectif global du programme est de contribuer au développement culturel du Mali dans une dynamique de développement économique et social, en s'appuyant sur la promotion de la richesse et de la diversité culturelles et artistiques.

Le programme PAVIA est axé sur trois composantes principales :

- le renforcement des structures de création culturelle,
- la valorisation et la diffusion des productions artistiques et du patrimoine culturel,
- l'appui au processus de décentralisation culturelle.

**En tenant compte des acquis et des faiblesses de ces deux programmes, la présente mission vise à élaborer des propositions pour une éventuelle future intervention de la CE au secteur de la culture dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED, à partir d'une consultation étendue des acteurs culturels maliens.**

### **Objectifs de l'étude**

L'objectif de l'étude est d'apporter un appui au Ministère de la Culture, à l'Ordonnateur national du FED et à la Délégation de la Commission européenne, pour élaborer des propositions qui orienteront une éventuelle future intervention de la CE dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED, sur base des enseignements tirés de l'évaluation des programme PAPCM et PAVIA et d'une analyse approfondie du secteur culturel malien.

En ce sens, l'étude a procédé en plusieurs étapes:

- **un diagnostic du secteur culturel malien,**
- **une évaluation horizontale de l'appui communautaire, présent et passé, au secteur,**
- **l'élaboration de propositions pour une éventuelle intervention 10<sup>ème</sup> FED.**

D'une manière générale, l'étude a été menée avec une large participation des autorités maliennes et de tous les partenaires impliqués dans le secteur de la Culture, en vue de collecter les informations les plus fiables, de valider les orientations proposées, et de mieux cibler les actions à appuyer.

### **Méthodologie adoptée par la mission**

Réalisée par le bureau Transtec, elle a rassemblé les experts Laurent Héau (F), Gian Giuseppe Simeone (B) et Alioune Infra N'Diaye (MLI).

La mission s'est déroulée selon 7 étapes :

#### **a. Phase préparatoire**

Durant cette phase ont eu lieu les premières rencontres (Délégation CE) à Bamako, l'établissement d'une liste de contacts, la collecte et lecture de documents ainsi que la préparation des documents de travail (calendrier et itinéraire de la mission, élaboration des guides d'entretien, première proposition de plan de rapport, ...)

#### **b. Réunion de démarrage à la Délégation**

Lors de cette réunion, à laquelle ont participé des représentants de la Délégation CE, du Ministère de la Culture et de l'Ordonnateur national du FED, ont été présentés, discutés et validés la méthodologie et le plan de l'étude, une première liste des contacts à réaliser, le calendrier et l'itinéraire des missions dans les régions, ...)

#### **c. Entretiens, déplacements et visites à Bamako**

Entrecoupé par les déplacements dans les régions, la mission à Bamako a été mis à contribution pour rencontrer des représentants d'institutions publiques (Ministère Culture, DNAC, DNPC, MNM, ANICT...) ainsi que des opérateurs et acteurs culturels privés (associations et GIE culturels, artistes...).

Les rencontres ont été menées sur la base des guides d'entretien, différenciés selon les interlocuteurs : « bénéficiaires », « institutionnels », « acteurs culturels ».

#### **d. Missions dans les régions**

Deux missions ont été effectuées respectivement à Djenné, Ségou et Sikasso, et à Tombouctou, Mopti et Bandiagara.

Dans ces différentes villes, des rencontres ont été menées :

- avec des acteurs déconcentrés et décentralisés de l'Etat (Missions culturelles à Djenné, Tombouctou, Bandiagara ; DRJSAC),
- avec des autorités locales (Conseil régional de Mopti, Gouvernorat de Tombouctou,...),
- avec des acteurs et opérateurs culturels non étatiques.

Les réunions, d'habitude restreintes, ont été à plusieurs reprises élargies à un nombre parfois important d'acteurs culturels locaux, invités par les Missions culturelles ou par les DRJSAC.

Les missions sur le terrain ont permis également la visite de sites historiques, de musées, d'infrastructures et de centres culturels (bibliothèques et musées à Djenné et à Tombouctou, musée villageois au pays Dogon, salle de spectacle à Sikasso, centre culturel privé à Ségou...)



#### **e. Atelier d'échange avec acteurs non étatiques (cf. compte-rendu en annexe 4)**

Organisé le mercredi 12 avril 2006 dans les locaux du CAMM, cet atelier d'une journée a vu la participation d'environ 20 acteurs culturels non étatiques couvrant les différents secteurs d'activité, et d'acteurs culturels d'institutions publiques participant à cette rencontre à titre personnel.

L'objectif de cet exercice était de mieux définir les axes d'intervention de l'Union européenne dans le secteur de la culture au Mali et de compléter le travail effectué par la mission.

La matinée a été structurée en 3 ateliers de concertation restreinte :

- Atelier 1 « Quelle stratégie de coopération culturelle EU/Mali ? »
- Atelier 2 « La coopération culturelle UE/Mali et la promotion de l'égalité des chances : quelles attentes, quelles priorités ? »
- Atelier 3 « Quel appui au patrimoine et à la diversité culturelle malienne ? ».

L'après-midi a été consacré à une séance plénière de compte-rendu des résultats des ateliers, de débat et de conclusions.

***L'apport de cette journée a été très important pour la mission :***

- ***Elle a permis de confirmer et/ou de corriger la perception et l'avis de la mission sur un certain nombre de points (avenir du PSIC, importance des manifestations culturelles, implications socio-économiques de tels programmes, stratégie patrimoniale, etc.) ;***
- ***Elle a confirmé les attentes et les souhaits d'acteurs représentatifs pour une action pérenne et de plus grande ampleur ;***
- ***Elle a complété les pistes de réflexion 10<sup>ème</sup> FED.***

#### **f. Réunion de restitution avec aide-mémoire de fin de mission**

Les principaux résultats de la mission ont été présentés et discutés lors d'une réunion de restitution

de fin de mission, à laquelle ont participé des représentants de la DCE, du Ministère de la Culture, de l'ON, ainsi que de plusieurs institutions et organismes concernés (MNM, CCF, PSIC, FEDAMA, Ambassade d'Allemagne...).

Cette nouvelle rencontre a permis de vérifier les enjeux de cette coopération culturelle auprès des interlocuteurs et de discuter des premières propositions de la mission vers le 10<sup>ème</sup> FED.

**g. Rédaction du rapport provisoire et du rapport définitif**

Il fait l'objet du présent document.

## 1. DESCRIPTION DU SECTEUR DE LA CULTURE AU MALI

### 1.1. Cadre général

#### 1.1.1. Caractéristiques du secteur culturel au Mali

Il est communément admis que l'une des principales richesses du Mali ce sont un patrimoine culturel millénaire et très diversifié et une tradition artistique et artisanale encore vivante et authentique. Fruits d'un brassage permanent de cultures, ils s'expriment dans l'architecture, la sculpture, l'orfèvrerie, l'artisanat, mais également la musique, la danse, les contes, le théâtre...

Ce patrimoine nourrit d'ailleurs des multiples formes de créativité artistique contemporaine, notamment dans le domaine des arts plastiques, de la photographie, du cinéma et des arts du spectacle, de la mode et de l'artisanat qui font du Mali l'un des pôles culturels de l'Afrique.

Le secteur de la culture représente un facteur d'attractivité et d'image pour le pays à l'échelle internationale, ainsi qu'un vecteur de dialogue interculturel et de stabilité sociale. Mais il constitue également une ressource économique et un gisement d'emplois dont les potentialités, désormais reconnues, demeurent encore largement sous-exploitées et insuffisamment mises en valeur.

L'industrie de la musique, par exemple, génère un chiffre d'affaires annuel estimé à environ 100 millions € et alimente quelque 3 000 emplois. Avec plus de 2 millions de disques et cassettes vendus chaque année, l'industrie de la musique se place au troisième rang des services du Mali après l'émigration et le tourisme dans la participation au produit national brut. Le patrimoine culturel, et notamment les sites de Djenné, Bandiagara/Pays Dogon, Tombouctou et du tombeau des Askia à Gao inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco, attire chaque année davantage de touristes. Selon certains interlocuteurs, la culture représenterait déjà la deuxième source de revenus au Mali après l'agriculture et le coton.

Conscient des enjeux et des potentialités du secteur culturel, le Mali est aujourd'hui engagé dans une politique de promotion de la création, du patrimoine et de la diversité culturelle tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de ses frontières. De grands événements de dimension internationale tels que la Biennale Artistique et Culturelle, le Festival de théâtre des réalités, les Rencontres de la Photographie Africaine, le Festival Etonnans Voyageurs ou le Festival au désert, pour n'en nommer qu'une poignée, témoignent d'une grande vitalité culturelle et d'une ouverture au monde exemplaire.



La danseuse et chorégraphe Kettly Noël

La politique en faveur de la culture, devenue l'une des priorités du gouvernement malien, s'articule

aujourd'hui au processus de décentralisation, dans le but d'améliorer l'accès à la culture partout sur le territoire, et permettre aux structures, créateurs et opérateurs culturels dans les régions de participer pleinement au développement du pays. Le cadre institutionnel décentralisé (régions, cercles, communes) bénéficie d'un élan et d'une volonté politique forte pour transférer des compétences, notamment culturelles, aux collectivités territoriales.

Certes, durement confronté au phénomène de la pauvreté qui touche plus de 2/3 de la population, avec un PIB de 240 dollars et une position en régression, de 172<sup>ème</sup> sur 175 pays (indice 2003 de Développement Humain du PNUD), le Mali a encore un très long chemin à parcourir.

Malgré de nombreux handicaps à surmonter – le manque de moyens financiers, l'inadaptation de l'encadrement et de la formation, le faible niveau des équipements, le nombre limité d'espaces culturels structurés et l'isolement des acteurs – le secteur culturel connaît, grâce notamment à la politique du Gouvernement ainsi qu'au soutien de la Commission européenne et des autres bailleurs, une évolution positive. Il offre aujourd'hui les indices d'une dynamique émergente, susceptible – si durablement structurée et soutenue – de contribuer de manière significative au développement futur du Mali.

### **1.1.2. Politique du gouvernement**

#### **1.1.2.1. CSLP**

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), dont la mise en oeuvre effective a démarré avec l'élaboration et l'exécution du Budget d'Etat de l'exercice 2003, reflète la volonté du Gouvernement malien de faire de la lutte contre la pauvreté son objectif prioritaire pour le développement du pays. Avec son adoption en mai 2002, l'agenda économique et politique du pays se fonde désormais sur un cadre cohérent qui intègre des nombreuses politiques sectorielles appropriées (y compris la culture) et dont l'objectif général est de réaliser un taux moyen de croissance du PIB de 6,7% sur la période 2002-2006.

Le CSLP s'inscrit dans une vision prospective à long terme avec un plan d'action glissant sur trois ans. Avec comme orientation générale la recherche d'une croissance accélérée et redistributive, le CSLP s'articule autour de trois axes:

1. Assurer le développement institutionnel, la gouvernance et la participation.
2. Développer les ressources humaines et améliorer l'accès aux services sociaux de base.
3. Développer des infrastructures de base et les secteurs productifs.

En matière de culture, le CSLP retient les actions prioritaires suivantes<sup>1</sup> :

- Assurer une meilleure valorisation et gestion du patrimoine culturel et artistique et encourager la créativité
- Promouvoir la culture de la paix par un renforcement du dialogue inter et intra-communautaire et de la cohésion sociale du pays
- Préserver la laïcité de l'Etat et consolider la tolérance inter et intraconfessionnelle
- Assurer la libre circulation des personnes et biens sur toute l'étendue du territoire national.

#### **1.1.2.2. Politique de décentralisation**

---

<sup>1</sup> CSLP Final, 29 mai 2002, pp. 51-52

Telle qu'elle est pratiquée au Mali depuis 1993, la décentralisation comporte, d'une part, la création de nouvelles collectivités territoriales (régions, cercles, communes) librement administrées par des conseils élus et, d'autre part, le recentrage de l'Etat sur ses fonctions régaliennes et le transfert des pouvoirs de décision vers le niveau régional.

L'article 3 de la loi n°93-008 du 11 février 1993 modifiée déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités fixe les missions des dites Collectivités. Il s'agit de la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional ou local.

Par ailleurs, au niveau des communes, la loi n°98-010 du 19 juin 1998, modifiée par la loi n°98-066 du 30 décembre 1998 mentionne que : « Sous l'autorité du Maire, les adjoints sont chargés des questions suivantes : affaires éducatives, sociales, culturelles et sportives » (art.59)

Dans ce contexte, la Direction nationale de l'Action culturelle (DNAC) essaie de stimuler l'implication des collectivités dans la prise en charge de la culture à travers ses Directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de l'Action culturelle (DRJSAC) au nombre de 9 dans le pays.

Pour accompagner les Collectivités Territoriales, l'Etat a créé un dispositif national d'appui à deux volets : un volet d'appui financier pour les investissements (ANICT), et un volet d'appui technique pour la planification-programmation et la maîtrise d'ouvrage. Ces dispositifs peuvent être sollicités pour un équipement de type culturel (salle de spectacle, musée...)

En plus de ces appuis, toujours dans le cadre de l'accompagnement, l'Etat accorde aux Collectivités Territoriales des dotations/subventions sur le Budget National et leur fournit de l'assistance conseil donnée par ses représentants, et les services techniques déconcentrés.

#### **1.1.2.3. Politique culturelle**

Le contexte général dans lequel opèrent les acteurs culturels du Mali est marqué par l'histoire politique du pays qui, d'une phase étatique forte au lendemain des indépendances, avec une politique culturelle entièrement gérée et animée par le Parti unique, s'est retrouvé en 1991, avec l'avènement de la démocratie, privée de ses repères habituels.

Dans l'espace nouveau ainsi ouvert, l'action culturelle s'est développée avec un foisonnement d'initiatives, parfois quelque peu désordonnées et peu viables, mais qui exprimaient déjà la vitalité du secteur. Le succès de la musique et du cinéma malien en est un exemple significatif.

La politique culturelle nationale ainsi que le processus de décentralisation dans le secteur de la culture, encore à ses débuts, n'ont pas totalement permis une redistribution des rôles entre l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs culturels privés, ni d'encourager la création culturelle. En ce sens, les différents cadres juridiques et réglementaires liés au secteur restent insuffisamment développés et appliqués. Cette situation est particulièrement préoccupante pour ce qui est de la protection de la propriété intellectuelle, la lutte contre la piraterie (problème majeur dans l'industrie de la musique avec un taux de vente frauduleuse de 90%), ou la diffusion cinématographique.

Le Gouvernement du Mali a adopté en 1993 une Politique culturelle nationale, révisée en 1997. Dans ce cadre, le nouveau Plan d'action du Ministère de la culture pour la période 2005-2007, met l'accent sur quatre axes essentiels :

- La culture comme facteur de développement économique.
- La culture comme facteur de stabilité et de paix.
- La culture comme facteur de développement des expressions culturelles.

- Les échanges culturels internationaux.

Parallèlement, des actions prioritaires sont retenues par le Gouvernement au titre du CSLP pour assurer une meilleure valorisation et gestion du patrimoine culturel et artistique, et pour encourager la créativité par :

- Une meilleure exploitation du capital social et culturel du pays.
- L'organisation d'ateliers de formation pour les artistes et artisans.
- Le développement des manifestations culturelles.
- Le développement d'un tourisme culturel.

Les grandes orientations du CSLP, ainsi que le Plan d'action du Ministère s'articulent autour de deux axes essentiels : la consolidation des acquis et l'ouverture sur de nouvelles perspectives, faisant de la culture un levier de développement économique et un élément de cohésion sociale.

### **1.1.3. Politique communautaire**

#### **1.1.3.1. Cadre stratégique de la coopération culturelle Commission européenne – Mali**

L'appui de la Commission européenne à la politique culturelle en Afrique s'inscrit dans le cadre de l'article 27 de l'Accord de Cotonou, qui vise à promouvoir le développement culturel des pays ACP.

La poursuite du soutien à la culture sur les ressources du 9<sup>ème</sup> FED est consignée dans le Document de stratégie de coopération Mali-CE 2003-2007, signé le 18 mars 2003. Le Programme Indicatif National (PIN) du 9<sup>ème</sup> FED a ainsi inscrit le financement d'actions de soutien au secteur culturel au titre du secteur « hors concentration », dans la continuité des acquis du 8<sup>ème</sup> FED dans ce domaine.

#### **1.1.3.2. Programmes de coopération culturelle (8<sup>ème</sup> FED – PAPCM et 9<sup>ème</sup> FED – PAVIA)**

La Commission européenne et le Gouvernement du Mali ont mis en place depuis 2000, deux programmes d'appui au secteur de la culture, sur les ressources du 8<sup>ème</sup> FED et du 9<sup>ème</sup> FED.

Le premier programme (8 ACP MLI 014 - Programme d'appui à la politique culturelle du Mali – PAPCM), avec un montant de 4.8 M€, a voulu répondre à deux niveaux d'attentes : celui de l'Etat et celui du privé.

Substituant les interventions ponctuelles réalisées jusque là dans le secteur de la culture au Mali avec le financement du FED, le PAPCM visait à « appuyer la mise en application de la stratégie nationale en fournissant des instruments et des ressources devant permettre d'inscrire la politique culturelle malienne dans l'objectif de développement humain durable et, dans les réseaux économiques et commerciaux par la valorisation des savoir, des savoir-faire et du potentiel culturel malien, contribuer à renverser la tendance à la paupérisation qui persiste au Mali ».

Plus spécifiquement, le programme se proposait de contribuer à l'amélioration durable de l'environnement dans lequel opèrent les acteurs culturels tant publics que privés (artistes, créateurs, promoteurs d'événements culturels et autres opérateurs culturels) du Mali, de stimuler et dynamiser la création culturelle en cohérence avec les objectifs retenus par le gouvernement.

Les mesures programmées comportaient à la fois des appuis institutionnels, des investissements, et un fonds d'appui aux opérateurs culturels décentralisés (PSIC). Elles se répartissaient en 6 volets (« Dialogue et vision », « Appui au patrimoine », « Appui à la créativité », « Appui aux initiatives culturelles décentralisées », « Coordination, équipement, synergie » et « Missions d'appui, expertise, suivi et évaluation »).

Le programme a pris fin en décembre 2003.

*Un deuxième programme (9 ACP MLI 16 - Programme d'appui et de valorisation des initiatives artistiques et culturelles – PAVIA) a été mis en place pour la période 2005-2008. Pour un montant de 4.9 M€, il entend fournir un appui financier axé sur trois composantes principales : le renforcement des structures existantes afin d'inciter et de dynamiser la création culturelle, la valorisation et la diffusion des créations artistiques ainsi que du patrimoine culturel, et l'appui au processus de décentralisation culturelle.*

*L'objectif global du programme est de « contribuer au développement culturel du Mali pour favoriser l'enracinement du secteur culturel dans une dynamique de développement économique et social, tout en s'appuyant sur la promotion, aux plans national et international, de la richesse et de la diversité culturelles et artistiques. »*

*Plus spécifiquement, le programme vise à :*

- *Renforcer les capacités des institutions culturelles publiques et des acteurs culturels*
- *Développer les différents domaines des arts et de la culture*
- *Elargir l'accès à la culture sur tout le territoire du Mali.*

*Le programme d'actions se subdivise en trois volets : « Renforcement des capacités institutionnelles » ; « Appui aux manifestations culturelles » et « Espaces d'animation et de diffusion ».*

*La Commission européenne soutient d'autres interventions à caractère culturel dans le cadre du PIR pour l'Afrique de l'Ouest et dans celui des fonds Intra ACP.*

#### **1.1.4. Politiques des autres partenaires de la coopération**

Outre la Commission européenne, plusieurs autres bailleurs développent des programmes d'appui dans le secteur culturel :

- **La France**, qui est l'un des principaux partenaires du Mali dans ce domaine. La politique culturelle de la France au Mali s'exprime au travers du Document Cadre de Partenariat (DCP). Le Centre Culturel Français mène une action remarquable de soutien à la création, d'action culturelle et de programmation et diffusion artistique.

Le SCAC entame un ambitieux programme intitulé « Promotion de la Diversité Culturelle du Mali » (2 M€, 2006-2009) dont le but est d'appuyer, dans une logique de déconcentration-décentralisation, les efforts des autorités malientes pour une valorisation des ressources culturelles contemporaines et du patrimoine. Trois axes complémentaires, intégrant tous un volet formation, sont retenus pour ordonner les composantes du projet :

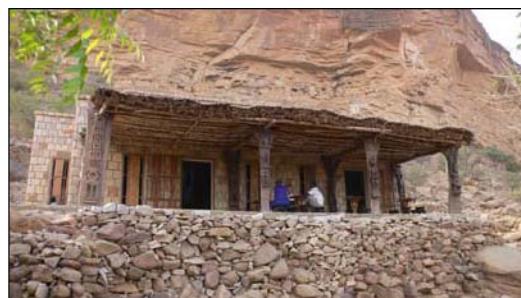
- Le renforcement des capacités du dispositif existant (Missions culturelles) ainsi que de grands

événements culturels.

- L'encouragement de la création contemporaine et la production de biens culturels, dans un souci de viabilité du secteur (filière photo notamment).
- Contribution à la sauvegarde d'éléments significatifs d'un patrimoine parfois commun (Fort de Médine).

- **L'Allemagne** est également très présente sur le terrain culturel au Mali. La coopération allemande oriente ses interventions selon les axes suivants :

- L'appui au dialogue interculturel
- La culture comme facteur de développement économique
- La formation de gestionnaires culturels (bourses d'études)
- L'échange entre les artistes
- La sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel (assistance technique à la Mission culturelle de Bandiagara, construction de musées communautaires à Nombori, Ennde et Soroli etc.)



Musée communautaire d'Ennde

- Les **Pays-Bas**, au travers d'organismes spécialisés tel le musée d'ethnologie de Leyden, développent une action importante sur le terrain, notamment en ce qui concerne la recherche archéologique ainsi que l'étude, l'entretien et la restauration de l'architecture traditionnelle, au Pays Dogon et à Djenne.

- **L'Unesco** intervient dans le secteur culturel par :

- L'appui à la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel (notamment dans les sites inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial : Tombouctou, Villes anciennes de Djenne, la falaise de Bandiagara, le tombeau des Askia à Gao).
- Le renforcement des politiques culturelles, des industries culturelles et du dialogue interculturel.
- L'appui à l'éducation artistique.

Les interventions financières de l'Unesco ont une portée limitée. L'organisation apporte surtout son appui technique et son expertise.

- D'autres opérateurs mènent des interventions ponctuelles, bien que très significatives, dans le domaine de la culture :

- **Helvétas** (Suisse) développe des actions au sein de son Programme d'appui culturel. Le soutien le plus important est alloué aux activités du Centre de Formation en Photographie de Bamako. Dans le domaine du théâtre, Helvétas travaille surtout avec l'association malienne Acte 7. D'autres soutiens ont porté sur l'écriture, l'appui à

l'édition, la danse. Un dernier volet est axé sur l'appui à la culture décentralisée.

- **Africalia** (Belgique) offre surtout des possibilités de soutien dans les disciplines de la création artistique (théâtre, musique....)
- **L'Aga Khan Trust of Culture** développe une politique active de soutien à la sauvegarde du patrimoine des mosquées (Djenne, Mopti, Tombouctou) et au développement d'un tourisme culturel durable.

## 1.2. *Etat des lieux*

Les paragraphes ci-après permettent de décrire de manière plus fine les différents cadres et acteurs de l'activité culturelle du Mali. Ils ne cherchent pas à être exhaustifs mais à permettre de bien positionner et comprendre les composantes de ce secteur.

### 1.2.1. Cadre juridique et réglementaire

#### 1.2.1.1. Cadre global : réglementation sur les droits d'auteur

Dans le domaine culturel, la plupart des dispositions légales et juridiques sont spécifiques aux différents secteurs d'activité (action culturelle, patrimoine...), et sont mentionnés ci-dessous.

A un niveau transversal, la réglementation relative au droit d'auteur est de loin la plus importante et sensible.

La réglementation actuellement en vigueur au Mali est celle établie par la Loi n° 8426/AN-RM du 7 juin 1984 abrogeant et remplaçant l'ordonnance n°77-46 du 12 juillet 1977 fixant le régime de la propriété littéraire et artistique en République du Mali.

Elle établit le champ d'application de la propriété intellectuelle et artistique, en définissant les différents concepts directeurs de ce domaine et modalités de mise en œuvre :

- La notion d'auteur
- La notion d'œuvre (œuvres du folklore national, cinématographiques, radiophoniques ou audiovisuelles...)
- L'exercice des droits des auteurs (étendue et limitations du droit d'auteur, transfert du droit...)
- Contrats d'édition et de représentation
- Le domaine public
- La durée de la protection
- Les licences de traduction et de reproduction
- Les procédures et les sanctions.

L'organisme de référence pour la gestion des droits d'auteur est le **Bureau Malien des Droits d'Auteur** (BUMDA), créé par l'Ordonnance n°00-042/P-RM du 21 septembre 2000, ratifiée par la Loi n°01-028 du 1 juin 2001. Le Décret n°02-155/P-RM du 28 mars 2002 en fixe, quant à lui l'organisation et les modalités de fonctionnement.

Le BUMDA est le seul organisme habilité, sur le territoire national, à administrer l'exploitation et la protection des droits d'auteur tels qu'ils sont définis par la législation en vigueur sur le régime de la propriété littéraire et artistique.

Commentaires :

La réglementation en matière de protection des droits d'auteur ouvre des questions d'importance fondamentale au Mali. Le piratage des œuvres artistiques constitue en effet un manque à gagner considérable tant pour l'Etat que pour les artistes, sachant que l'industrie de la musique souffre d'un taux de vente frauduleuse avoisinant les 90%. De plus, rédigée il y a plus de vingt ans, la loi est inadaptée pour la protection de la propriété intellectuelle dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Mesures suggérées

- Assurer une application plus systématique de la loi et renforcer la lutte contre le piratage
- Identifier de nouvelles méthodologies et mesures par le dialogue et l'échange entre acteurs et spécialistes tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.
- Adapter la réglementation afin de couvrir les champs nouveau des NTIC et de l'Internet
- Renforcer les capacités opérationnelles du BUMDA et lui permettre de mieux assumer son rôle de contrôle et de sanction

1.2.1.2. Lois et règlements spécifiques aux différents domaines culturels

➤ L'action culturelle

Les dispositions juridiques relatives à l'établissement du cadre politique et administratif actuel en matière de promotion de la culture s'organisent comme suit :

Ordonnance n°01-026/P-RM du 2 août 2001 portant création de la Direction nationale de l'Action Culturelle.

Décret n°01-456/P-RM du 24 septembre 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale de l'Action Culturelle

Décret n°01-506/P-RM du 18 octobre 2001 déterminant le cadre organique de la Direction Nationale de l'Action Culturelle

Remplaçant la précédente Direction Nationale des Arts et de la Culture (crée par l'ordonnance N.76-10/CMLN du 26 janvier 1976), la Direction nationale de l'Action Culturelle a pour mission d' « élaborer les éléments de la politique nationale en matière d'action culturelle et d'assurer la coordination des services rattachés et le contrôle technique des services régionaux et sub-régionaux ». A cet effet, elle est chargée de :

- Stimuler la création artistique et littéraire
- Promouvoir les arts et les lettres
- Favoriser les échanges culturels internationaux.

L'institut National des Arts (INA), créé en 1963, est aujourd'hui un service rattaché de la DNAC. La fondation et le fonctionnement de ce dernier reposent sur :

- Loi n°63-98/AN-RM du 30 décembre 1963 portant création de l'Institut National des Arts.
- Décret n°326/PG-RM du 7 novembre 1978 portant Statut de l'INA

➤ **Le patrimoine culturel**

Entre 1985 et la fin des années 1990, le Mali s'est doté d'un arsenal juridique et réglementaire très complet en matière de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

La loi n° 85-40/1N-RM du 26 juillet 1985 relative à la protection et à la promotion du patrimoine culturel définit tout d'abord le patrimoine comme « l'ensemble des biens culturels, meubles ou immeubles et qui, à titre religieux ou profane, revêtent une importance pour l'histoire, l'art, la pensée, la science et la technique ». Sont notamment concernés les sites archéologiques, les monuments, les biens archéologiques, les biens historiques, les biens ethnographiques, les ensembles architecturaux, les œuvres d'art, les collections de spécimens rares de zoologie, de botanique, de minéralogie, et les objets représentant un intérêt paléontologique.

Complétée par le décret n° 275/PG-RM du 4 novembre 1985 portant réglementation des fouilles archéologiques, elle prévoit quatre mécanismes de protection du patrimoine :

- l'inscription à l'inventaire,
- le classement,
- la réglementation des fouilles archéologiques,
- les études d'impact.

Par ailleurs, son article 33 dispose que les fouilles et les prospections archéologiques sont soumises à une autorisation délivrée par le Ministre de la Culture. Le Décret 275/PG-RM définit les fouilles comme « toutes excavations pratiquées sur un site archéologique » ; l'article 11 du même décret consacre la propriété de l'Etat sur tous les objets meubles ou immeubles découverts au cours des fouilles effectuées sur ou dans le sol du domaine public ou privé (principe général de l'*imprescriptibilité*).

La Décision n°0444/MC-SG du 7 mai 2001 portant **inscription de biens culturels à l'inventaire** établit une liste de « biens culturels, désignés reconnus d'intérêt historique, culturel ou matériel important », inscrits à l'inventaire national.

Il faut ajouter à l'arsenal juridique relatif à la sauvegarde et à la gestion du patrimoine les actes portant création de la **Direction Nationale du Patrimoine Culturel** et de ses services rattachés (missions culturelles de Djenné, Bandiagara, Tombouctou et Essouk<sup>2</sup>), et fixant leur fonctionnement et cadre organique :

- Ordonnance n° 01-027/ P-RM du 02 août 2001 portant création de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel
- Décret n°01-507/P-RM du 18 octobre 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel
- Décret n°01-507/P-RM du 18 octobre 2001 déterminant le cadre organique de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel
- Décret n° 93-203/P-RM du 11 juin 1993 portant création des Missions Culturelles de Bandiagara, Djenné, Tombouctou
- Ordonnance n° 01-032/ P-RM du 03 août 2001 portant création des Missions Culturelles de

<sup>2</sup> Cette dernière mission culturelle a été créée en 2002 pour la gestion du site de Essouk, dans la région de Kidal.

Bandiagara, de Djenné et de Tombouctou

- Décret n°01-462/P-RM du 24 septembre 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions Culturelles de Bandiagara, de Djenné et de Tombouctou.
- Décret n°01-510/P-RM du 18 octobre 2001 déterminant le cadre organique des Missions culturelles de Bandiagara, de Djenné et de Tombouctou.

Le **Musée national du Mali** est devenu, quant à lui, un organisme personnalisé depuis 2001. Les actes qui accompagnent son évolution sont les suivants :

- Ordonnance n° 90-43 / P-RM portant création du Musée National du Mali, 6 juin 1990
- Décret n° 90-332/PRM portant organisation et modalités de fonctionnement du musée national, 25 juillet 1990
- Ordonnance n° 01-029/ P-RM du 03 août 2001 portant création du Musée National du Mali

Le Mali, en outre, possède une législation en matière de **protection contre le trafic illicite de biens culturels** :

La loi n°86-61/AN-RM du 26 juillet 1986 relative à la profession de négociant de biens culturels définit comme appartenant à cette profession « *toute personne physique ou morale ayant pour profession d'acquérir, de stocker et de vendre à son propre compte des biens culturels authentiques non classés ou non proposés au classement et ne provenant pas de sites archéologiques et des copies vieillies inspirées de pièces ethnographiques ou archéologiques* »).et

Le Décret n° 299/PG-RM du 19 septembre 1986 relatif à la réglementation de la prospection, de la commercialisation et de l'exportation des biens culturels stipule que « *La prospection, la commercialisation et l'exportation de biens culturels provenant de sites archéologiques sont interdites*<sup>3</sup>»)

La profession de négociant de biens culturels, la prospection, la commercialisation et l'exportation des biens culturels sont de plus réglementés par l'Arrêté interministériel n°94-7968/MCC-MAT du 18 juillet 1994.



#### Commentaire :

Si l'arsenal juridique existe, son application dans les faits demeure problématique. Bien qu'un certain nombre de nouveaux classements aient eu lieu (p.ex. Es-Souk Kidal en 2002, le tombeau des Askia en 2004, le Kamablon (case sacrée de Kangaba) et la mosquée du vendredi de Komoguel à Mopti,

<sup>3</sup> Décret n° 299/PG-RM du 19 septembre 1986 relatif à la réglementation de la prospection, de la commercialisation et de l'exportation des biens culturels, article 3

*en 2005), le patrimoine nécessite de mesures de protection renforcées. En outre, hormis un premier travail d'inventaire des biens immobiliers réalisé en vue de la publication de la Carte culturelle du Mali*

*(2005), le Mali ne possède pas à ce jour un inventaire du patrimoine national.*

*Pour connaissance, l'UNESCO Bamako finance un projet-pilote d'inventaire du patrimoine culturel immatériel dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou et Gao. A l'issue de ce premier inventaire le projet devrait s'étendre sur d'autres régions du Mali.*

### Mesures suggérées

- Une application plus systématique de la législation existante, notamment en matière de lutte contre le pillage et de trafic illicite, avec des sanctions revues à la hausse, en lien avec la valeur marchande des objets,
- La création d'un inventaire des biens culturels immobiliers selon les critères actuels,
- Des opérations de classement régulières

### ➤ **Les bibliothèques et la documentation**

C'est en 2001 que le Mali a créé un service public central dénommé **Direction Nationale des Bibliothèques et de la Documentation**. Celle-ci a pour mission « d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière de bibliothèques et de documentation et d'exercer le contrôle technique sur les bibliothèques et les centres de documentation ». Les actes instituant sa création et son fonctionnement sont :

Ordonnance n°01-028/P-RM du 2 août 2001 portant création de la Direction Nationale des Bibliothèques et de la Documentation

Décret n°01-458/P-RM du 24 septembre 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale des Bibliothèques et de la Documentation.

Par ailleurs, le **dépôt légal** est institué et organisé par la loi n°85-04/AN-RM du 11 février 1985 et par le décret n°72/PG-RM du 14 mars 1985.

En 1992 avait été fondé un **Conseil National de Promotion du Livre** au Mali par le décret n°92-230/P-RM du 30 novembre 1992. Constitué auprès du Ministre chargé de la culture, il consiste en un organisme consultatif chargé d'émettre des avis, formuler des suggestions pour toutes les questions relatives aux problèmes de la promotion du livre au Mali.

L'état des lieux des dispositions concernant ce domaine est complété par l'Ordonnance n°01-31/P-RM du 3 août 2001 portant création du **Centre National de la Lecture Publique** et par le Décret n°01-459/P-RM du 24 septembre 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Centre National de la Lecture Publique. Cette institution a pour mission de participer à la mise en œuvre de la politique nationale en matière de lecture publique et de bibliothèques en langues nationales.

### ➤ **Cinéma**

La production cinématographique publique est de la compétence du Centre de la Cinématographie du Mali (CNCM), créé par l'ordonnance n°05-007/P-RM du 9 mars 2005. Son organisation interne et ses modalités de fonctionnement sont fixées par le décret n°05-190/P-RM du 18 avril 2005.

Cet établissement public à caractère Scientifique, Technologique et Culturel, doté de la personnalité

morale et de l'autonomie financière est chargé de :

- Contribuer à la promotion des films maliens, au Mali et à l'étranger ;
- Favoriser les échanges entre les professionnels du cinéma à l'intérieur du pays ;
- Assurer la conservation et la gestion des archives cinématographiques ;
- Produire des films d'actualité, des films documentaires ou artistiques ;
- Contribuer au développement du cinéma ambulant ;
- Soutenir et développer la production et la co-production de films ;
- Tenir le registre public de la cinématographie ;
- Délivrer les visas d'exploitation cinématographique après avis de la Commission nationale du visa cinématographique, les autorisations de tournage de film sur le territoire national et les cartes professionnelles du cinéma.

Les autres dispositions en matière de production cinématographique concernent :

- L'autorisation de filmer (Arrêté n°1408/MIT-CAB du 12 mai 1977 portant réglementation des autorisations de filmer en République du Mali)
- L'industrie cinématographique (Loi n°98-037 du 20 juillet 1998 régissant l'industrie cinématographique). Cette loi détermine le champ d'application et réglementation des activités cinématographiques, la définition des professions de la production cinématographique, la production de films cinématographiques, l'importation et la distribution de films cinématographiques, l'importation-distribution de supports enregistrés, l'exploitation des salles de spectacles cinématographiques, l'exploitation du cinéma ambulant, les industries techniques du cinéma, le passage des films maliens dans les salles de cinéma.

Elle aborde également les questions de droits d'auteur en matière cinématographique, la définition des professions du cinéma, le financement des activités cinématographiques et les principes de coproduction.

#### ➤ **Les organismes personnalisés**

Outre le Bureau Malien du Droit d'Auteur, cité sous le paragraphe 1.2.1.1. et le Musée National du Mali, dont il est question sous la rubrique « Patrimoine », deux autres organismes culturels personnalisés ont été créés :

**Le Palais de la Culture « Amadou Hampaté Bâ »**, par l'Ordonnance n°01-030/P-RM du 3 août 2001 et par le Décret n° 01-460/P-RM du 24 septembre 2001 (organisation et modalités de fonctionnement). Cet Etablissement Public à caractère Culturel a pour mission de stimuler la recherche et la création dans le domaine des arts et du spectacle, d'organiser des rencontres et d'assurer la formation et le perfectionnement des artistes et des techniciens du spectacle.

#### **Le Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia, Balla Fasseke Kouyaté (CAMM)**

Créé en 2004 , il s'agit d'un établissement public à caractère scientifique, technologique et culturel dont la mission est d'assurer la formation de cadres supérieurs dans les domaines des arts et métiers multimédia et de faire de la recherche.

Trois filières de formation sont prévues : les arts plastiques, la musique et la danse.



Le Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia, Bamako

### **1.2.2. Cadre administratif et acteurs institutionnels : *missions, réalisations, projets, capacités***

#### **1.2.2.1. Les acteurs nationaux**

En dehors des directions du Ministère de la culture proprement dit, les principaux acteurs culturels nationaux au Mali figurent ci-après, comportant leurs missions et leurs réalisations. Ils n'ont pas pu être tous rencontrés par la Mission, dont ce n'était pas l'objectif. Par contre, tous ceux qui ont eu un projet dans le cadre des programmes PAPCM et PAVIA ont été consultés.

##### **a. Mission et actions**

###### **➤ *Structures de formation***

###### **C.A.M.M. (conservatoire des arts et métiers multimédia)**

*C'est un centre de formation supérieur aux métiers artistiques.*

###### **I.N.A. (institut national des arts)**

*Il forme des cadres et enseignants et participe à la promotion du domaine artistique.*

###### **➤ *Musées et structures culturelles***

###### **M.N.M. (musée national du Mali)**

*Il présente les richesses du patrimoine et de l'expression artistique du Mali.*

###### **Palais de la culture**

*Il organise des manifestations artistiques et culturelles ; il encourage la création et assure des formations.*

###### **➤ *Centre d'activités thématiques***

###### **C.N.C.M. (centre national du cinéma du Mali)**

*Il organise la production, la distribution et l'archivage des films; il peut réaliser des*

*documentaires artistiques et il forme les jeunes.*

**Maison africaine de la photographie**

*C'est le pôle de la filière photographique au Mali.*

**B.U.M.D.A. (bureau malien des droits d'auteur)**

*C'est la structure de contrôle, de perception et de répartition des droits d'auteurs.*

**b. Projets et capacités**

Comme la plupart des acteurs culturels du Mali, les capacités d'action de ces acteurs nationaux est faible. Ils ne peuvent pratiquement pas développer de nouveaux projets en interne, du fait de l'impossibilité pour beaucoup d'entre eux de dégager des ressources financières propres, nécessaires à de nouvelles opérations.

Des problèmes de gestion peuvent aggraver cette situation dans certains cas.

Sans aide, en dehors des financements qu'ils parviennent à obtenir du Ministère ou d'un bailleur de fonds (essentiellement Union européenne et coopération française), leur capacité d'action est limitée à un fonctionnement « routinier ».

Le C.A.M.M. constitue une exception, puisqu'il est encore en phase de développement

**1.2.2.2. Les acteurs locaux (collectivités territoriales)**

**Les acteurs locaux, et spécialement les collectivités territoriales jouent un rôle de plus en plus important dans le développement du pays.**

**a. Mission et actions**

Avec la législation sur la décentralisation, ces acteurs sont désignés comme les responsables du développement régional.

➤ **Les directions régionales jeunesse, sports, arts et culture (D.R.J.S.A.C.)**

*Elles sont les structures déconcentrées des Ministères : leur mission est d'appliquer sur le terrain les politiques correspondantes.*

➤ **Les missions culturelles**

*Ce sont des structures régionales mais ayant une mission spécifique sur leur zone.*



➤ **Les collectivités territoriales (assemblées régionales, conseils de cercle, mairies, etc.)**

*Du fait de la décentralisation, elles ont une mission qui s'étend à tous les domaines.*

**b. Projets et capacités**

- Les D.R.J.S.A.C. et les missions culturelles procèdent directement des ministères, mais avec des capacités d'action réduites, du fait :
  - de leurs faibles ressources humaines et financières sur un vaste territoire,
  - de leur appartenance à plusieurs ministères à la fois, et de l'éloignement,
  - de la faiblesse des projets structurants (hors une salle de spectacle par région)  
*De ce fait, les projets régionaux sont soit rares, soit peu structurants, soit en attente.*
- Les collectivités territoriales (assemblées régionales, conseils de cercle, mairies, etc.)  
*Dynamisées par les lois de décentralisation, elles n'ont en général pas encore de projets dans le domaine culturel.*  
*Elles n'ont malheureusement souvent ni les capacités (techniques et humaines), ni l'information et la sensibilisation pour agir seules dans ce secteur.*

**1.2.2.3. Les questions de genre dans l'administration culturelle**

La mission a constaté la faible implication des femmes dans ce domaine de la culture, sauf au ministère.

Néanmoins, à moins d'y consacrer une étude détaillée spécifique, peu de conclusions spécifiques peuvent en être tirées sur ce point, hors :

- Une situation pas significativement différente d'autres secteurs d'activité,
- Une présence féminine plus faible en région qu'à Bamako (DRJSAC et missions),
- Une avance du secteur privé (artistes, acteurs culturels) sur le secteur public

Dans les régions, les femmes étaient présentes et participantes dans chacune des rencontres entre acteurs culturels locaux

**1.2.3. Les acteurs non étatiques : rôles, projets, capacités**

**1.2.3.1. Principaux acteurs et opérateurs non étatiques (Bamako et régions)**

**Rôles**

Les acteurs non étatiques jouent un rôle primordial dans la vitalité culturelle du Mali.

A Bamako, ils sont très présents et efficaces, à la pointe de la créativité et de la production dans la plupart des domaines culturels.

Dans les régions, ils représentent également une grande part de l'activité culturelle, avec celle des D.R.J.S.A.C., des missions culturelles et de quelques initiatives locales.

**Projets**

A Bamako, ces acteurs permettent le démarrage/développement des industries culturelles et de pôles structurants thématiques. En région, ils participent, ou sont à l'origine, de nombreuses activités pour des festivals, dans l'artisanat ou dans le domaine du patrimoine (musées, bibliothèques...). Beaucoup de ces projets sont en général peu structurant.

## **Capacités**

Beaucoup d'acteurs non étatiques se limitent à un projet ponctuel, pour lesquels ils recherchent des aides.

Certains sont au contraire de véritables supports de la vie culturelle au Mali. Ils ont à la fois une forte capacité de suivi et peuvent assurer la pérennité d'un projet, ou même d'un domaine d'activité, du fait de leur image et/ou de leur forte notoriété.

Cette capacité est en général incarnée par une structure pérenne (association, plateforme ou lieu de création artistique, voire salle de spectacle ou musée).

Cependant, ils n'ont pas la capacité d'assurer seuls une véritable croissance, ou un développement continu de leur filière sans un apport extérieur.

Ils alternent donc souvent des périodes de « vaches maigres » et « vaches grasses ».

### **1.2.3.2. Les organisations professionnelles**

#### **Rôles**

Au Mali, deux types d'organisations professionnelles peuvent être distinguées :

- Les associations traditionnelles (griots, chasseurs bamanans, artisans...).  
Ce sont plutôt des organisations de type « confrérie », tournées vers la transmission du savoir et d'un mode de vie. Elles structurent encore fortement la vie du pays constituent des interlocuteurs importants de la vie culturelle sur les plans éducatif, économique, social et politique.
- les organisations professionnelles « sectorielles ». Présentes essentiellement à Bamako, elles jouent surtout un rôle plus « syndical » de défense des intérêts d'une catégorie d'acteurs culturels par métier et/ou par région. Elles se constituent également en groupes de pression (vis-à-vis des autorités, des Ministères et des bailleurs de fonds).

#### **Projets**

- Les associations traditionnelles sont motivées par leur développement et la perpétuation de leur activité.  
Elles ont souvent des projets de formation ou d'équipement technique, pour lesquels elles cherchent à solliciter un appui financier. Elles s'impliquent également dans les projets culturels locaux.
- Les organisations sectorielles sont plutôt sur une ligne « défensive ». Elles sont très sensibles à la reconnaissance de leur existence et de leurs droits. Leurs projets consistent donc à soutenir leurs adhérents, notamment dans la recherche de financements et dans l'amélioration de la législation. Elles sont particulièrement actives dans la lutte contre le piratage et pour les droits d'auteurs.

#### **Capacités**

- Les associations traditionnelles ont une forte capacité, du fait de leur histoire, de leur ancrage et de leur positionnement dans la société.  
Leurs membres vivent, se développent et réussissent par l'association, qui les soutient.  
Les capacités de l'association sont fortes, car elles concernent à la fois les membres, le domaine d'activité et son évolution, la région d'implantation, etc.
- Les organisations sectorielles ont plutôt une faible capacité, du fait de leur représentativité

souvent faible et/ou de leur faible efficacité. Leurs moyens sont en général très limités (peu de cotisations ou subventions et une gestion parfois floue).

#### 1.2.3.3. Les questions de genre dans le secteur non étatique

Les questions de genre sont mieux intégrées par les acteurs culturels non étatiques.

– Pour les acteurs et opérateurs non étatiques en général, la question de genre est en avance par rapport à l'ensemble de la société. En effet, l'espace culturel est le premier à s'ouvrir à cette dimension, même si les traditions sont souvent sexistes et si les progrès sont toujours trop lents.

– Dans le cas des associations professionnelles traditionnelles, la question de genre est souvent « consubstantielle » à la naissance de celles-ci (potières, griottes, associations locales de jeunes ou de femmes...).

Cela ne signifie pas que les questions de genre soient pour autant réglées, puisqu'elles resurgissent à l'extérieur. Mais une telle structuration leur permet de mieux prendre conscience et de mieux s'organiser

– Pour les organisations professionnelles sectorielles, les femmes présentes sont généralement à la fois mieux reconnues, par cette structure « sociale », présentes et généralement « combatives », puisque leur action est souvent une démarche de reconnaissance et de droit.

## 2. Eléments de diagnostic de l'action culturelle au Mali

*Les chapitres précédents (cf. §1.1 et 1.2) ont permis de souligner les principales caractéristiques de la politique et de l'organisation de la vie culturelle au Mali.*

*Ces différents points, complétés par les documents et par les nombreuses rencontres effectuées par la mission, permettent de dresser un diagnostic, selon les éléments suivants.*

### 2.1. Potentialités culturelles

**La culture est considérée comme l'une des principales richesses du Mali.**

Dans ce pays, elle est en effet le reflet d'un patrimoine culturel matériel et immatériel ancien et très diversifié, d'un brassage permanent de cultures, d'une tradition artistique et artisanale séculaire encore vivante, et d'une ouverture de plus en plus marquée à la contemporanéité.

Dans le monde actuel, elle s'exprime dans les arts de la scène, la mode, le design, le cinéma et l'audiovisuel, les arts plastiques et la photographie, ainsi que dans de nombreuses formes d'artisanat traditionnel, de création et de production culturelle.

La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel constituent également l'un des secteurs d'activité culturelle les plus actifs et prometteurs. Enfin, au Mali, l'interaction entre le tourisme et la culture est un élément fondamental.

Les secteurs d'activité culturelle offrant les plus de potentialités de développement sont les suivants :

➤ **Musique.**

**La musique est le vecteur privilégié de l'image du Mali à l'étranger et le principal secteur d'activité artistique.**

Les figures marquantes des années '70, porte-drapeaux d'une certaine « culture d'état », et les pionniers d'ascendance « griotique » ont posé les bases de la musique malienne contemporaine et ont fait l'objet d'une vaste reconnaissance internationale. Ils laissent aujourd'hui la place à une jeune génération d'artistes, de groupes et de centres qui participent activement à l'économie de la culture.

Nourris par la musique traditionnelle, jouant parfois d'instruments traditionnels, de nombreux musiciens aspirent aujourd'hui à s'émanciper du « griotisme », et produisent une musique de fusion puisant à la fois dans le jazz, le blues, le rock, le rap, etc. Plusieurs groupes ont gagné une reconnaissance internationale dans le domaine du rap.

***Le potentiel de la musique malienne ne pourra se déployer dans une industrie locale qu'à partir de mesures efficaces sur les droits d'auteur et la lutte contre le piratage.***

➤ **Patrimoine.**

**Le Mali est caractérisé par un patrimoine extrêmement riche, reflet d'une longue histoire et d'une grande diversité culturelle :**

- patrimoine matériel (collections muséales, architecture, sites et paysages culturels...)
- patrimoine immatériel (savoir-faire et manifestations artistiques et artisanales traditionnels, langues vernaculaires...)

***Le patrimoine constitue pour le Mali une ressource essentielle et le principal attrait pour un***

***tourisme en constante progression.***

➤ **Manifestations et événements.**

Activités transversales, souvent multidisciplinaires, les très nombreux festivals et manifestations constituent la base de la vie culturelle malienne.

Les grands événements thématiques (*Rencontres de la Photographie Africaine, Biennale artistique, Marché des Arts Plastiques, Théâtre des Réalités, Dense Bamako Danse, ...*) sont centrés essentiellement sur la capitale. De très nombreuses autres manifestations sont organisées partout sur le territoire : elles illustrent la vitalité des expressions culturelles locales, démocratisent la culture et contribuent au dialogue interculturel, à l'image et au développement des régions, ainsi qu'au processus de cohésion sociale du Mali.

***Leur potentiel de développement est encore important, même si l'exigence de qualité, de cohérence et de mise en synergie doit être renforcée.***

➤ **Artisanat traditionnel et de création.**

Puisant dans la très riche tradition artisanale malienne, toujours vivante et authentique (textile, bois, métal, terre, etc.), l'artisanat malien propose aujourd'hui une production souvent originale, renouvelant les schémas et les techniques de la profession grâce à des jeunes créateurs et à l'apport du design.

***Les enjeux économiques, liés au développement du tourisme, sont très importants.***



➤ **Photographie**

**Elle a toujours occupé une place privilégiée dans la société malienne**

Les Rencontres de la Photographie Africaine, aujourd'hui à leur 6<sup>ème</sup> édition, sont devenues un rendez-vous international incontournable. Elles devraient mieux contribuer à la naissance d'une filière artistique malienne dans ce secteur.

La perspective d'une plus grande présence malienne dans la coordination de ce festival, la création récente d'une Maison Africaine de la Photographie et d'un Centre de Formation à la Photo à Bamako doivent permettre :

- un cadre de formation et de professionnalisation des acteurs,
- une meilleure visibilité et présence de cette filière dans la culture malienne,
- une meilleure coordination des activités de promotion et diffusion de la photographie

***Le potentiel des jeunes talents de la photo malienne reste cependant à développer.***

➤ **Cinéma et audiovisuel**

**Le cinéma malien a une tradition prestigieuse, établie par des figures tutélaires.**

Les thèmes abordés, la qualité et la pérennité des réalisations ont contribué à la reconnaissance de cette production au niveau sous-régional et international.

Le cinéma malien jouit actuellement d'un regain de vigueur, illustré par la production de plusieurs films, comme l'a démontré cette année la 4<sup>ème</sup> édition de la Semaine nationale du film africain de Bamako.

**Le secteur audiovisuel du Mali** est dominé par les productions télévisuelles d'Amérique latine, et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Fasso, Côte d'Ivoire, Nigéria...). Une demi-douzaine de structures, dont la majorité publique, évoluent dans la production audiovisuelle, dont la chaîne nationale (l'ORTM), le Centre National de la Cinématographie du Mali (CNCM), le Centre de service de production audiovisuelle (CESPA) et des entreprises de communication disposant de ressources de production audiovisuelle, tels Yéleen, DFA et BlonBa.

Autour de ces structures publiques et privées, gravitent une multitude de GIE et d'associations de production animés par des professionnels de l'audiovisuel.

Cependant, l'ORTM demeure le plus grand producteur de programmes télévisuels du pays.

➤ **Mode, design.**

**Dans le domaine de la mode le Mali s'est taillé une réputation internationale.** Depuis plusieurs années, des créateurs ont su allier matières, techniques traditionnelles et expression contemporaine dans des collections très remarquées au Mali et à l'étranger.

**Le potentiel économique de cette filière est énorme : de jeunes stylistes maliens, spécialement des femmes sont en train d'émerger.**



**Le design** est une filière naissante au Mali, comme dans le reste de l'Afrique.

Des créateurs existent : ils ont exposé à l'étranger et le potentiel économique de ce secteur est important.

➤ **Théâtre et autres arts de la scène.**

Le secteur étatique est plutôt stationnaire aujourd'hui. Depuis une dizaine d'années, un vivier de centres et de structures privés a permis l'émergence d'une créativité contemporaine largement reconnue au Mali et à l'étranger.

L'expression traditionnelle des marionnettes, constitue un fond pour les festivals et le tourisme.

➤ **Danse, chorégraphie.**

Il s'agit d'un secteur très prometteur au Mali. Comme dans beaucoup d'autres pays d'Afrique, la danse et la chorégraphie se bâtissent progressivement un langage résolument contemporain, sans renier pour autant la tradition et l'identité endogènes. Ce développement est enrichi par les

échanges internationaux, par des événements d'envergure internationale, tel le festival « Dense Bamako Danse » et par l'éclosion de petites structures de formation et de création performantes.

➤ **Arts plastiques.**

Il s'agit d'un secteur encore peu représentatif de la richesse culturelle malienne.

Les nouveaux artistes se sont désormais détournés de l'académisme : autour de matériaux locaux traditionnels et parfois de technique vernaculaires, ils ont créé un langage expressif original et contemporain, reconnu au niveau international.



L'artiste-plasticien Abdoullaye Konate dans son atelier

➤ **Littérature et édition.**

Le secteur du livre et de l'écrit peut offrir des potentialités intéressantes, aussi bien en amont (création littéraire) qu'en aval (livres, bande dessinée, etc.).

La situation de ce secteur est cependant faible, malgré des initiatives prometteuses telles le projet d'Appui à la Filière du Livre au Mali (AFLAM), lancé par le Ministère malien de la Culture et la Mission Française de Coopération.

Aujourd'hui le nombre de maison d'éditions reste faible avec un déficit de lecture au Mali.

➤ **NTIC**

Ce nouveau domaine d'activité culturelle connaît un certain essor au Mali.

Plusieurs structures privées proposent des créations en animation et en 3D.

De réelles potentialités de développement existent dans ce secteur.

*En conclusion, ces ressources culturelles nombreuses et variées du Mali demeurent largement sous-exploitées par rapport à leur potentiel en termes culturels, économiques et sociaux : à l'évidence, l'effort principal du Mali dans le secteur de la culture doit maintenant porter sur le développement de ces différentes filières vers des industries culturelles structurées.*

## **2.2. Principaux points forts du secteur culturel au Mali**

Les points forts illustrent le potentiel de développement à moyen et long terme du secteur:

- ++ + Un environnement politique et social favorable au développement de la culture
- ++ + Un patrimoine culturel riche et diversifié, « produit d'appel » du tourisme
- ++ + Des acteurs nombreux, talentueux et couvrant la plupart des domaines
- ++ + De fortes attentes des acteurs culturels en matière de décentralisation
- ++ + De nombreux partenariats internationaux et une image positive à l'étranger
- ++ Des savoirs et savoir-faire artisanaux encore vivants et authentiques
- ++ Un potentiel touristique en pleine croissance et insuffisamment exploité

- + Un réel attachement des collectivités à leur culture et traditions
- + Un dispositif administratif et réglementaire opérationnel

## 2.3. Potentialités économiques

*Selon certains interlocuteurs, la culture représenterait déjà la deuxième source de revenus au Mali après l'agriculture et le coton<sup>4</sup> et devant les télécoms. Dans le seul domaine de la musique, le C.A. annuel était estimé en 2000 à 66 milliards FCFA (100 M €) et environ 3 000 emplois. Les ressources financières et les retombées économiques potentielles du secteur culturel valident donc tout à fait la priorité accordée à ce domaine au Mali.*

**Elles justifient l'urgence d'une véritable structuration du secteur de la culture au Mali.**

Les facteurs et opportunités de renforcement économique de la culture au Mali sont les suivants :

### 1. Une augmentation significative du budget du Ministère de la Culture :

- L'objectif est de 1% des recettes budgétaires de l'Etat malien (soit environ 12 millions €) : il permettrait un développement de la culture cohérent et intégré à moyen terme,
- Des mesures de défiscalisation (livre et imprimé) et de réduction de la TVA (cinéma, livres etc.), constituerait un levier de développement d'industries culturelles rentables.

### 2. Un soutien financier renforcé des bailleurs de fonds étrangers.

- Un budget de coopération culturelle 10<sup>ème</sup> FED plus en rapport avec cette priorité socio-économique nationale permettrait de répondre aux fortes attentes de ce secteur
- Une meilleure coordination et efficacité des bailleurs de fonds renforcerait cette évolution.

### 3. Le développement du secteur privé (spécialement structures et opérateurs culturels).

Dans ce domaine, un appui financier des principales entreprises malianes aux structures et opérateurs culturels compléterait utilement les autres interventions. A cet égard, une promotion plus efficace du mécénat d'entreprise – en développant notamment une « culture » du sponsoring et les incitants de type fiscal – devrait être mise en œuvre, afin de pallier progressivement à la pénurie manifeste de ce type d'interventions au Mali aujourd'hui.

### 4. Le développement des industries culturelles.

Au fur et à mesure de leur développement, ces industries investiront dans les infrastructures, l'équipement ou les ressources humaines, ainsi que dans le soutien à la création. Afin de permettre aux opérateurs culturels de se doter des moyens financiers indispensables à leur activité, les conditions de leur accès au crédit bancaire nécessitent d'être revues. Aujourd'hui en effet, seuls quelques ténors de la création réussissent à obtenir, moyennant des conditions souvent léonines, des prêts de la part des organismes financiers.

### 5. Une plus grande transparence sur les recettes et les revenus des activités culturelles.

Celle-ci devrait être l'un des effets induits de la professionnalisation et de la structuration du secteur, et concourir à faire de ce dernier un pôle économique à tous les effets.

### 6. La participation des acteurs décentralisés (collectivités, acteurs déconcentrés...).

### 7. La coopération décentralisée ou bilatérale Nord-Sud et Sud-Sud.

Une meilleure concertation et structuration de ces acteurs dispersés permettrait de réaliser des interventions plus efficaces en évitant un certain « saupoudrage ».

---

<sup>4</sup> D'après l'article de D. Frétard, Danse de première nécessité, in : Le monde 2 du 22 avril 2006, p.49

## **2.4. Potentialités sociales, socio culturelles et politiques**

**L'activité culturelle apparaît de plus en plus avoir un rôle crucial dans l'activité socio-économique et dans la lutte contre la pauvreté.**

Dans ce domaine, le potentiel du secteur de la culture au Mali est très important :

- a. L'activité culturelle est un très bon outil d'égalisation des chances**, spécialement pour les jeunes « déscolarisés » dans les quartiers et dans les régions : elle permet leur promotion et leur intégration économique et sociale.
- b. La culture constitue également une chance de mettre en œuvre efficacement la décentralisation, comme une alternative aux problèmes sociaux liés à l'exode rural.**
- c. L'action culturelle permet de renforcer la cohésion nationale**, par le dialogue et par les échanges dans les situations de crise, pour l'avenir du pays et de la sous région (ex. : *festival au désert, triangle du balafon, Safra, etc.*).
- d. Plus généralement, la concertation et la médiation culturelle doivent faire évoluer les mentalités au Mali, pour résoudre les situations de blocage, ou d'absence de collaboration (*rejet de l'autre*).**

L'activité culturelle au Mali doit donc exploiter ce potentiel en devenant un outil social et socio culturel de plus en plus puissant :

- Sa contribution à l'égalité des chances par la formation et l'éducation doit devenir beaucoup plus large et systématique :
  - sur la question des genres (*hommes/femmes*)
  - pour l'intégration des jeunes (*scolarisés/défavorisés*)
  - dans la décentralisation (*Bamako/régions*)

Pour cela, l'activité culturelle doit structurer des filières de professionnalisation, depuis la formation, l'éducation et la création, jusqu'à la production, l'industrialisation, la distribution et la mise en réseau des acteurs.

A cet égard également, la gratuité de la plupart des manifestations culturelles, ou une politique de tarification très démocratique, doivent être poursuivies et généralisées à Bamako et dans les régions.

- L'organisation d'une concertation et d'un dialogue à tous les niveaux dans le pays doit être un élément de base de l'action culturelle nationale.

Le processus de dialogue, peu naturel dans la vie « moderne » des malien(ne)s, par rapport à la tradition, doit devenir une priorité pour un changement des mentalités et de (re)construction du tissu social du pays. Il doit se concrétiser par :

- la consolidation de certaines manifestations et évènements nationaux et régionaux,
- la création et la diffusion d'œuvres, autour d'objectifs de dialogue national,
- la mise en œuvre d'un dialogue interculturel sous régional et Nord-Sud.

## 2.5. Moyens financiers

**Les moyens financiers estimés du domaine de la culture au Mali selon les bailleurs de fonds sont les suivants.**

➤ **Ministère de la Culture**

En 2005, le budget du Ministère était d'environ 5,5 millions €, soit 0,43 % du budget de l'Etat malien.

Les dépenses de fonctionnement et de personnel du Ministère absorbant environ 85% du montant disponible, seulement 15% sont affectés au financement d'actions et de manifestations culturelles, soit de l'ordre de 1 million d'euros par an.

➤ **Autres fonds publics pour le développement culturel**

D'importantes aides exceptionnelles de l'Etat sont débloquées pour la construction d'infrastructures culturelles (ex. fonds de la Présidence pour la construction et l'aménagement de salles de spectacles).

Le programme de développement social, économique et culturel (PDSEC), mis en œuvre par les collectivités locales comporte des disponibilités encore peu exploitées par la culture.

Les « Droits de tirage » des collectivités locales ou régionales de l'Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT), peuvent financer des équipements à caractère culturel.

Le Fonds de soutien à la promotion artistique et culturelle créé par le Bureau malien des droits d'auteur constitue également un appui potentiel.

*Le nombre d'artistes inscrits est passé de 99 en 1998 à 1087 en 2004.*

*La décision prise par l'Etat en 2001 de verser annuellement 150.000 € au BUMDA aurait fait progresser de 125.000 € à 290.000 € les droits à partager entre ses associés.<sup>5</sup>*

➤ **F.E.D. (Union européenne)**

L'UE est le premier bailleur de fonds de la culture avec l'Etat malien (Programme 9<sup>ème</sup> FED de 4,9 millions € d'appui à la politique culturelle du Mali, PAVIA), correspondant à un budget annuel d'environ 1,6 M €.

➤ **Coopération française**

Elle apporte deux types de contribution :

- Les budgets d'appui au fonctionnement du Centre Culturel Français de Bamako
- Le FSP « promotion de la diversité culturelle au Mali » de 2 millions d'euros (2006-2009) répartis sur 3 ans.

➤ **Autres bailleurs de fonds étrangers** (Helvetas, GTZ, Unesco, Africalia...)

Ces bailleurs interviennent de manière plus ponctuelle dans le domaine des arts du spectacle, de la photographie (soutien structurel d'Helvetas au Centre de Formation Photographique professionnelle (CFP) et du patrimoine (importante action d'assistance technique et de soutien au patrimoine au Pays Dogon, par la coopération allemande).

➤ **Bailleurs de fonds privés**

A l'heure actuelle, ils se limitent à quelques interventions en faveur d'événements (implication des principales entreprises de télécommunications malientes).

➤ **Les industries culturelles**

*L'absence de statistiques fiables ne facilite pas l'appréciation des industries culturelles.*

<sup>5</sup> D'après l'article de Y. Doumbia, Musique : un trésor qui se volatilise, in l'Essor n°15292 du 20/09/2004

Le secteur le mieux connu, celui de la musique, génère un chiffre d'affaires annuel d'environ 100 millions € et alimente environ 3 000 emplois. Avec plus de 2 millions de disques et cassettes vendus chaque année, l'industrie de la musique se place au troisième rang des services du Mali après l'émigration et le tourisme dans la participation au produit national brut<sup>6</sup>.

*Pour information, le piratage occasionne plus de 9 millions € de pertes chaque année pour cette industrie culturelle.*

Les autres industries culturelles (cinéma, audiovisuel, édition, mode, design...) représentent actuellement un poids économique bien inférieur à celui de la musique.

## **2.6. Principaux freins et contraintes**

Si les perspectives d'avenir du secteur de la culture au Mali sont très prometteuses, dans un contexte de renforcement de l'appui au développement (cf. ci-dessus), l'action culturelle souffre encore d'un environnement peu porteur :

- **La culture est encore perçue par beaucoup de responsables politiques, économiques et financiers comme un dérivatif et non comme un véritable secteur d'activité prioritaire.**  
*De ce point de vue, on s'interroge par quelles décisions concrètes et par quelles mesures financières précises se concrétisent les priorités exprimées à la fois par le Commissaire européen à la Coopération et par l'Etat malien...*
- **L'activité publique manque toujours cruellement de moyens financiers, réglementaires et humains, malgré les efforts considérables du Département.**
- **L'esprit d'entreprise du secteur non étatique est insuffisamment encadré ou encouragé.**
- **Les industries culturelles sont soit inexistantes, soit peu protégées, dans un système où l'Etat est difficilement efficace seul, et où le piratage est la règle.**

Les principales autres faiblesses et contraintes constatées sont donc les suivantes :

- Le manque de structuration du secteur en filières d'activité intégrées,
- Une centralisation encore forte (*Bamako/régions, Etat/secteur informel...*)
- Une attention encore marginale à l'égalité des chances (*genre, âge...*)
- La dispersion et le manque de concertation entre partenaires/bailleurs de fonds culturels
- L'absence (*provisoire ?*) d'une action sous-régionale structurée
- Le manque d'un observatoire et/ou d'un portail culturel d'envergure nationale

<sup>6</sup> Moussa Diakite, Evaluation du commerce de l'audiovisuel à travers la musique au Mali. Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le développement, CNUCED 2000. Ismaël Samba Traoré, L'économie de la culture et la nécessité d'une politique culturelle au Mali, in : Stratégies de création de politiques culturelles, Actes du séminaire organisé par Acte Sept en juillet 2005, edit. La Ruches à Livres, Bamako 2005. Informations reprises également de Y. Doumbia, op. cit.

## **2.7. Principaux objectifs de développement culturel au Mali**

**Les principaux objectifs de développement doivent tirer profit des potentialités du secteur de la culture et répondre à la problématique constatée ci-dessus.**

**Ils constitueront la base des recommandations en vue du 10<sup>ème</sup> FED.**

### **➤ Objectif 1 : Valoriser la culture comme un secteur d'activité prioritaire**

Une certaine évolution a permis de passer d'une perception négative de la culture (« coûteuse et inutile ») à une recommandation plus positive.

***Il s'agit maintenant de passer à une phase active sur le plan économique et social, où les décideurs prennent en compte ce domaine comme une véritable priorité sectorielle.***

Cela suppose notamment une meilleure connaissance du secteur culturel malien (études, statistiques...) et la rencontre régulière des partenaires culturels, entre eux, et avec les responsables économiques, sociaux et politiques.

### **➤ Objectif 2 : Structurer l'activité par filière de production culturelle**

Les différents aspects économiques, sociaux, de formation, etc., doivent se concrétiser dans un appui à la professionnalisation des métiers de la culture, avec des objectifs (et des moyens) de production.

- Les filières les plus prometteuses en matière d'industries culturelles doivent être privilégiées,
- Les infrastructures et les équipements doivent être multipliés et facilement accessibles,
- Des circuits de diffusion des productions doivent être mis en place à l'échelle nationale,
- Dans le domaine social, l'effort doit porter sur l'intégration des femmes et des jeunes.

### **➤ Objectif 3 : Décentraliser l'activité culturelle à tous les niveaux**

Cet objectif doit également être prioritaire et démontrer le potentiel et l'impact positif du secteur culturel dans un système décentralisé.

Beaucoup d'éléments sont déjà en place pour réussir un tel projet, à commencer par la mobilisation des acteurs culturels concernés.

### **➤ Objectif 4 : Promouvoir la culture comme outil de dialogue et concertation**

Le rôle de l'action culturelle dans la prévention des conflits (privés et publics) est largement sous estimée, malgré des traditions fortes dans ce domaine au Mali.

L'objectif est donc d'organiser et de systématiser les outils de dialogue et de concertation dans un environnement culturel.

### **➤ Objectif 5 : Concentrer les ressources financières et humaines sur des résultats concrets**

La dispersion des efforts et le manque de dialogue ne doivent plus rester au stade du constat : le développement culturel du Mali doit intégrer une synergie d'action et de financement. Dans un domaine où les ressources sont rares, chacun des acteurs culturels et des partenaires/bailleurs concernés doit pouvoir être mobilisé sur la nécessaire synergie d'action.

### 3. EVALUATION DE L'APPUI C.E. AU SECTEUR CULTUREL DU MALI

Ce chapitre propose des éléments d'évaluation concernant les deux projets FED successifs :

- « Programme d'appui à la politique culturelle du Mali - PAPCM » (2000-2004)
- « Programme d'appui et valorisation des initiatives artistiques et culturelles - PAVIA » (2005-2009)

Cet exercice permet :

- d'apprécier l'impact de l'action menée à ce jour par l'Union européenne dans le secteur de la culture au Mali,
- d'identifier et de baliser les priorités de toute future action communautaire dans ce domaine au Mali, en soulignant les acquis et les faiblesses de ces programmes.

NB :

- a. Le PAPCM a fait déjà l'objet d'une évaluation approfondie<sup>7</sup> (avril 2003). La plupart des considérations émises ci-après sur sa mise en œuvre sont issues de cette étude, complétées par les observations et données recueillies lors de la présente mission.
- b. D'autres études ont complété cette analyse :
  - Deux rapports de monitoring du PAPCM (février 2002 et mai 2003).<sup>8</sup>
  - Une mission « Patrimoine et décentralisation », axée prioritairement sur les trois musées régionaux à Djenné, Bandiagara et Sikasso (janvier 2004).<sup>9</sup>
  - Une mission d'évaluation des Rencontres de la Photographie africaine de Bamako (avril 2004), complétée par une enquête auprès des professionnels et du public, durant les 6èmes Rencontres de la Photographie Africaine (novembre 2005).<sup>10</sup>
- c. Le PAVIA étant à mi-parcours, les observations et constats formulés dans le présent rapport devront par la suite être revues sur la base des résultats définitifs du programme.

#### 3.1 Intervention durant la période 8ème FED – PAPCM (4,8 M € sur 2000-2004)

***Les paragraphes ci-après détaillent les 5 volets d'intervention du programme PAPCM.***

##### 3.1.1. Volet « Dialogue et vision » (budget 70.000 €)

<sup>7</sup> Evaluation à mi-parcours du programme d'appui à la politique culturelle du Mali. Mission effectuée par le bureau d'études ARC pour le compte du Ministère malien de la Culture et de la Délégation de la Commission européenne au Mali, Ouagadougou, Avril 2003.

<sup>8</sup> Rapport de monitoring Mali. MLI – Programme d'appui à la politique culturelle. MR-00610.02. Février 2002. Rapport de monitoring Mali. MLI programme d'appui à la politique culturelle du Mali. MR 00123.03 – 19/06/03

<sup>9</sup> Patrimoine et décentralisation. Rapport établi par Gian Giuseppe Simeone et Yves De Wolf (GICO/Culture Lab) à la demande du Ministère de la Culture, direction nationale du Patrimoine Culturel et de la Délégation de la Commission européenne au Mali, janvier 2004.

<sup>10</sup> Evaluation des Rencontres de la Photographie africaine de Bamako. Rapport réalisé par Alexis Castro (GICO/Culture Lab) à la demande de la Direction des « Rencontres de la Photographie africaine », juillet 2004. Etude-Enquête des 6<sup>e</sup> Rencontres africaines de la Photographie. Rapport réalisé par Alexis Castro (Culture Lab) sur demande de la Maison africaine de la Photographie (MAP), février 2006.

- Ce volet comportait **des ateliers et forums**, dont les Etats généraux du cinéma malien (15-17 janvier 2001) et le Forum des associations et GIE culturels (3-5 juillet 2001). Ceux-ci ont rempli leur mission de dialogue et de concertation entre de très nombreux acteurs culturels, et la formulation de recommandations et de pistes d'action pour l'avenir.

D'autres événements ont également été effectués sous ce volet, dont un séminaire d'évaluation des missions culturelles, la carte culturelle du Mali et des formations.

A la suite des Etats généraux du cinéma malien, un certain nombre de recommandations ont connu un début de mise en œuvre, tant au plan institutionnel qu'à celui de la production et de l'exploitation/distribution cinématographique.

En ce qui concerne le forum des associations et GIE culturels, la mobilisation des acteurs culturels autour du programme d'actions ne semble pas avoir été poursuivie.

***Ceci tend à confirmer la perception de la présente mission d'une absence de dialogue et de concertation dans le monde culturel malien, et la nécessité de développer des actions systématiques en ce sens.***

### 3.1.2. Volet « Appui au patrimoine » (budget 2,15 M€)

***Un montant de 2 150 000 euros avait été prévu pour ce volet :***

- **1 250 000 euros pour les travaux d'extension du MNM,**
- **600.000 € pour la construction des trois musées régionaux,**
- **150.000 € pour le réaménagement/équipement du Palais de la Culture**
- **150.000 € pour la création d'un centre de créativité à Bamako.**

***Seuls les crédits destinés au MNM ont pu être utilisés.***

***Les financements des autres projets ont été reportés pour réalisation au 9<sup>ème</sup> FED (PAVIA)***

- **La réhabilitation et l'extension du Musée national ont constitué le principal financement du programme PAPCM et un motif de satisfaction.**

Les travaux ont consisté en l'aménagement de :

- Deux salles d'exposition permanente (1000 m<sup>2</sup>)
- Deux salles d'exposition temporaires (800 m<sup>2</sup>)
- Un complexe administratif et de réserve (500 m<sup>2</sup> réhabilités)
- Une boutique de 60m<sup>2</sup>
- Une salle de documentation réhabilitée (300m<sup>2</sup>)
- Une cinémathèque réhabilitée (400 m<sup>2</sup>)
- Une cafétéria (45 m<sup>2</sup>)
- Une nouvelle billetterie (45 m<sup>2</sup>)

Avec des espaces d'exposition passant de 440 m<sup>2</sup> à près de 1800 m<sup>2</sup>, le musée s'aligne sur les standards internationaux en matière de muséographie et d'accueil du public.

En ayant obtenu son statut d'EPSTC (Etablissement Public à caractère Scientifique, Technologique et Culturel), le musée a revu entièrement son mode de gestion.

L'autonomie financière constitue un facteur très motivant de développement.

Les réaménagements ont permis au musée de diversifier ses **expositions permanentes** : une exposition sur l'archéologie du Mali, une deuxième sur les cultures traditionnelles maliennes, et une troisième sur l'univers textile, entre tradition et création contemporaine.

Grâce à ses nouvelles salles d'**exposition temporaire**, le musée a également pu programmer plusieurs expositions de qualité :

- Rencontres de la photographie africaine (2003)
- Regards sur les Dogons (2004)
- Devoir de mémoire (2004)
- Visions contemporaines (2004)
- Rencontres de la photographie (2005)
- Cultes et rituels du Mande (2006)

Suite aux travaux entrepris, les **chiffres de fréquentation** du musée ont fortement évolué. Partant d'environ 25.000 visiteurs (y compris scolaires) avant les travaux, le nombre des visiteurs a grimpé, suite à l'inauguration du nouveau musée, à 35.000 visiteurs en 2004 et à 37.000 en 2005.

Ceci se traduit par un changement d'échelle au niveau des recettes du musée :

- 2003 : environ 6 M FCFA (NB : le musée a été inauguré seulement en octobre 2003)
- 2004 : 57.1 M FCFA (dont 24.3 M de billetterie et 17.8 M pour la boutique)
- 2005 : 66.7 M FCFA (dont 27.8 M de billetterie et 17.8 M pour la boutique)



- La construction de trois **musées régionaux à Djenné, Bandiagara et Sikasso** n'a pas pu être réalisée dans le cadre de ce programme, principalement par manque de définition du statut décentralisé de ces musées, ainsi que celui du personnel et de collections.

Dès 2003, le rapport d'évaluation du PAPCM<sup>11</sup> soulignait la nécessité d'un scénario d'urgence :

« nommer sans délai un directeur de projet pour chacun des musées, disposant d'une marge suffisante de manœuvre et de la collaboration étroite des missions culturelles de site, pour agir comme maître d'œuvre délégué dans la création des musées régionaux ».

La mission d'étude sur le « Patrimoine et décentralisation », menée en 2004, a analysé en profondeur les questions d'ordre administratif et juridique, scientifique et technique, financier ou relatives à la communication liées à ces trois musées régionaux.

Elle a proposé que ces musées, garantissant avec professionnalisme leur mission première de recherche, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine malien, puissent assurer également une série de fonctions et services complémentaires à caractère éducatif, d'animation culturelle et touristique.

Ces musées sont conçus « comme des lieux de diffusion d'une culture vivante ». Ils seront « des éléments centraux de la vie sociale et culturelle des localités concernées ». Afin de les distinguer des « musées » au sens classique du terme, et marquer l'ouverture et la polyvalence de leur concept, ils deviendront des : « Espaces culture ».

Les trois « Musées/espace culture » seront des organismes personnalisés avec autonomie de gestion, fondés suite à un acte légal posé par la collectivité territoriale.

- L'équipement programmé pour le Palais de la culture n'a pas non plus été mis en place à cause du changement de responsable et d'une série de lourdeurs administratives.

#### 3.1.3. Volet « Appui à la créativité » (budget 1,26 M €)

- Le financement du PAPCM a permis de réaliser **quatre films**, dont deux dessins animés.
- Ce volet comportait également l'organisation de **manifestations et d'expositions culturelles**, telle la semaine nationale du film africain de Bamako (SENAFAB, 13-19 janvier 2001), les semaines nationales de la culture (SNAC), ainsi que d'autres événements au niveau national et régional.

**Ces activités ont donné des résultats jugés satisfaisants, malgré les doutes affichés :**

**L'appui au cinéma du Mali aurait dû être dirigé vers la distribution plutôt que la production.**

#### 3.1.4. Volet « Coordination, équipement et synergie » (budget 240.000 €)

- Ce volet concernait la mise en place et le fonctionnement des **structures de coordination administrative, financière et opérationnelle du PAPCM** : comités de financement et de pilotage du programme, ainsi que cellule de coordination du PSIC.

Le comité de pilotage, qui aurait dû jouer un rôle important dans la supervision et l'orientation du programme, n'a pas eu un fonctionnement très efficace.

La cellule de coordination du PSIC, a été mise en place et rapidement (octobre 2000). Elle a fourni un travail considérable dans l'élaboration des outils techniques et financiers du programme, les procédures d'accès au financement PSIC et critères d'éligibilité au fonds, la communication sur le PSIC, la constitution d'une première base de données sur le secteur culturel et d'un petit fond documentaire à la disposition des acteurs culturels, etc.

<sup>11</sup> Evaluation à mi-parcours du programme d'appui à la Politique Culturelle du Mali, cit.

Elle a conduit également plusieurs missions de balisage de terrain pour l'identification et la mise en place de structures relais du PSIC dans les régions.

Une coordination nationale renforcée et plus opérationnelle a été souhaitée pour le PAVIA.

### 3.1.5. Le volet « PSIC » (budget 0,7 M €)

#### **Le PSIC a enregistré un grand succès dès le démarrage du PAPCM.**

Il a rassemblé 376 dossiers de candidature repartis comme suit :

- Arts de la scène et festivals : 202 projets (53,7 % de l'ensemble des demandes)
- Cinéma et audiovisuel : 39 projets (10,3 %)
- Patrimoine : 31 projets (8,24 %)
- Infrastructure et équipement : 18 projets (4,78 %)
- Animation culturelle et cérémonies : 15 projets (3,9 %)
- Développement culturel : 13 projets (3,4 %)
- Arts plastiques et appliqués : 12 projets, (3,19 %)
- Littérature (édition, production) : 12 projets (3,19 %)
- Photographie : 9 projets (2,39 %)
- Colloques (axés sur des thèmes transversaux) : 7 projets (1,8 %)
- Autres (tourisme, mode/stylisme...) : 4 projets (1,06 %)

**Sur 376 dossiers instruits, 57 projets (15% des demandes) ont fait l'objet d'un financement. (cf. tableau de synthèse 1), pour un montant total de 443.304.716 €**

Au niveau de la réalisation de projets, les demandes initiales se sont réparties comme suit :

- *Arts de la scène et festivals : 32 projets*
- *Cinéma et audiovisuel : 8 projets*
- *Patrimoine : 7 projets*
- *Formation/sensibilisation : 3 projets*
- *Photographie : 3 projets*
- *Infrastructures/équipement : 1 projet*
- *Littérature (édition, production) : 1 projet*
- *Arts plastiques et appliqués : 1 projet*
- *Colloques : 1 projet*

#### **Commentaires généraux sur le PSIC**

- **Le financement de ce premier PSIC a été largement sous-dimensionné :**  
*même en finançant des projets généralistes, 15% des demandes ont pu être satisfaites.*
- **La plupart des projets sélectionnés (68 %) ont eu lieu, ou été conçus, à Bamako**
- **Une majorité de projets financés (56%) sont des festivals**, ou appartiennent au domaine des arts de la scène (musique, théâtre, danse...) :
  - 21 projets (37%) sont des festivals, très populaires au Mali,
  - Beaucoup de festivals sont des projets décentralisés (2/3 hors Bamako).

➤ **Points forts**

- + + Rôle très positif du PSIC dans le développement des activités culturelles dans le pays,
- + + Emergence d'une dynamique encourageante, en particulier acteurs non étatiques,
- + Diversité sectorielle importante du PSIC : arts vivants, cinéma, audio-visuel, arts plastiques, photographie, patrimoine, formation...
- + Taux de programmation très fort : budgétisation avoisinant 136 % des ressources.

➤ **Points faibles**

- - Offre très sous-dimensionnée : 15% des demandes introduites satisfaites,
- - Sélection des projets non « stratégique » : peu d'effet structurant sur des filières,
- Grande centralisation des actions financées : peu d'effet en régions (sauf festivals).
- Lourdeurs administratives (traitement des dossiers et délai de financement)
- Absence de relais sur le terrain (déséquilibre Bamako/régions).

➤ **Conclusion**

Insuffisamment doté, structuré et ciblé le PSIC a atteint partiellement son objectif :

« améliorer durablement l'environnement culturel, stimuler et dynamiser la création culturelle ».

**Mais surtout, le PSIC, dans sa configuration PAPCM, est rapidement devenu une base du développement de l'activité culturelle du Mali.**

### 3.1.6. Enseignements tirés du PAPCM

Les considérations suivantes peuvent donc être tirées des projets du PAPCM :

- Des indices concrets et perceptibles démontrent le démarrage d'un processus émergent du PAPCM, ayant un impact positif sur le secteur culturel,
- Le PSIC a été l'élément moteur d'une dynamique extrêmement positive : *près de soixante projets culturels ont fait l'objet d'un financement européen* ;
- L'investissement pour l'extension du Musée national du Mali est un acquis essentiel, celui-ci répond désormais à des normes techniques internationales et participe à la valorisation du patrimoine national et au développement culturel,
- Certaines manifestations se sont affirmées comme de grands événements culturels de l'Afrique de l'Ouest.

En considérant les faiblesses de mise en œuvre du programme, un certain nombre d'autres leçons peuvent être avancées.

- **Le PSIC est devenu un outil important, accessible et maîtrisé par les acteurs culturels.**  
Sa gestion devrait toutefois être restructurée au bénéfice des porteurs de projets :
  - programmation par appels à propositions,
  - évaluation des projets par des experts culturels,
  - mesures d'accompagnement pour la professionnalisation des acteurs,
  - renforcement de l'Unité de gestion du programme (objectifs, compétences,...),
  - révision du plafond financier,
- **Le Ministère de la culture devrait privilégier son rôle d'encadrement de la politique culturelle, au lieu d'assumer des fonctions directes d'opérateur culturel par**

***l'organisation de manifestations culturelles.***

- ***L'impact du programme en termes d'interventions structurantes se verrait renforcé par une meilleure coordination entre les différents intervenants dans le secteur culturel.***<sup>12</sup>

### **3.2 Intervention durant la période 9ème FED – PAVIA (4,9 M € sur 2005-2009)**

Le programme PAVIA, en cours d'exécution, se structure en trois volets principaux regroupant chacun plusieurs actions :

- « **Renforcement des capacités institutionnelles** »,
- « **Appui aux manifestations culturelles** »,
- « **Espaces d'animation et de diffusion** ».

*Le présent chapitre examine la situation actuelle des actions programmées.*

#### **3.2.1. Volet « Renforcement capacités institutionnelles »**

***Un soutien de 325.000 € a été affecté à ce volet :***

- ***150.000 € de dotation en équipements multimédias du CAMM,***
- ***175.000 € pour des modules de formation/recyclage.***

##### **a. Equipement multimédia du Conservatoire des arts et métiers multimédia (CAMM)**

Ce projet est en cours de réalisation.



##### **b. Modules de formation/recyclage**

Ces projets consistent en des formations aux outils multimédias (CAMM), en régie son/lumières (Palais de la culture), en gestion/animation des musées (MNM) et en l'organisation d'ateliers d'échange et complémentarité INA et CAMM.

---

<sup>12</sup> Proposition de financement du Programme PAVIA, 9<sup>e</sup> FED, 2000, page 2

Cette partie du programme n'a pas encore été mise en œuvre. En effet, les fonds alloués, programmés chaque année sur le Devis-Programme Fonctionnement du PSIC, ont dû être reprogrammés compte tenu du fait que les équipements financés par PAVIA sont en cours d'installation.

### 3.2.2. Appui aux manifestations culturelles

**Ce volet du PAVIA comporte les actions suivantes :**

**- Le financement des activités du PSIC, dont**

- **1,2 M € pour financer des projets soumis à appels d'offres des acteurs culturels ;**
- **600.000 € pour le fonctionnement, l'équipement et mesures d'accompagnement.**

**- La production de trois films maliens (830.000 €)**

**- L'appui à de grands événements artistiques et culturels (700.000 €)**

- **Les rencontres africaines de la Photographie,**
- **Une exposition internationale au Musée national du Mali,**
- **Le Festival des Réalités,**
- **Le Festival au désert,**
- **l'Université des cinq continents.**

#### **a . Le Programme de soutien aux initiatives décentralisées (PSIC)**

Entre le 8<sup>ème</sup> et le 9<sup>ème</sup> FED, le fonctionnement du PSIC a été revu en profondeur, suite aux résultats et aux évaluations de la première phase du programme. Il a été tenu compte de la nécessité d'améliorer la gestion du PSIC en termes de transparence et de prise de décision, de planification des actions, d'augmentation des ressources humaines et financières allouées au programme, et de mesures d'accompagnement (formation, suivi technique et financier).

Le nouveau PSIC présente donc de nombreuses différences par rapport au précédent :

1. Accessibilité aux financements par le biais d'appels à propositions réguliers (2 par an) assortis de modalités de préparation et de présentation des dossiers très précises
2. Publication d'un volume de « lignes directrices » expliquant dans les détails les nouvelles modalités de candidature<sup>13</sup>
3. Plafonnement des montants et des pourcentages par projet. En effet, les subventions octroyées ne peuvent actuellement dépasser 20 millions FCFA ; une subvention ne peut pas excéder 90% du total des coûts éligibles de l'action, le solde devant être financé sur les ressources propres du demandeur ou de ses partenaires, ou par d'autres sources financières.
4. Présélection des projets éligibles et évaluation des dossiers par un comité d'experts

---

<sup>13</sup> Programme d'appui à la valorisation des initiatives Artistiques et Culturelles (PAVIA) – Fonds PSIC 9 ACP MLI 016, lignes directrices à l'intention des demandeurs de subventions dans le cadre de l'appel à proposition 2005.

indépendants, qui détaillent et justifient leurs choix dans un rapport d'évaluation

5. Contrôle financier : présentation de justificatifs et approbation des comptes par un bureau comptable agréé.

Deux appels à projets ont été lancés :

Ils ont conduit aux résultats suivants (cf tableau de synthèse 2) :

- 82 dossiers ont été introduits (46 pour le 1<sup>er</sup> appel et 36 pour le deuxième)
- 47 projets (soit 57,3 %) ont été jugés « éligibles » : 28 pour le 1<sup>er</sup> appel et 19 pour le 2<sup>ème</sup>
- 19 projets ont été financés : 5 pour le 1<sup>er</sup> appel et 14 pour le deuxième. Cela représente finalement une proportion de 23,1% du volume total de dossier introduits et de 40,4% des dossiers éligibles.

Le financement octroyé a été de 86.190.950 FCFA pour les 5 projets issus du 1<sup>er</sup> appel et de 147.055.554 CFA pour les 14 propositions retenues lors du 2<sup>ème</sup> appel.

Ceci représente donc un financement moyen de 17 millions FCA par projet retenu du 1<sup>er</sup> appel et de 10,5 millions FCA pour les projets retenus lors du 2<sup>ème</sup> appel.



Les 47 projets présélectionnés se répartissent comme suit :

- Arts de la scène et festivals : 39 projets (soit 82,2% des demandes correspondantes)
- Littérature : 6 projets (12,7 % des demandes)
- Cinéma et audiovisuel : 4 projets (8,5 %)
- Arts plastiques : 4 projets évalués (8,5%)
- Patrimoine : 3 projets (6,3 %).
- Photographie : 1 projet (2,1%)

La répartition des 19 projets retenus est la suivante :

- Arts du spectacle et festivals : 11 projets (57,8%)
- Littérature : 2 projets (10,5 %)
- Patrimoine : 2 projets (10,5 %)
- Arts plastiques : 2 projets financés (10,5 %)
- Cinéma et audiovisuel : 1 projet (5,2%)
- Photographie : 1 projet (5,2%)



Djenne. Bibliothèque de manuscrits en voie de construction grâce au soutien du PSIC

### Mesure d'accompagnement du PSIC

Parmi les mesures d'accompagnement, des cycles de formation à la préparation et à la gestion de

projets culturels seront organisés à partir de mai 2006. Les bénéficiaires en seront des opérateurs culturels issus des différentes régions du Mali, qui pourraient à l'avenir constituer des correspondants du PSIC sur le terrain.

Des efforts appréciables sont également faits par la nouvelle équipe du PSIC en matière **d'information, d'accompagnement et de diffusion**.

Les responsables de la cellule PSIC effectuent fréquemment des missions d'information et d'accompagnement des opérateurs culturels sur le terrain. Ils participent à de nombreuses rencontres à Bamako et dans les régions, pour faire connaître le programme et d'expliquer l'accès aux financements.

Un **site Internet** spécifique pour le PSIC est actuellement en phase d'élaboration.

Il fournira aux demandeurs, outre des informations générales sur le programme et ses spécificités, l'accès on-line aux documents nécessaires pour présenter une candidature.

### Commentaires généraux

- Grâce à une meilleure dotation financière, le taux de projets retenus est en augmentation : 23 % du nombre de dossiers (au lieu de 15% pour le PAPCM).

**Cela démontre cependant la faiblesse de l'offre par rapport à la demande :**

- 3 projets sur 4 ne sont pas financés,
- le nombre de projets venant des régions est encore faible.

- Le résultat des deux premiers exercices montre une concentration encore marquée des projets (**seulement 9 projets régionaux, soit à peine un projet par région...**)

- **Un nombre très important de projets concerne les événements culturels et les festivals** (8 projets financés sur 19, soit 42,1 %)

### ➤ Points forts de mise en œuvre

- Un travail très important a été fourni par la nouvelle équipe en charge du programme, qui a élaboré les modalités de participation au programme et d'accès aux financements dans des délais serrés.

- La gestion du programme et les critères d'accès aux financements sont régis par un règlement

très précis et des procédures bien établies.

- Les appels à projets sont publiés à intervalles réguliers, permettant une meilleure programmation des exercices et des projets.
- L'évaluation des projets est confiée à des experts indépendants expérimentés et compétents, et répond à un règlement et à des critères précis et cohérents. Les sessions d'évaluation font l'objet de compte-rendus.
- Des efforts ont été réalisés en matière d'information et de communication vis-à-vis du public et des candidats à projets
- Les modules de formation en gestion de projets prévus au programme de ce PSIC devraient contribuer à une professionnalisation plus poussée des opérateurs culturels.

➤ **Points faibles perçus**

- Les modalités d'accès au programme (« pack » de candidature, à télécharger et à remplir) sont estimées trop lourdes par de nombreux interlocuteurs et bénéficiaires. Les « Lignes directrices » et le formulaire de candidature sont perçus longs et complexes. Ces difficultés sont plus marquées dans les régions, et en particulier dans des localités éloignées, où la disponibilité d'un équipement informatique est problématique.
- Le PSIC souffre d'un déficit important en matière de décentralisation. Hormis les festivals couvrant à peu près tout le territoire, les autres projets se déroulent à Bamako.
- Le mode de financement ponctuel de projets non structurés à une certaine dispersion des ressources disponibles, et à un impact réel insuffisant sur le terrain.

**Conclusion**

***A ce stade, et en prenant en compte les nombreuses contraintes d'exécution des projets, le PSIC fonctionne de manière très satisfaisante.***

**b. Les Rencontres de la photographie africaine de Bamako**

*Un soutien de 400.000 € a été affecté pour les 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> éditions des Rencontres.*

***Une évaluation réalisée en 2004 avait souligné d'une part le rôle très important de cet événement en tant que vecteur culturel au Mali<sup>14</sup>.***

L'évaluation avait toutefois souligné la faible implication du Mali, et spécialement des artistes et de la population, en constatant :

- ***un déficit en matière de transfert de la maîtrise d'ouvrage au Mali***, tant au niveau de l'organisation générale financière et logistique qu'en ce qui concerne la mise en place d'initiatives culturelles sur le territoire malien.

---

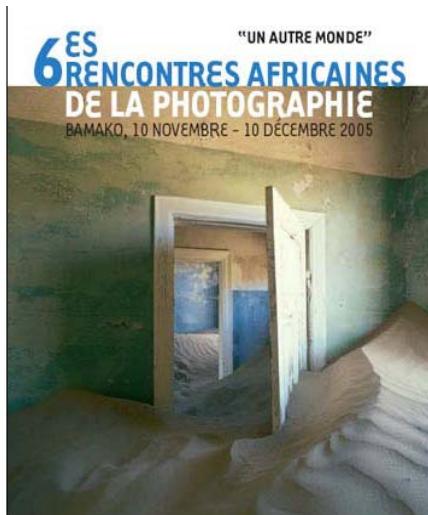
<sup>14</sup> Evaluation des Rencontres de la Photographie africaine de Bamako. Rapport réalisé par Alexis Castro (GICO/Culture Lab) à la demande de la Direction des « Rencontres de la Photographie africaine », juillet 2004. Etude-Enquête des 6<sup>e</sup> Rencontres africaines de la Photographie. Rapport réalisé par Alexis Castro (Culture Lab) sur demande de la Maison africaine de la Photographie (MAP), février 2006.

- **Une trop forte priorité donnée à « l'événement », au détriment des activités d'accompagnement (ateliers, formation...)**
- **Une représentation trop faible des photographes maliens.**

Globalement, ces constats, relevés en 2004, restent d'actualité aujourd'hui. Il faut remarquer à cet égard que :

En ce qui concerne les questions de programmation, la qualité de la sélection opérée pour la 6<sup>ème</sup> édition des Rencontres (2005) a été largement appréciée. Le thème proposé, « Un autre monde », a été jugé fédérateur et pertinent. La constitution d'un comité scientifique de sélection a certainement favorisé la réussite de ce volet de la programmation.

De nombreux problèmes de nature logistiques et organisationnelle sont toutefois venus ternir le succès de l'événement.



Par ailleurs, la création, en 2004, de la « Maison africaine de la photographie » (M.A.P.) constitue un premier pas vers une meilleure prise en charge de l'événement par le Mali.

La MAP répond au statut d'établissement public à caractère scientifique, technologique et culturel, et bénéficie de l'autonomie de gestion. Sa mission, dépassant les frontières maliennes, consiste en un travail de collecte, de conservation, de promotion et de diffusion des œuvres du patrimoine photographique africain. Elle apporte son appui aux organisations et photographes professionnels, dont elle favorise les échanges aux échelons africain et mondial.

Ce nouvel organisme qui n'a reçu ses premiers subsides qu'en 2006 ne peut pas encore remplir sa mission de manière satisfaisante. En effet :

- il ne possède pas encore de siège propre ni d'espaces adaptés
- il manque d'infrastructures, d'équipements et de personnel qualifié,
- les projets de formation et de constitution d'archives photographiques des Rencontres à Bamako n'ont pas encore pu voir le jour (pour les raisons exposées ci-dessus),
- les responsables de la MAP apparaissent isolés, malgré leur implication et leur bonne volonté évidentes.

**Ceci traduit, une fois encore, le déficit de dialogue entre les acteurs culturels, spécialement dans ce domaine très important pour le Mali.**

### **c. Exposition internationale sur les cultures contemporaines de l'Afrique de l'Ouest**

Programmée au Musée national du Mali pour juin 2007 (*Soutien PAVIA : 200.000 €*), elle permettra au musée d'affirmer sa vocation à devenir une vitrine de l'art contemporain au Mali et en Afrique de l'Ouest.

### **d. Le Festival du théâtre des réalités** (2006-2008, *Soutien PAVIA : 100.000 €*)

Il est organisé par l'association « Acte Sept », dont une structure de scène démontable est actuellement en cours de réalisation, et qui permettra à l'association de mieux programmer et réaliser ses spectacles.

### **e. Le Festival au désert**

Soutenu depuis les premières éditions par le FED, ce Festival est l'une des principales manifestations culturelles et artistiques au Mali. Au fil de ses différentes éditions, il a obtenu des résultats très positifs, en termes de coopération Nord-Sud, entre pays de la sous-région et de sauvegarde et promotion de la culture Touareg.

Il faut également souligner sa contribution à la prévention des conflits et à la promotion de la paix dans la région.

Mais de nombreux interlocuteurs, surtout dans la région de Tombouctou, perçoivent toutefois cet événement comme une production pilotée depuis la capitale, et produisant peu de retombées réelles dans la région.

Le souhait a été émis qu'à l'occasion du Festival, des manifestations puissent également avoir lieu directement dans la ville de Tombouctou.

### **f. L'Université d'été des Cinq Continents à Tombouctou.**

Cet événement, dont l'édition 2005 était axée sur le thème « *La diversité culturelle est-elle une fin en soi ?* », s'est tenu comme prévu à Tombouctou, organisé par l'Université de Paris 8, en partenariat avec l'Université de Bamako.

Le concours d'intervenants étrangers s'étant avéré faible, la participation malienne a été renforcée et appréciée localement.

### **g. Réalisation de trois films maliens (soutien PAVIA : 830.000 €)**

Il s'agit des trois films « *Ségoufanga* » de Mambaye Coulibaly, « *Fantan Fanga* » d'Adama Drabo et « *Faro* », de Salif Traore actuellement en cours de production.

#### 3.2.3. Espaces animation et diffusion

- L'équipement (audiovisuel, éclairage) de la salle de spectacles du **Palais de la Culture** de Bamako, reporté depuis le 8<sup>e</sup> FED, est actuellement en cours d'installation (*Soutien PAVIA : 250.000 €*). Il permettra au Palais de la culture d'accueillir les spectateurs dans des conditions professionnelles, et d'offrir aux artistes maliens et étrangers un espace d'expression à la hauteur de leurs attentes. La mise en place de l'équipement s'accompagnera d'une formation des techniciens en régie son et lumière.
- La construction des **trois musées/espaces culture régionaux à Djenné, Bandiagara et Sikasso** (*675.000 € : construction et équipement*) devient très progressivement une réalité.

Ce dossier, également hérité du 8<sup>e</sup> FED, a souffert d'un énorme retard dû à l'absence de définition du statut des musées, de leurs collections et de leur personnel.

L'étude effectuée en janvier 2004 avait contribué à clarifier les étapes administratives, financières, techniques et culturelles de la création de ces trois musées.<sup>15</sup>

A présent, les termes de référence pour les études architecturales et techniques des trois musées ont été élaborés. Il en est de même pour leurs études de programmation. L'avant-projet sommaire (APS) des études architecturales du musée de Sikasso a été approuvé.

Suite à plusieurs réunions de concertation entre les autorités régionales et les représentants du

Ministère de la Culture/Direction nationale du Patrimoine culturel<sup>16</sup>, l'assemblée régionale de Sikasso a déjà signé un décret portant création du musée régional de Sikasso, assorti des modalités de fonctionnement de l'institution. Les musées de Djenné et Bandiagara devraient suivre à brève échéance le même chemin.

Par ailleurs, des contrats auraient été signés avec l'AGTER pour entamer la construction, qui devrait être achevée en 2008.

***Si le cadre administratif, réglementaire et technique de la création des trois musées semble s'éclaircir, il ne semble pas en être de même des pré-requis essentiels en ce qui concerne leur gestion, leur programmation et leurs contenus scientifiques.***

Les modalités précises du financement, la nomination du personnel – surtout du directeur – son indispensable formation, la description des fonctions du musée, le concept muséographique, la constitution et le développement des collections, leur conservation et exposition, la programmation d'une première exposition, sont autant de questions à résoudre d'urgence, avant que les édifices ne soient construits.

### ***3.3. Enseignements provisoires du PAVIA***

***Les réflexions suivantes peuvent être émises, sur base des premiers résultats :***

#### **Points forts**

- a. Le PAVIA s'inscrit dans la continuité positive du PAPCM,***
- b. Le PSIC offre une réponse (un peu) plus adaptée aux sollicitations multiples du secteur***
- c. Le renforcement des structures de gestion améliore la gestion du programme***
- d. Des efforts significatifs - bien qu'encore insuffisants - sont fournis dans le domaine de la professionnalisation des acteurs culturels***

---

<sup>15</sup> Patrimoine et décentralisation, cit.

<sup>16</sup> Compte-rendu de la réunion de validation des textes sur la politique muséale et la création des Musées régionaux de Bandiagara, Djenné et Sikasso, tenue à Bamako, le 5 janvier 2006.

### **Points faibles**

- a. Interventions restant dispersées : impact limité (encadrement, structuration)**
- b. Pas de stratégie suffisante du PSIC en matière de :**
  - professionnalisation des acteurs culturels
  - structuration des filières culturelles
- c. Faibles possibilités de décentralisation**
- d. Pas de priorité et d'actions concrètes sur la propriété intellectuelle et dans la lutte contre le piratage,**
- e. Faible coordination avec les autres bailleurs de fonds culturels (bien que le Comité de pilotage du PAVIA offre le seul cadre de concertation organisé à ce stade).**

### **3.4. Constats et réflexions sur l'action culturelle UE au Mali (8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED)**

Des avancées très importantes ont été effectuées dans le soutien au domaine de la culture au Mali grâce au PAPCM et au PAVIA.

Grâce à ce soutien, dont l'ampleur et la cohérence restent inégalés dans le contexte africain, le Mali a pu mettre sur pied une politique culturelle volontariste et ambitieuse reposant sur les nombreuses ressources que le pays possède dans ce domaine.

Dépassant et inversant progressivement l'image traditionnellement liée à la culture - un ensemble d'activités à caractère essentiellement récréatif et peu rentable – le pays considère maintenant la culture comme une priorité à fort potentiel social et économique, et un moyen supplémentaire et crédible de lutte contre la pauvreté.

**Le Mali rejoint ainsi la prise de conscience de l'importance et des implications de l'action culturelle dans le développement que la Commission européenne est en train de reconnaître de manière officielle.**

**L'action de coopération culturelle UE/Mali entreprise au cours des 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED apparaît logiquement comme pionnière dans un tel pays où la valeur ajoutée de la culture a toujours été reconnue..**

#### **3.4.1. Les acquis positifs**

**Les acquis principaux de la coopération Union européenne – Mali consistent en :**

##### ***En général***

- +++ Le développement effectif de la vie culturelle du Mali**
- +++ Un début de renforcement des capacités des acteurs culturels**
- +++ L'action du Ministère de la Culture renforcée et étendue par ces programmes**
- +++ Une dynamique très positive du PSIC vis-à-vis des acteurs culturels du Mali**
- +++ La mise en évidence des très grandes potentialités (patrimoine, création, événements...)**
- +++ La promotion de la richesse et de la diversité culturelle (à l'intérieur et international)**
- +++ L'amélioration de la sauvegarde, de la promotion et de la diffusion du patrimoine**

**+++ La réalisation de grands chantiers emblématiques (réaménagement du Musée)**

- ++ La qualité de programmation due aux nouvelles infrastructures et équipements réalisés.**
- ++ La qualité et compétence des jeunes acteurs culturels maliens.**
- ++ La notoriété de plusieurs grands événements soutenus par le FED.**
- ++ La continuité de l'action développée du 8<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> FED.**
- ++ L'image forte et positive de l'Union européenne dans tout le pays grâce à ces programmes**
- + Le rôle de premier bailleur de fonds joué par l'Union européenne**

**Spécifiquement au PSIC**

**+++ Soutien de nombreuses initiatives et dynamique culturelle forte à travers le pays.**

**+++ Plus large diffusion/promotion de la culture vers la population (Bamako et régions)**

- ++ Promotion du dialogue interculturel et de la prévention des conflits dans des régions sensibles,**
- ++ Appui à la sauvegarde des identités culturelles menacées.**
- ++ Démarrage d'un appui à la professionnalisation des acteurs culturels.**

### **3.4.2. Les faiblesses constatées**

*Plusieurs faiblesses de structuration et mise en œuvre des programmes de coopération culturelle, devront être prises en considération dans la réflexion pour les futures actions.*

**En général**

**- Manque d'intégration et de stratégie se traduisant par :**

**La dispersion des projets et des thématiques**

**Un appui insuffisant à la professionnalisation**

**- Absence de réalisme dans l'appui à la décentralisation (déséquilibre Capitale/régions)**

- Faible cohésion entre la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et le bailleur.**

- Report et/ou les délais d'exécution de plusieurs projets importants**

**Spécifiquement au PSIC**

**- Financement insuffisant par rapport à la demande**

**- Faible priorité pour une réelle structuration par filières**

**- Manque de priorités économiques et sociales (jeunes, femmes, lutte pauvreté/inégalités)**

- Complexité de l'accès aux financements (procédures, nombre de projets attribués, diversité...)**

## 4. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS EN VUE DU 10ème FED

### 4.1. Argumentaire pour une intervention du 10<sup>ème</sup> FED dans le secteur de la culture au Mali

**L'apport d'un programme de coopération culturelle 10<sup>ème</sup> FED au Mali est décisif.**

*Les 5 points clés ci-après tendent à démontrer que la coopération culturelle, si elle n'est pas définie comme un secteur de concentration du FED, représente cependant une priorité essentielle dans la valeur ajoutée de cette coopération.*

**a) La culture est l'une des quatre priorités d'action définies par le Commissaire européen au Développement (M. Louis MICHEL) et par la Commission européenne (projet de résolution stratégique sur "la culture dans la politique de développement").** A plusieurs reprises, et spécifiquement dans le cadre de l'Afrique de l'Ouest, le Commissaire européen a instauré la culture comme une nouvelle priorité du FED.

*" La culture détermine le fonctionnement d'une société et donc, aussi, sa structure économique. C'est pourquoi la prise en compte de la spécificité sociétale et culturelle de l'Afrique, dans sa richesse et sa diversité, me semble seule à même d'inscrire notre aide au développement dans la réalité du terrain, et de renforcer son efficacité " (discours au groupe des pays ACP, juin 2005).*

**b) La culture est une priorité du Mali dans le domaine socio-économique et dans la lutte contre la pauvreté.**

Le Mali est l'un des seuls pays africains où la culture soit une priorité nationale.

Les enjeux économiques et sociaux de ce secteur sont en effet les suivants :

- **développer un secteur d'activité dont le potentiel économique est énorme**

Les potentialités des industries culturelles sont en effet très élevées au Mali, du fait :

- du contexte de croissance de l'activité culturelle au Mali (une partie des devises rapatriées au pays est liée aux industries culturelles),
  - des nombreuses filières traditionnellement capables de générer des industries (*musique et spectacles, mode et design, cinéma et audiovisuel, artisanat, NTIC...*),
  - du lien fort entre le tourisme (source prioritaire de devises et en forte croissance au Mali) et la culture, pour lequel elle représente un important marché complémentaire,
  - de l'extension prévisible de l'activité culturelle par la décentralisation (cf. §3.4.3)
  - du "sous" développement actuel de la plupart de ces industries,
- **intégrer les jeunes dans le processus de développement économique et social**

Au Mali, plus de la moitié de la population a moins de 20 ans, le taux et le niveau de scolarisation sont encore faibles (*spécialement filles*).

De nombreux jeunes des quartiers et des zones touristiques pourraient bénéficier d'une meilleure

intégration, par une formation et un appui à la professionnalisation.

L'activité culturelle apparaît de manière très forte comme une (*seconde*) chance de développement et d'intégration économique pour beaucoup de jeunes défavorisés.

**c) Le secteur de la culture comporte des enjeux "politiques" essentiels pour le Mali.**

Il est fondamental de prendre en compte cette dimension de la culture au Mali.

La culture a en effet un rôle politique dans le développement du pays, permettant de :

▪ **induire et renforcer la stabilité et la cohésion nationale**

Ainsi, à l'occasion de nombreuses manifestations et festivals culturels régionaux, derrière l'apparence du terme généraliste "culturel", se déroulent des rencontres et assemblées traditionnelles des populations et des responsables locaux : celles-ci permettent un large dialogue et des échanges quasi politiques sur l'évolution et sur l'avenir du pays. Dans l'environnement sous régional actuellement instable de l'Afrique de l'Ouest, de tels apports sont inestimables : c'est une chance pour le Mali de pouvoir dépasser les discordes internes grâce à la dimension culturelle.

▪ **mettre en œuvre concrètement une décentralisation proche de la population**

Le domaine culturel apparaît par excellence celui où la décentralisation peut s'épanouir pleinement. En effet :

- la population malienne est intimement attachée à la culture et au patrimoine,
- la culture implique chaque habitant, du plus petit village au fond des quartiers,
- l'activité culturelle ne nécessite ni grosses infrastructures, ni grands ressources financières, ni structures d'organisation très fortes,
- l'action culturelle crée du travail et des revenus de manière très visible et proche.

**d) L'appui de l'Union européenne au Mali dans le domaine culturel est décisif : la coopération UE/Mali est reconnue comme la clé de réussite du secteur culturel par tous les interlocuteurs rencontrés.**

▪ **le Ministère de la culture du Mali a besoin du FED pour appliquer sa politique**

Le Ministère définit la stratégie nationale, donne les impulsions et le cadre d'action.

Dans cette perspective, les acteurs non étatiques et le Ministère de la Culture constatent le rôle-clé de l'Union européenne dans la coopération culturelle.

Cet effort des programmes des 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED a marqué positivement tous les acteurs culturels rencontrés, a généré des initiatives dans tous les domaines culturels.

L'ensemble des responsables du secteur exprime maintenant un fort besoin d'accroissement de cette aide pour la période à venir.

En effet, le pays a des ressources financières très limitées : même si la culture est une priorité, elle ne peut bénéficier d'un autre budget que celui de l'Etat. Celui-ci couvre prioritairement le fonctionnement de base, les gros investissements de la politique nationale et certaines manifestations prioritaires.

***Le développement de la culture est donc étroitement lié à la coopération UE/Mali.***

▪ **Aucun appui des autres bailleurs de fonds n'est comparable à celui du FED.**

Certains bailleurs ont une coopération culturelle importante, et souvent à plus long terme, que celle de l'Union européenne liée à la durée de chaque FED.

Mais aucun de ces appuis n'a la même ampleur que la coopération UE/Mali :

- quantitativement par le montant et l'impact des financements du FED,
- qualitativement, du fait de la stratégie coordonnée du FED, comportant des objectifs d'intégration (sociale, économique, territoriale et de conscience nationale) et une planification par étapes successives.

**Ce type de projet donne une image positive de la coopération de l'U.E.**

Beaucoup d'actions de coopérations bilatérales ou décentralisées agissent selon un processus Nord-Sud, impliquant de facto un rapport de forces : les objectifs sont souvent liés à la valorisation du pays donneur, ou à l'accession des œuvres et des artistes à un pays du Nord.

Au contraire, la coopération culturelle du FED agit horizontalement, sans référent direct, positionnant directement les œuvres et artistes à l'intérieur de leur marché/pays (ou par rapport aux pays voisins).

Si le programme de coopération culturelle du FED est mené dans cet esprit, l'image de l'Union européenne, et spécialement celle de la Délégation locale en sort donc considérablement renforcée et positive, du fait :

- d'un domaine d'activité, la culture, reconnu essentiel par la population en Afrique,
- d'un programme de type "mécénat", mené avec tous les acteurs culturels et ayant des retombées fortes, proches, visibles et médiatiques.

**e) Les programmes culturels PAPCM (8<sup>ème</sup> FED) et PAVIA (9<sup>ème</sup> FED) ont été des "déclencheurs d'activités".**

Les projets de coopération culturelle financés par l'Union européenne au cours des dix dernières années au Mali ont produit des résultats très significatifs et prometteurs, notamment dans le domaine de la création, production culturelle et pour l'emploi des jeunes.

Ils ont notamment entraîné une mobilisation autour des enjeux sociaux, économiques et de formation du secteur culturel et suscité de très fortes attentes.

Ils ont également permis le développement de l'offre touristique, notamment à partir de l'effort sur le patrimoine (réhabilitation de musées et construction de nouveaux espaces).

## **4.2. Principales attentes d'intervention de l'UE dans le domaine culturel au Mali**

Les attentes vis-à-vis de la coopération culturelle UE au Mali sont très fortes et variées

### **a. Poursuite de l'action entreprise (8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED)**

Toutes les filières culturelles du Mali sont en forte croissance, spécialement celles dont les enjeux économiques sont importants (emploi, chiffre d'affaires).

Cela explique notamment le succès du PSIC, se traduisant par une intense demande de financement de projets, disproportionnée par rapport aux disponibilités actuelles.

Ces attentes concernent prioritairement :

- une aide à la création et aux structures de création et de production,
- un appui à des activités et manifestations, traduisant la vitalité culturelle du pays,
- un soutien aux initiatives locales dans les régions,
- le financement de nouveaux équipements et infrastructures dans le pays.

### **b. Attentes nouvelles**

Elles concernent principalement :

#### **► une décentralisation réelle et forte de l'appui culturel UE**

Les possibilités offertes par la décentralisation au Mali mobilisent de plus en plus les acteurs culturels locaux : elles peuvent constituer une alternative à l'exode rural, à condition qu'un appui quantitatif et qualitatif leur soit apporté.

Le domaine culturel apparaît privilégié pour réaliser efficacement la décentralisation.

Actuellement une politique de construction/réhabilitation d'équipements culturels et d'évènements culturels locaux est en cours grâce au Ministère dans chaque région. Elle est complétée par quelques projets ponctuels de coopération décentralisée et par quelques projets PSIC; mais elle manque encore de moyens (couverture nationale, équipements, ressources humaines...).

Pour que la politique de décentralisation entre véritablement dans les faits, elle a besoin d'être complétée par une stratégie forte et coordonnée autour de projets régionaux et de moyens importants et cohérents.

La stimulation de l'action culturelle locale et le renforcement des structures (en interaction avec le Ministère) permettront d'encourager la création, la production et la circulation des œuvres dans les régions.

#### **► une formation de niveau supérieur (ingénierie et gestion culturelle)**

Cette attente est exprimée (surtout à Bamako) par de nombreux acteurs culturels, aussi bien publics que privés.

Aucune réponse locale ne semble actuellement satisfaisante : les demandes de formation spécifique à l'étranger sont nombreuses.

Les formations locales actuelles semblent inadaptées, soit par un manque de spécificité culturelle (Université ou écoles de gestion), soit par un niveau plus secondaire que supérieur (INA).

Ces attentes sont également exprimées sur certains métiers d'appui technique (manifestations, spectacles) et pour plusieurs filières (mode, photo...)

### **c. Souhaits d'évolution**

De nombreux acteurs culturels expriment une attente d'évolution de l'offre UE.

#### **► Appui à la structuration/professionnalisation par filière.**

Cette demande, exprimée plus ou moins explicitement, correspond à une évolution des projets culturels (PSIC) depuis quelques années : les projets généralistes, de type manifestation ou festival, deviennent de plus en plus des projets économiques de création d'activité dans une filière spécialisée. Les demandes d'aide concernent maintenant toutes les étapes de la chaîne de création culturelle : *formation, création, production, diffusion, commercialisation, visibilité, manifestations, mise en réseau...*

**Il s'agit d'un processus de professionnalisation et de structuration, bien différent d'un appui à de simples évènements culturels.** Il intègre donc complètement les enjeux de développement social et économique du Mali, notamment l'insertion des jeunes ("seconde chance") et la lutte contre la pauvreté.

**C'est pourquoi cette stratégie mérite un soutien privilégié et prioritaire du FED.**

#### **► Souhaits de réduction des contraintes d'accès aux financements du FED.**

La complexité, la lenteur et la sélection "administrative" des projets (cf. PSIC), sont perçus comme des mesures quasi-discriminatoires par les porteurs de projets, conduisant souvent à l'abandon de ceux-ci.

Ces créateurs demandent donc une réponse plus généreuse, rapide et facile de l'Union européenne pour concrétiser leurs projets.

### **d. Souhaits implicites**

L'évaluation et le diagnostic du secteur de la culture au Mali (cf. ci-dessus) ont souligné le manque de dialogue et l'absence de synergies entre les partenaires de l'activité culturelle au Mali. S'ils ne sont souvent pas exprimés directement par les responsables, ils constituent des préalables décisifs pour développer réellement le secteur de la culture.

#### **► Actions de médiation et d'appui à la concertation**

La mission a pu faire le constat de nombreuses situations de blocage d'activités culturelles ou d'absence de collaboration entre partenaires de filières ou de manifestations.

Ces situations ont généralement pour caractéristique un rejet "idéologique" de l'autre (relations interpersonnelles et/ou vers les institutionnels), excluant toute synergie et pouvant bloquer indéfiniment un programme d'activité.

Les attentes implicites correspondantes relèvent d'une volonté et d'outils de concertation, qui font clairement partie de la vocation de l'Union européenne.

#### **► Harmonisation (procédures) et concertation entre bailleurs culturels**

Les différents partenaires de la coopération culturelle (bilatérale, multilatérale et décentralisée), ont des modes d'intervention variés et hétérogènes. De par son histoire et par sa vocation, l'Union européenne devrait prendre l'initiative et jouer un rôle moteur dans la concertation et leur harmonisation.

### **4.3. Principales contraintes et conditions identifiées**

L'évaluation et le diagnostic effectués ci-dessus (cf. § 1 et 2) ont mis en évidence des contraintes et limites à prendre en compte dans la perspective d'un programme de coopération dans le secteur de la culture au Mali.

#### **a. Contraintes de résultats**

La principale condition d'un appui UE à un projet culturel est un résultat mesurable.

Une image détestable subsiste encore pour certains : la culture assimilée à un dérivatif, aux loisirs, à la notion de création "éthérée", sans productions ni résultats.

Cette perception doit être rejetée. Dans le contexte du développement socio-économique du Mali, une contribution de l'argent public de l'Union européenne dans ce secteur doit conduire à des résultats concrets : c'est une condition "sine qua non".

#### **b. Cohésion stratégique du FED au plan national, sous régional, tous pays ACP**

Chaque projet FED de soutien à la culture devrait se situer en synergie et complémentarité avec les autres projets/programmes culturels de ce pays, de la sous-région et de l'ensemble des pays ACP.

Il devrait donc exister une stratégie intégrée de coopération culturelle UE/ACP, alors que chaque programme fonctionne de manière indépendante dans chaque pays, sans transfert d'expérience, collaboration ou synergie avec les autres.

Le Mali souhaite une telle politique de concertation et d'intégration de la coopération culturelle avec l'Union européenne.

#### **c. Interactions positives entre les différents bailleurs de fonds culturels**

Le positionnement des bailleurs de fonds du Mali dans le domaine culturel devient de plus en plus clair et positif, comme indiqué ci-dessus (cf. §3.1).

Chacun d'entre eux reconnaît en effet :

- le rôle social, économique, structurant et humain de la culture et son impact en matière de développement et de lutte contre la pauvreté ;
- la priorité conséquente à accorder à la coopération culturelle ;
- le rôle de leader de l'Union européenne dans ce type de coopération.

***Il existe donc, spécialement pour l'UE, une contrainte de dialogue entre ces partenaires.***

#### **d. Spécificités transversales**

Les programmes et les projets culturels deviennent de plus en plus techniques et spécifiques, ce qui les compartimentent les uns par rapport aux autres.

Les synergies potentielles entre les projets sont pourtant considérables.

Les complémentarités transversales entre les différentes thématiques, zones géographiques, catégories d'artistes, productions...) devraient donc être valorisées de manière systématique pour chaque projet et /ou chaque programme.

#### **e. Jeunes talents/Femmes/Enfants**

L'importance de la population des jeunes au Mali, la situation de dépendance de beaucoup de

femmes et d'enfants constituent une forte contrainte à prendre en compte et sont des enjeux importants dans tous les aspects, pour un tel programme de coopération culturelle dans ce pays.

#### **4.4. Les objectifs d'un programme de coopération culturelle 10<sup>ème</sup> FED**

La nécessité d'un programme de coopération culturelle 10<sup>ème</sup> FED au Mali apparaît clairement dans les paragraphes ci-dessus.

**Un tel programme constituerait une nouvelle phase logique de poursuite de l'effort entrepris depuis dix ans, dans un secteur jugé maintenant prioritaire par la Commission européenne et par le Mali.**

➤ **Il permettrait une action efficace sur une stratégie sectorielle à moyen-long terme.**

➤ **Il éviterait également une "stratégie d'impulsion", point faible du FED.**

*En effet, la remise en cause des projets de ce secteur ("hors concentration" jusqu'à présent), est systématique d'une programmation FED à l'autre.*

Or, il est évident que les "impulsions" dans le secteur de la culture, limitées à la durée du 8<sup>ème</sup> FED (PAPCM), puis à celle du 9<sup>ème</sup> FED (PAVIA) n'ont pu suffire à générer de véritables industries culturelles.

Elles ont seulement servi à consolider les talents artistiques et à permettre le démarrage de projets et activités économiques au Mali dans ce domaine.

L'objectif global d'un nouveau projet reprendrait donc à la fois la base du programme "PAVIA" du 9<sup>ème</sup> FED, et la stratégie clairement exprimée par le Ministère de la Culture "**créer une dynamique de la culture, levier de développement économique et social**".

**Au lieu d'être généraliste et thématique, un tel programme serait différencié selon plusieurs composantes spécifiques ayant pour objectifs principaux de permettre :**

**a. une structuration réelle de l'activité socio-économique du secteur**

- *autour des acteurs culturels non étatiques* (programme "PSICS")
- *par un appui institutionnel* (programme "PAI")

**b. une décentralisation de l'effort entrepris à l'ensemble du pays (programme "PACD"),**

**c. une impulsion forte pour renforcer le partenariat et le dialogue (programme "RPDI"),**

**d. la visibilité et le suivi de l'activité culturelle du Mali (programme "OPCM")**

Ces objectifs répondraient tout à fait aux axes stratégiques de la politique culturelle du Mali :

- *la culture comme facteur de développement économique,*
- *la culture comme facteur de stabilité et de paix,*
- *le développement d'un partenariat de solidarité internationale,*
- *la préservation des expressions culturelles et linguistiques.*

Les différentes activités du nouveau programme devraient être validées et suivies par rapport à leur contribution à l'objectif global, aux objectifs principaux et aux axes stratégiques du Mali.

#### **4.5. Organisation d'un programme 10<sup>ème</sup> FED "PASEC"** (programme d'appui à la structuration économique de la culture)

- ▶ L'importance pour le Mali d'un programme culturel 10<sup>ème</sup> FED est apparue évidente pour les responsables culturels, économiques et politiques rencontrés au cours de cette étude.
- ▶ De même, la nécessité d'augmenter largement les fonds consacrés à ce domaine, du fait des enjeux sociaux, économiques et d'unité nationale, et de proposer un programme beaucoup plus structurant apparaît également indispensable.
- ▶ *Enfin, pour mieux répondre à ces différentes attentes et évolutions, les résultats de cette étude font apparaître la nécessité de différencier un tel programme en plusieurs composantes complémentaires décrites ci-après.*

Une étude de faisabilité ultérieure précisera les contraintes et dimensions de chacun de ces projets.

- Celle-ci, appuyée par un forum de concertation des acteurs culturels maliens devra notamment avoir pour objet:  
de préciser comment les projets ci-après pourront apporter une réponse aux problématiques de structuration du secteur de la culture;
- de définir la méthodologie la mieux adaptée à cette approche par filières et projets;
- d'assurer un démarrage rapide du programme et des résultats efficaces;
- de permettre un suivi "interactif" du programme, permettant des ajustements rapides.

##### **4.5.1 Programme de structuration par filière "PSICS"**

Le premier volet d'un programme de coopération culturelle 10<sup>ème</sup> FED est la poursuite de l'activité de soutien culturel PSIC.

Cependant, il apparaît nécessaire de dépasser la phase actuelle de soutien à des initiatives culturelles après une sélection financière, administrative et technique. Il s'agit de mettre en oeuvre un véritable programme de structuration de filières de création de productions culturelles.

- Objectifs et principes du PSIC "S"

**L'idée de base de ce programme est d'appuyer l'intégration professionnelle des jeunes talents du Mali en développant des filières et industries culturelles.**

**Il s'agit d'un soutien à la structuration et à la créativité, répondant prioritairement à des enjeux économiques et sociaux :**

- activités économiques durables, génératrices de flux financiers,
- activités ayant un impact social, c'est-à-dire créatrices d'emplois pérennes, favorisant l'intégration des jeunes talents locaux.

- Sélection des projets/filières

Un certain nombre de filières doivent être sélectionnées, soutenues et intégrées, c'est-à-dire qu'elles doivent appuyer d'amont en aval les étapes suivantes :

- la sensibilisation, la formation, la professionnalisation,
- la structuration des activités, (création, production, industrialisation, diffusion/distribution),
- la mise en réseau nationale et internationale de ces talents et de ces filières.

Cependant, pour aboutir à une professionnalisation réelle et efficace de jeunes talents autour de filières thématiques de production culturelle, la stratégie du PSICS doit devenir beaucoup plus volontariste. En effet :

1. toutes les disciplines culturelles ne peuvent être soutenues.

- *D'une part seuls certains domaines ont une réelle capacité de production et de création d'emplois industriels : musique, audiovisuel, édition, artisanat...*
- *D'autre part, l'appui financier nécessaire est de plus en plus important de l'amont (création) vers l'aval (industrialisation, distribution) et il n'est pas infini.*

2. tous les porteurs de projets n'ont pas les capacités pour diriger de telles filières.

*Il s'agit en effet de créer économiquement des structures génératrices d'emplois, et socialement de donner une chance positive à des jeunes.*

*Dans ces deux rôles le responsable de projet doit être le véritable "moteur", ce qui est rarement le cas des artistes porteurs de projets culturels.*

3. de tels projets/filières doivent être aidées et suivies sur la durée du programme.

*A l'évidence, la professionnalisation et l'industrialisation d'une filière d'activité est une affaire d'années, et non de mois.*

*Pour donner l'opportunité et le temps à toutes les composantes de ces filières de se développer, de tels projets doivent être pluriannuels et ne plus faire l'objet d'une aide limitée à un an.*

➤ Structuration thématique

Une recherche et/ou sélection devra permettre d'identifier :

- *les thématiques structurantes les plus porteuses (au Mali et dans la sous-région), capables de se développer, créer des emplois et devenir des industries culturelles.*
- *la stratégie pour développer économiquement (et socialement) chaque filière*
- *un (ou deux) responsable(s) ayant un (ou deux) projets/filières correspondant.*

Ce **soutien sélectif**, concrétisant l'esprit d'entreprise autour de projets, filières et responsables "locomotives" constituera l'élément-clé pour la réussite d'une telle structuration, qui permettra le développement de véritables industries culturelles au Mali.

Selon les cas, cet appui pourra se concrétiser par :

- un appui à des structures déjà existantes ou à créer,
- un soutien au projet d'un opérateur/entrepreneur culturel,
- une aide à un projet thématique en région,
- etc.

Cette stratégie pourra également se traduire par une collaboration, voire une délégation de maîtrise d'œuvre à un autre bailleur culturel mieux positionné sur une filière spécifique (cf. "jeunes talents photos du Mali" et Biennale).

➤ Elargissement du soutien du PSICS à d'autres initiatives

Cette évolution du PSIC ne doit pas empêcher le soutien à des projets plus "classiques" :

- appui à (la structuration) des festivals et manifestations culturelles

*La présente étude a notamment mis en évidence les nombreux et divers impacts positifs des festivals et manifestations culturelles au Mali.*

*A l'évidence ces projets doivent continuer à être soutenus et à se développer.*

- soutien à d'autres initiatives

*Le nouveau programme PSICS doit pouvoir continuer à appuyer d'autres filières de création artistique et d'autres projets, comme le fait le PSIC actuel.*

***La condition de ce soutien élargi et plus traditionnel est que ces autres projets (festivals, manifestations et initiatives) aient également un objectif structurant dans leur domaine thématique et/ou géographique.***

➤ Enjeux, organisation et moyens

- Vis-à-vis de l'ensemble du programme culturel 10<sup>ème</sup> FED, les enjeux et les moyens du PSICS seront décisifs, à priori les plus importants (avec ceux de l'appui institutionnel et du programme de décentralisation).

- La vocation d'un tel programme doit consister à appuyer un projet/filière sur la durée du projet FED : dans le cadre, l'appui du PSICS à un projet structurant sera donc global et non plus sur un devis-programme annuel.

- L'organisation, le pilotage et l'équipe du PSICS seront renforcés : ils devront sélectionner, animer et mettre en production les meilleures filières culturelles de professionnalisation et leurs responsables.

Le pilotage du PSICS consistera donc à animer et suivre le développement de ces filières et à revoir ou stopper celles qui seraient en situation d'échec.

Ses responsables auront aussi à mettre en synergie les différentes filières et articuler transversalement le PSICS avec les autres programmes ci-après.

#### **4.5.2 Programme d'appui institutionnel "PAI"**

Les différents instruments d'encouragement et de soutien décrits ici pourront être complétés utilement par une série de mesures d'appui institutionnel.

*Celles-ci seront destinées à soutenir la formation et la professionnalisation des acteurs et responsables culturels, à doter le pays d'outils et d'équipements pour une meilleure protection, gestion et mise en valeur du patrimoine, ainsi qu'à fournir un appui structurant aux filières les plus prometteuses.*

Ces mesures visent avant tout à accompagner le PASEC dans sa stratégie de structuration et de développement du secteur culturel au Mali.

Leur programmation dans le cadre du FED devra au préalable **vérifier les complémentarités avec les actions menées par les autres bailleurs de fonds** (p.ex. dans le domaine de la photographie, l'un des thèmes d'action privilégiés de la coopération française).

##### **4.5.2.1 Formation et perfectionnement de cadres culturels**

###### **a. C.A.M.M.**

### **Thématiques**

- 1. Ingénierie/industries culturelles**
- 2. Gestion projets/structures culturelles**
- 3. Nouvelles filières structurantes**

### **Objet de l'action**

*Depuis sa création, le CAMM constitue un jalon essentiel de la politique culturelle. Fonctionnel, bien équipé, il présente des fortes potentialités pour un cursus de formation complet destiné aux acteurs culturels.*

**Il s'agit donc d'organiser des cours d'ingénierie et de gestion de projets, et des formations dans une série de filières artistiques à développer au Mali.**

### **Enjeux, moyens, principes d'organisation et de fonctionnement**

L'enjeu principal de ce volet est de soutenir l'émergence d'une nouvelle génération d'acteurs et d'opérateurs culturels pouvant contribuer à la professionnalisation des filières culturelles au Mali et au développement des industries culturelles.

Le soutien permettra de renforcer le programme du CAMM avec de nouveaux cours axés sur les enjeux actuels du secteur culturel malien.

## ***b. Université de Bamako***

### **Thématique**

#### **Formation et perfectionnement aux métiers du patrimoine**

### **Objet de l'action**

*Il n'existe actuellement au Mali aucune structure à même de former des responsables de la gestion du patrimoine culturel.*

**L'objet de cette proposition est de pallier à ce manque en renforçant les ressources de l'université de Bamako, et en la dotant de nouvelles compétences et équipements.**

### **Enjeux, moyens, principes d'organisation et de fonctionnement**

L'enjeu principal est d'octroyer une formation complète, correspondant aux standards internationaux, aux futurs responsables du patrimoine national.

L'appui financier devrait concerner autant les ressources humaines que l'équipement nécessaire à cet enseignement.

Le module proposé permettrait aux étudiants en histoire et archéologie de l'Université dès la deuxième année, de bénéficier de cours, de séminaires, de conférences, de stages pratiques dans les différentes matières relatives à la sauvegarde, à la gestion et à la mise en valeur du patrimoine : conservation/restauration, gestion culturelle, communication, droit du patrimoine. Le module serait donné par des professeurs de l'université, des professeurs étrangers (africains et occidentaux) invités, des intervenants maliens (Musée national, DNPC, Missions culturelles...) pouvant partager leur expérience.

### ***4.5.2.2 Protection/valorisation du patrimoine***

## ***a. Appui aux musées***

### a.1. Renforcement capacités/équipement musées nationaux et régionaux

#### Objet de l'action

*Les musées constituent des instruments privilégiés de dialogue interculturel, de partage et de diffusion du savoir.*

**Le Musée national du Mali doit continuer à être soutenu dans son effort de modernisation (structures, équipements), et d'accueil du public local et étranger.**

**Par ailleurs, les trois musées de Djenné, Bandiagara et Sikasso, érigés grâce au soutien du PAVIA, devront également être accompagnés dans leur mission d' "espaces culture" au service de la communauté.**

#### Enjeux, moyens, principes d'organisation et de fonctionnement

L'enjeu majeur de cette mesure est de doter le Mali d'une série d'équipements muséaux de haut niveau lui permettant de mettre en œuvre son programme culturel et de mieux valoriser son patrimoine culturel.

**Le soutien couvrira la formation des personnels des musées, et des équipements.**

➤ En ce qui concerne le Musée national du Mali, les investissements pourraient concerner :

- Formation du personnel concerné en conservation/restauration
  - Dotation en équipement informatique (et formation du personnel)
  
  - Centre de documentation patrimoine et culture (Mali et international)
  - Service éducatif (standards internationaux) et formation du personnel concerné
  - Aménagement d'un espace de soutien à la création contemporaine,
  - Banque de données d'archives et portail internet sur artistes et création au Mali (cf. § 4.5.4)
- Pour les nouveaux musées/espaces culturels (Djenne, Bandiagara et Sikasso), en concertation avec les directeurs de ces musées, les investissements porteront sur :

- Formation et perfectionnement des personnels  
(*conservation/restauration, gestion, informatique, communication...*)
- Equipements (*informatique, conservation/restauration, exposition...*)

*NB: Un groupe d'experts sera constitué à l'initiative de la direction du patrimoine (DNPC) et du Musée national. Ces experts accompagneront le démarrage de ces musées et élaboreront un programme d'animation et d'accueil.*

*Le soutien supplémentaire pour les trois musées sera subordonné à :*

- *des garanties contractuelles de bon fonctionnement et de viabilité à long terme,*
- *une aide aux investissements par les collectivités territoriales (fonds régionaux).*

### a.2. Mise en réseau et en partenariat des musées maliens

#### Objet de l'action

Le manque de concertation et de synergie entre acteurs culturels qui caractérise le Mali n'épargne pas le secteur des musées. De nombreuses initiatives de mise en valeur du patrimoine voient le

jour sur l'ensemble du territoire, mais sans des critères de qualité partagés, des objectifs ou une stratégie commune.

Un "Réseau des Musées et Espaces Culture du Mali"<sup>17</sup> serait donc créé

Ce réseau présenterait une dimension normative avec un système d'évaluation de la qualité d'un musée, public ou privé (*selon normes l'ICOM*).

Par ailleurs, ce Réseau serait matérialisé :

- par des rencontres régulières entre responsables,
- par un portail Internet (intégré dans le "Portail culturel Mali", cf. § 4.5.4).

**Enjeux, moyens, principes d'organisation et de fonctionnement**

Les enjeux principaux de cette mesure sont :

- d'améliorer la synergie et les échanges sur tout le territoire malien,
- de mutualiser les ressources disponibles (communication commune, brochures, publications, productions, réseau de ventes, formations, etc.),
- de faire circuler les expositions (et d'organiser des expositions communes),
- d'échanger sur la mise en valeur des collections et le dialogue avec le public.

Au point de vue technique, la mise en réseau pourrait être précédée d'une "Conférence nationale sur les musées au Mali", et se concrétiser sous la forme de rencontres de travail récurrentes entre les responsables des institutions concernées et par un portail Internet.

***b. Réalisation d'un inventaire permanent du patrimoine malien***

**Objet de l'action**

*Le Mali ne dispose pas actuellement d'un inventaire du patrimoine digne de ce nom, instrument de protection et de programmation pourtant indispensable dans toute politique de sauvegarde et mise en valeur du patrimoine.*

**A partir de l'esquisse d'inventaire déjà initié autour de la Carte culturelle du Mali, il faut mettre en chantier un inventaire répondant aux standards internationaux, utilisant les technologies informatiques et de consultation aisée.**

**Enjeux, moyens, principes d'organisation et de fonctionnement**

L'enjeu est de doter le Mali d'un outil de connaissance, gestion et protection du patrimoine culturel.

Le soutien devrait concerner à la fois :

- la conception et l'organisation du système par un expert
- le recrutement des équipes chargées de cette mission (par région)
- les équipements nécessaires (photographie, informatique...)
- la mise en place de cet outil et le suivi de son fonctionnement

Ce projet devrait porter sur le patrimoine immobilier (normes internationales), mais permettre aussi un inventaire du patrimoine mobilier (principaux musées) et immatériel.

---

<sup>17</sup> Mesure déjà préconisée dans le rapport *Patrimoine et décentralisation* rédigé par Y. De Wolf et Gian Giuseppe Simeone en avril 2004, pp.35 sqq.

#### **4.5.2.3 Action culturelle**

##### **Objet de l'action**

*Des activités de promotion du dialogue social avec les GIE et associations culturelles, de l'image de la culture malienne à l'étranger et de la création culturelle relevant de la Direction Nationale de l'Action Culturelle, méritent d'être soutenues et développées davantage à l'avenir. Elles constituent en effet le "ciment" de toute politique de développement culturel.*

##### **Enjeux, moyens, principes d'organisation et de fonctionnement**

Il s'agit d'octroyer un soutien concret à ces activités de promotion, et notamment de:

- Promouvoir la culture malienne à l'étranger (diffusion de documentation de qualité et aménagement de vitrines culturelles dans les ambassades...)
- Renforcer le dialogue social avec les GIE et association culturelles (au moyen de rencontres régulières, à l'image des forums organisés dans le passé)
- Promouvoir les expressions culturelles moins développées (en organisant des événements permettant à ces artistes de s'exprimer et en favorisant la diffusion de ces formes de création artistique).
- Encourager la formation des formateurs et des administrateurs culturels (organisation de formations spécifiques, professionnalisantes, à la gestion culturelle, notamment au sein du CAMM, ou par l'entremise d'organismes privés)

#### **4.5.2.4. Protection des œuvres et des artistes et lutte contre le piratage**

##### **Objet de l'action**

*La faible protection de la création artistique et le phénomène de piratage massif (surtout musique) constituent des freins au développement culturel du Mali.*

Il faut donc :

- modifier la loi fixant le régime de la propriété littéraire et artistique
- renforcer très concrètement les capacités de lutte contre le piratage
- prendre des mesures fiscales incitatives pour les industries culturelles

##### **Enjeux, moyens, principes d'organisation et de fonctionnement**

Plusieurs mesures devraient être discutées avec les opérateurs, artistes, experts (législation, marché) et industriels, pour définir des priorités et un programme d'actions, globalement et par types de produit.

Les mesures à mettre en œuvre pourraient concerter :

- la taxation des supports de reproduction vierges
- la diminution de la TVA sur les supports enregistrés
- la renforcement des contrôles douaniers et sur le marché (*destruction des saisies*)
- mise en place d'une équipe professionnelle de contrôle systématique de la diffusion (*évaluation de l'efficacité du BUMDA*)
- la constitution d'un réseau sous-régional de lutte contre le piratage (*en liaison avec le programme culturel régional du FED et outils informatiques*)

***Le programme de coopération culturelle financera l'ensemble des rencontres, consultations d'experts, renforcement des capacités, mise en place des équipements.***

#### **4.5.2.5 Autres appuis structurants : appui à la filière photo**

- *Filière jeunes talents photo du Mali*
- *Rencontres de la photographie africaine*
- *Structuration Maison africaine de la Photographie*

#### **Objet de l'action**

La filière photo se structure progressivement au Mali, notamment grâce au soutien octroyé par le FED pour l'organisation des Rencontres de la photographie africaine de Bamako. De gros efforts restent à faire pour renforcer la filière, notamment par le soutien à la professionnalisation des jeunes talents, par la mise en synergie des professionnels de cette filière, qui demeurent cloisonnés.

#### **Enjeux, moyens, principes d'organisation et de fonctionnement**

**Il s'agit de développer l'une des filières culturelles les plus prometteuses au Mali.** L'enjeu est de promouvoir la dimension artistique de la photographie, souvent perçue encore comme une activité à caractère populaire et familial, et soutenir l'épanouissement des nombreux talents que comporte le Mali.

Il faut donc soutenir les activités suivantes :

- Professionnalisation des jeunes talents (Maison de la photo, CFP, INA et CAMM)
- Organisation des Rencontres (participation des jeunes maliens).
- Renforcement du soutien à la Maison africaine de la Photographie :
  - Equipement et ressources humaines
  - Aménagement d'un centre de documentation informatisé (*photographie malienne, africaine et internationale*),
  - Constitution d'archives et d'une base informatisée pour le portail culturel Internet
  - Mise en synergie des différents acteurs de cette filière

Cet appui serait conditionné à une meilleure prise en charge de l'ensemble de la filière photo par le Mali, initiée par des rencontres de concertation avec l'ensemble des partenaires maliens concernés (institutionnels et structures, photographes amateurs et professionnels, responsables de projets et manifestations, studios, opérateurs et galeristes, formateurs, public malien...).

Ces rencontres porteraient sur :

- organisation malienne des biennales (dont participation des institutionnels, photographes, opérateurs et jeunes)
- rôle et perspectives de la Maison de la photo, des structures, des photographes et des jeunes dans le développement de la filière
- contribution des opérateurs, partenaires et bailleurs de fonds à la filière



Youssouf Sogodogo, série "Les villes", Bamako, 2005

#### 4.5.3 Programme d'appui culturel décentralisé "PACD"

➤ Objet du programme PACD

**Le programme d'appui culturel décentralisé "PACD" a pour objet de permettre aux acteurs culturels de chaque région du Mali de s'organiser autour d'un programme culturel pluriannuel pour leur région.**

La mission a été frappée de constater la convergence des phénomènes suivants :

- a. une croissance forte et continue des demandes de financement de projets PSIC en provenance des différentes régions du pays,
- b. une réponse très faible du PSIC, qui ne peut s'améliorer du fait
  - des limites de l'enveloppe budgétaire actuelle,
  - des difficultés de suivi de projets décentralisés,
- c. des attentes positives dans les régions sur la politique de décentralisation
- d. une réelle attention de la part des représentants du domaine public (Ministères, ANICT, collectivités) vis-à-vis de la culture comme vecteur de la décentralisation.

***La mise en œuvre d'un volet spécifique du programme de coopération culturelle 10<sup>ème</sup> FED devrait répondre au mieux à ces obstacles et à ces attentes.***

➤ Enjeux, moyens, principes d'organisation et de fonctionnement

Les enjeux d'un tel programme sont très importants, à la fois pour la culture et pour le FED, c'est à dire pour le développement du pays et l'effort de lutte contre la pauvreté.

Les moyens à réunir sont relativement modestes pour chacune des huit régions, mais le budget global est du même ordre que celui du PSICS.

La première étape demandée à chacune des régions sera de réunir l'ensemble des partenaires culturels autour d'un forum culturel régional.

Cette rencontre aura pour objet d'élaborer un plan de développement de l'activité culturelle et définir les priorités d'actions pour les prochaines années.

*Elle sera organisée par une équipe d'experts (nationaux et internationaux).*

**Les priorités définies par chaque forum constitueront la base du plan régional.**

Le projet de chaque région sera proposé :

- au financement du programme culturel 10<sup>ème</sup> FED,
- aux autres appuis potentiels (Ministères, ANICT, collectivités, coopérations décentralisées)

Le comité de pilotage de ce programme retiendra les projets selon des critères de cohérence et de structuration économique, sociale et humaine (et selon d'autres critères à définir).

Chaque année, la progression, les nouveaux projets et les perspectives seront analysées.

Les forums régionaux pourront devenir annuels.

Une équipe d'animation régionale sera constituée pour chaque plan régional.

Une équipe de soutien (experts) nationale animera donc l'ensemble du programme (mise en œuvre de chaque forum, organisation et suivi de chaque projet régional). Cette équipe pourrait être reliée, voire confondue à celle du PSICS.

#### **4.5.4 Réseau de partenariat et dialogue interculturel "RPDI"**

##### **➤ Objet, enjeux et intérêt stratégique du programme RPDI**

**L'objet d'un tel programme est :**

- **d'organiser la concertation régulière et systématique du monde culturel malien**
- **d'appuyer des projets communs (différents domaines culturels et régions)**
- **de créer un portail de la culture au Mali**
- **d'organiser des synergies entre les bailleurs de fonds culturels**

Les idées de base de ce programme sont les suivantes :

- démontrer l'importance des mécanismes de concertation par le dialogue au Mali, leur adaptabilité au monde actuel et leur impact potentiel dans la vie publique et privée (en particulier dans la prévention des conflits)
- établir (ou rétablir), systématiquement et à tous les niveaux, le dialogue entre les différents acteurs (thématisques et géographiques) du monde culturel malien, actuellement très cloisonnés,
- de favoriser et de monter des projets de dialogue interculturel au Mali
- de mettre en place un réseau de partenariat culturel (thématisé et géographique), véritable clé du développement du secteur au Mali.

**Les enjeux d'un tel programme sont donc très importants, à la fois globalement pour**

**l'évolution des mentalités et du pays, et dans le domaine de la culture au Mali.**

Dans le monde culturel en particulier, ce projet peut contribuer à débloquer les nombreuses situations de préjugés et de conflits décelés par la mission à tous les niveaux, qui compromettent gravement l'efficacité potentielle du secteur.

##### **4.5.4.1 *Rencontres de concertation et projets communs des acteurs culturels***

##### **➤ Principes d'organisation et de fonctionnement**

**Ce programme organisera d'abord la concertation des acteurs culturels (forums structurés ou réunions informelles) ayant l'objectif concret de préparer des projets culturels communs "emblématiques" sur des thèmes de dialogue, partage, démarche commune, réconciliation...**

Ces rencontres de dialogue pourront réunir :

- les différentes catégories d'acteurs culturels  
(Ministère, collectivités, institutionnels, structures, opérateurs, artistes, artisans, bailleurs de fonds, formateurs, journalistes),
- les différents intervenants d'un domaine culturel spécifique,
- les différents intervenants de même niveau (création artistique, formation, production, distribution, communication...) pour différentes filières culturelles
- les différents groupes et catégories de population (femmes, jeunes...)
- à l'intérieur du Mali, mais aussi dans la concertation régionale et dans la mise en réseau Sud-Sud (dont pays ACP)

Les conditions de réussite de telles rencontres seront :

- leur objectif concret (*proposer et préparer un projet à mener en commun*),
- leur organisation structurée,
- la qualité (= *sincérité*) de leurs participants,
- les résultats concrets obtenus (*dialogue, réconciliation, projet, démarche*),
- la pérennité/mise en réseau issue de ce dialogue,
- l'absence de connotation "politique" (*au sens étroit du terme*).

Ce programme pourra être rattaché aux actions et à l'organisation ci-dessus (PSICS, PACD), mais il devra avoir ses objectifs, projets et financements propres.

Il pourra fonctionner avec un abondement d'autres partenaires (Ministères, bailleurs de fonds, fondations, etc.)

#### **4.5.4.2 Concertation et synergies bailleurs de fonds culturels "CSBC"**

##### ➤ Intérêt global et enjeux

Ce programme de concertation et de mise en synergie a pour objet :

- **d'organiser une concertation régulière entre partenaires de l'appui culturel au Mali pour organiser les synergies**, dans un domaine où :
  - les financements sont souvent faibles et dispersés (et parfois redondants)
  - les bailleurs de fonds ont des objectifs, contraintes et échéances différents
- l'Union européenne est le principal acteur et peut avoir un rôle de rassembleur (pays membres UE, coopérations multilatérales, etc.)
- **de promouvoir une coopération plus équilibrée Mali / pays du Nord.**

Un tel projet serait donc à la fois un outil de concertation et de cohérence et un appui à la stratégie de coopération de l'Union européenne avec les pays ACP.

Il compléterait la plupart des autres projets ci-dessus, et spécialement celui du réseau de

partenariat-dialogue (cf. §3.4.4) selon une autre dimension.

➤ Schéma général et principes d'organisation

***La concertation entre les partenaires de la coopération culturelle existe souvent de manière informelle ou irrégulière, et plus sur la forme que sur le fond.***

**Un tel projet permettra d'instaurer cette concertation de manière régulière et à plusieurs niveaux :**

- avec le Ministère de la culture, avec qui la concertation doit être amplifiée et mieux organisée (en concertation avec l'Ordonnateur du FED),
- en interne, entre les représentants des pays membres de l'UE, où de telles rencontres sectorielles pourraient compléter les réunions sur d'autres thèmes,
- avec les autres partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale à Bamako,
  - pour échanger sur les stratégies, les budgets et les perspectives,
  - pour communiquer sur les actions passées ou en cours (mise en oeuvre, résultats, échecs, opportunités, freins...)
  - pour vérifier la complémentarité ou les chevauchements de ces actions
  - pour envisager d'éventuelles délégations de compétences entre partenaires
- dans les régions, entre institutionnels, structures locales, opérateurs, artistes, avec les partenaires de la coopération décentralisée.

**Le projet pourrait abonder le financement de certaines actions de coopération décentralisée des pays du Nord par un appui direct à des structures du Mali.**

Il pourrait proposer à ces structures locales investies dans un tel partenariat une aide financière pour les placer dans un dialogue d'égal à égal avec la structure partenaire.

*Cela permettrait à ces structures d'utiliser ce partenariat pour se développer réellement (sur ressources "propres"), en évitant certains accords "inefficaces".*

➤ Principes de mise en œuvre et réseaux de collaborations nécessaires

Ce projet serait organisé comme un outil spécifique au service du comité de pilotage du programme de coopération culturelle 10<sup>ème</sup> FED.

Les projets pourraient être mis en œuvre directement, ou sur sollicitation du PSICS, ou sur celle du programme de décentralisation.

#### **4.5.5. Observatoire et portail culturel du Mali "OPCM"**

##### **4.5.5.1 Observatoire culturel du Mali**

**Le lancement d'un observatoire culturel du Mali constituera un outil puissant de soutien à**

### **I'action culturelle dans le pays.**

➤ Intérêt global et mission de l'observatoire culturel

**L'observatoire permettra notamment :**

- **de collecter l'information culturelle à travers le pays en vue de l'exploiter,**
- **de constater et de prévoir les évolutions du secteur de la culture au Mali,**
- **d'évaluer l'impact des programmes, des projets et des mesures culturelles,**
- **de prévenir et de pouvoir stopper les dérives constatées**

➤ Schéma général et perspectives de développement

**Un tel observatoire sera destiné à un service public :**

- **produire les documents périodiques de suivi de l'activité culturelle,**
- **participer à la préparation des projets et programmes culturels du Mali,**  
*(Ministère de la culture, entrepreneurs culturels, bailleurs, sponsors...)*

*L'observatoire pourra également facturer des services à des clients :*

- *réaliser des expertises,*
- *organiser les services de documentation culturelle*
- *élaborer des documents et rapports spécifiques,*

Le financement d'un tel projet prendra en compte différentes étapes :

- la conception et l'organisation de l'observatoire par des spécialistes
- l'affectation d'un local spécifique
- le recrutement de l'équipe interne centrale et le contrat avec des correspondants
- les équipements nécessaires
- la mise en place de cet outil et le suivi de son fonctionnement

➤ Principes de mise en œuvre et réseaux de collaborations nécessaires

L'observatoire culturel du Mali sera nécessairement bâti autour d'une structure centrale de collecte des informations en provenance de :

- réseau d'informateurs culturels fiables dans le pays (*DRJSAC, missions culturelles, opérateurs, responsables thématiques par domaine, programmes et projets, musées...*)
- rapports, études, documents culturels et d'informations générales,
- base de données (*internet, Ministères, Unesco, autres*)

#### **4.5.5.2 Portail culturel Internet du Mali**

**Le portail culturel du Mali devrait permettre une visibilité extraordinaire et permanente de la richesse et de la vie culturelle.**

Il viendra également compléter et enrichir le projet de réseau de partenariat et dialogue ci-dessus

(cf. §3.5.4).

➤ Intérêt global et mission d'un tel portail

**L'intérêt d'un portail internet sur la culture au Mali est évident et multiple :**

- il rend visible de façon permanente la culture malienne au niveau international,
- il informe sur l'activité et les évènements culturels de tout le pays,
- il peut devenir un musée virtuel artistique, historique et vivant des arts du Mali
- il peut être un outil de promotion des industries et productions culturelles, des régions, du patrimoine et de l'artisanat du pays,
- il peut également permettre de suivre l'évolution de la culture nationale (lié à un observatoire technico-économique).

En particulier, sur le plan des différentes disciplines culturelles et artistiques, il pourrait présenter la richesse et la créativité des artistes et des artisans par discipline et par région. *Ainsi en sélectionnant un domaine culturel comme la photo ou la mode, on pourrait par exemple avoir accès aux œuvres et expositions des artistes maliens concernés, multipliant ainsi leur vitalité artistique.*

➤ Schéma général et perspectives de développement

**Ce site internet doit être conçu comme un portail à entrées multiples (thématique, géographique, artiste, organisme, structure, œuvre, actualité, etc.) qui peut être développé progressivement, par étapes.**

*Un cahier des charges et/ou un appel à propositions permettra de mieux définir son extension, ses limites et les étapes de sa mise en œuvre.*

*Son développement sera par définition progressif et permanent.*

➤ Principes de mise en œuvre et réseaux de collaborations nécessaires

La mise en œuvre d'un tel portail est une entreprise à moyen terme, qui suppose des moyens conséquents et surtout une continuité, autour d'une équipe motivée pour :

- sélectionner, collecter et /ou élaborer les sources et documents nécessaires (archives, documents d'actualité, rapports, photos, supports audiovisuels, etc.),
- organiser et de monter les informations selon les normes techniques du site,
- effectuer en permanence les mises à jour de l'actualité culturelle du pays,
- compléter progressivement le contenu de chaque domaine, région, artiste...

Elle suppose donc des moyens humains importants :

- un concepteur et organisateur du portail et de sa mise en ligne,
- un "rédacteur en chef", assurant le développement et l'actualité du site,
- la collaboration des structures publiques et privées du secteur de la culture,
- des correspondants par thématique et par région,
- l'appui du responsable de l'Observatoire culturel du Mali.

#### **4.6. Préparation et financement d'un tel programme**

A partir des conclusions de ce rapport, les étapes suivantes sont à prévoir.

Nature projet	Symbole	Priorité (1 à 5 *)	Budget estimé
<b>Structuration des filières et industries culturelles</b>	PSICS	* * * * *	3 à 5 M euros
<b>Appui institutionnel</b>	PAI	* * * *	3 à 4 M euros
<b>Programme décentralisé</b>	PACD	* * * *	2 à 4 M euros
<b>Réseau de partenariat et dialogue interculturel</b>	RPDI	* * * *	1,5 M euros
<b>Observatoire et portail culturel du Mali</b>	OPCM	* * *	0,5 M euros
<b>TOTAL PROGRAMME CULTUREL 10<sup>ème</sup> FED</b>			10 à 15 M euros

## Annexe 1 - Tableau de bord du déroulement de la mission

<b>Mission d'évaluation et de prospective de l'appui de la CE au secteur de la culture au Mali</b> <b>(Ministère de la Culture du Mali – Délégation de l'Union européenne)</b>					
<b>CALENDRIER MISSION</b>					
<b>Journées</b>		<b>Activité</b>		<b>Interlocuteur</b>	
<b>N° journées</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu</b>		<b>Nom et qualité</b>	<b>Rdv</b>
1	Di 12	Paris-Bamako	Voyage		
2	Lu 13	Bamako	Contact DCE, collecte documents et info, logistique	M.F.Tranquilli, M.G.Strammer, Mme M.Carrascosa	
3	Ma 14	Bamako	Concertation experts, plan de travail, logistique		
4	Me 15	Bamako	Guide d'entretien, liste interlocuteurs, plan rédaction, rencontre PSIC et collecte documents	M.Pape Sene, Ministère Culture Mme Kadi Toure, PSIC	10h30 11h
5	Je 16	Bamako	Préparation réunion et réunion démarrage / entretiens	DCE - ON - MIN CULT M.Samuel Sidibe, MNM	15h 17h
6	Ve 17	Bamako	Finalisation programme d'activité et guide d'entretien - prises de rdv - rencontre PSIC	M.Boubacar Diaby, Directeur PSIC	15h
7	Sa 18	Bamako-Djenne	Voyage		
	Di 19	Djenne	Entretien metteur en scène et écrivain documentaire "de Djenne à Tombouctou"	Adama DRABO Albakaye KOUNTA	16h
8	Lu 20	Djenne	Rencontre responsables et acteurs culturels + évaluation ressources culturelles	Directeur Mission culturelle - Musée (MM.Fane, Kamara). Associations potières Maçons traditionnels, Assoc élèves/étudiants DRJSAC (M.Dansoko)	10h - 18h

Rapport de mission d'évaluation et de prospective de l'appui de la CE au secteur de la Culture au Mali

9	Ma 21	Djenne-Ségou	Voyage Djenne-Ségou Après-midi: Rencontre responsables et acteurs culturels + évaluation ressources culturelles	Centre culturel Badjidala Direction DRJSAC (M.Diao, M.Modibo Koulibaly, Mme Diallo Houssatou Aidara), en présence d'env.20 artistes, artisans et opérateurs culturels de Ségou	15h 18h
10	Me 22	Ségou	Rencontre projet PSIC	Michel Fleury M.Boubacar Doumbia (Atelier artisanal de fabrication de bogolans)	13h 22h
11	Je 23	Ségou-Sikasso	Matinée: visite atelier Doumbia et rencontre équipe + voyage Ségou-Sikasso Après-midi: rencontre Directeur DRJSAC + panel d'artistes et artisans de Sikasso	Boubacar Doumbia Direction DRJSAC Sikasso: MM.Amady Bathily, Bourama Mariko, Mando Nanta Goita M.Vincent Dembele, Mairie de Bougouni - Projet PSIC	9h 16h-18h 20h
12	Ve 24	Sikasso-Bamako	Réunion DRJSAC + Voyage	M.Amady Bathily	
	Sa 25	Bamako	Entretien Musée national Bamako Entretien mode	Samuel Sidibe Mimi Konate	9h 20h
	Di 26	Bamako	Entretien Festival Désert Entretien Musique	Manny Basekou Konate	
13	Lu 27	Bamako	Entretiens PSIC Danse contemporaine	M.Boubacar Diaby, Kettly Noël	14h 18h
14	Ma 28	Bamako	Entretiens Ministère Culture stylisme Mode, opérateur culturel	Mme Marico Tera Awa Meité Igo Djarra	8h30 17h
15	Me 29	Bamako	Entretien CNAM travail rédaction	Abdoullaye Konate	11h

Rapport de mission d'évaluation et de prospective de l'appui de la CE au secteur de la Culture au Mali

16	Je 30	Bamako	Entretiens CFP, DNPC, MNM	Youssouf Sogoba, CFP M.Sanogo, DNPC Musée national (M.SIDIBE) Sensibilisation culturelle population	12h 16h 17h 18h
17	Ve 31	Bamako	Entretiens SCAC, DCE, Min Cult, PSIC, Galerie photo	Dominique Mondoloni, SCAC Marta Carrascosa, DCE Mme Mariko Thera, Min Cult Boubacar Diaby, PSIC M.Cisse, Cons. juridique Culture Chab Toure, photo	11h 12h30 13h 14h30 15h 17h
	Sa 1	Bamako-Tombouctou	Voyage (avion)		
	Di 2	Tombouctou	Entretiens Mission Culturelle Tombouctou Association bibliothèques SAVAMA	Ali Ould Sidi, Mission Cult Abdel Kader Haidara, Assoc.Savama M.Haidara, bibliothèque privée	10h 11h 17h
18	Lu 3	Tombouctou	Entretiens Mission Culturelle Tombouctou DRJSAC, Gouvernorat, Grande Mosquée	Ali Ould Sidi, Mission Cult Jiddu El Wafi, DRJSAC Khalil I.S.Toure, Musée Mansour Mamadou Togola, Gouverneur Tombouctou Abderrahmane Ben Assayouti, Imam Gde Mosquée	9h 10h 10h30 12h30 17h
19	Ma 4	Tombouctou-Mopti	Voyage / Entretien DRJSAC	Jean-Pierre Dougnon, M.Wattara DRJSAC Mopti	15h30
20	Me 5	Bandiagara	Entretien Mission culturelle Bandiagara Etat de lieux et perspectives musée communautaire Ennde	Lassana Cisse, Mission Cult Bandiagara Birgit Fecher, DED	11h30

Rapport de mission d'évaluation et de prospective de l'appui de la CE au secteur de la Culture au Mali

21	Je 6	Mopti - Bamako	Entretiens DRJSAC Mopti Assoc. Tabital, Assoc. Takamba, Assoc. Action Mopti Assoc. Guinna Dogon, Associat Bozo Assemblée régionale Mopti	Ali Kampo, DRJSAC Jean- Pierre Dougnon DRJSAC Hamsala Boukoum, Tabital Hamman Hameye, Takamba Habdel Meida Action Mopti Dram. Guindo Guina Dogon Fava Konipo, Bozo Niamakala Ton, Griot Boubacar Tapili, Président Ass. Rég. Mopti	9h- 10h30 11h
22	Ve 7	Bamako	Entretiens Maison Photo Africaine, Acte 7 ANICT	Moussa Konate Mais. photo Adama Traore, Acte7 Ag Erlaf, Dir. Gén. ANICT	10h 12h 16h
	Sa 8				
	Di 9		Entretiens, Ministère Culture	M.Pape Sene	15h
23	Lu 10	Bamako	Entretiens coop. décentralisée styliste mode	Action Mopti J.Péguel Mimi Konate	15h 17h
24	Ma 11	Bamako	Préparation atelier		
25	Me 12	Bamako	Atelier d'échange acteurs culturels		
26	Je 13	Bamako	Compte-rendu atelier et entretiens		
27	Ve 14	Bamako	Entretiens et préparation aide-mémoire	M. Sanogo DNPC Samuel Sidibé	10h 16h30
28	Lu 17	Bamako	Entretiens et préparation aide-mémoire	Marta Carrascosa DCE	16h
29	Ma 18	Bamako	Entretiens et préparation aide-mémoire	M. Seck UNESCO M. Diaby et Kady Touré (PSIC)	15h 16h30
30	Me 19	Bamako	Entretiens et préparation aide-mémoire	Salia Mallé (MNM) Mohamed Traoré	10h 12h
31	Je 20	Bamako	Réunion de restitution		

## Annexe 2 - Liste des principaux contacts réalisés

**Mission d'évaluation et de prospective de l'appui de la CE au secteur de la culture au Mali**  
**(Ministère de la Culture du Mali – Délégation de l'Union européenne)**

<b>LISTE DES PRINCIPALES PERSONNES RENCONTREES</b>						
Domaine	Activité	Nom et Prenom	Coordonnées (cel./mel)	Date	RV	
DCE	Organisateurs					
		Franco TRANQUILLI	222 11 03	lundi 13 mars		
		M.G.STRAMMER	222 11 03	lundi 13 mars		12H00
		Marta CARRASCOSA	222 11 03	lundi 13 mars		
INSTITUTIONNELS	Ministère de la Culture					
		Adja MARIKO K.TERA	607 73 49	mardi 28 mars		8H30
		Pape SENE	673 12 29	dimanche 9 avril		
	DNPC	Kelessigue SANOGO	673 47 77	vendredi 14 avril		10H00
	DNAC	M.SANOGO	678 56 12	jeudi 30 mars		15H00
	PSIC		220 01 67/ PAVIA_PSIC@yahoo.fr			
		Boubacar DIABY	613 09 25	vendredi 17 mars		15H00
		Kadi TOURE	648 65 80	mercredi 15 mars		11H00
	C.A.M.M. BFK		222 02 17			
		Abdoulaye KONATE	675 07 47/ab.konate253@afribone.net.ml	mercredi 29 mars		11H00
		Mouktari HAIDARA	649 33 26	mercredi 29 mars		11H00
	Musée National	Samuel SIDIBE	672 02 81	jeudi 30 mars		09H00
		Salia MALLE	222 34 86	mercredi 19 avril		10H00
	Palais de Culture	Mohamed TRAORE	646 49 01	mercredi 19 avril		10H00
	ANICT	M. Ag ERLAF	222 46 34	vend 7 avril		15H00
	Coopération culturelle					

	<b>SCAC-coopération française</b>	Dominique MONDOLONI	221 83 38/ dominique.mondoloni@diplomatie.gouv.fr	vendredi 31 mars	10H00
	<b>UNESCO</b>	M.SECK	223 34 92	mardi 18 avril	11H00
<b>DECENTRALISATION</b>	<b>DJENNE</b>				
	<b>Mission Culturelle Djénné</b>	M. FANE	2.420.535	lundi 20 mars	10H00
	<b>Asso des potières</b>	Femmes Potières	n.c.	lundi 20 mars	11H00
	<b>Association des maçons</b>	Maçons	n.c.	lundi 20 mars	12H00
	<b>DRJSAC Djénné</b>	Mady DANSOGO		lundi 20 mars	16H00
	<b>Asso des élèves et etudiants</b>	M. WAYGALO et M. CISSE	n.c.	lundi 20 mars	16H00
	<b>SEGOU</b>			mardi 21 mars	
	<b>Centre Culturel Badjidala</b>	Michel FLEURY	631 97 99	mardi 21 mars	15H00
	<b>DRJSAC</b>	M.DIAO	232 02 42/ 636 26 04	mardi 21 mars	16H00
	<b>DRJSAC</b>	Modibo COULIBALY	232 02 42	mardi 21 mars	16H00
	<b>DRJSAC</b>	Mme DIALLO	232 02 42	mardi 21 mars	16H00
	<b>Acteurs Culturels Ségou</b>		232 02 42	mardi 21 mars	16H00
	<b>Maison A.H Bâ</b>	Salif KONTE	232 02 42	mardi 21 mars	16H00
	<b>Troupe folklorique</b>	Awa BALO	232 02 42	mardi 21 mars	16H00
	<b>Troupe folklorique</b>	Bassani TOURE	232 02 42	mardi 21 mars	16H00
	<b>Troupe folklorique</b>	Ibrahim KONARE	232 02 42	mardi 21 mars	16H00
	<b>Troupe folklorique</b>	Sitan Founè KOUYATE	232 02 42	mardi 21 mars	16H00
	<b>Troupe Théâtre, musique, danse</b>	Babouya KOUYATE	232 02 42	mardi 21 mars	16H00
	<b>Danseur</b>	Joël SYBY	232 02 42	mardi 21 mars	16H00
	<b>collectif jeunes artistes</b>	Ismaël SIDIBE	232 02 42	mardi 21 mars	16H00
	<b>Plasticien</b>	Antoine DEMBELE	232 02 42	mardi 21 mars	16H00
	<b>Plasticien</b>	Boubacar DOUMBIA	232 27 94	mardi 21 mars	20H00
	<b>SIKASSO</b>				
	<b>DRJSAC Sikasso</b>	M. BATHILY + 20 artistes	262 01 05/618 92 99	mercredi 22 mars	16H00
	<b>TOMBOUCTOU</b>				
	<b>Mission Culturelle TBCTOU</b>	Ali Ould SIDI	934 29 67	dimanche 2 avril	10H00

	<b>Asso SABAMA (bibliothèque)</b>	Abdel Kader HAIDARA	636 96 60	dimanche 2 avril	11H00
	<b>Bibliothèque privée</b>	M.HAIDARA		dimanche 2 avril	17H00
	<b>DRJSAC</b>	Djidou EL WAFI		lundi 3 avril	10H00
	<b>Musée Mansour</b>	Khalil I.S. TOURE	292 11 87/musemansour@yahoo.fr	lundi 3 avril	11H00
	<b>Gouverneur</b>	Mamadou TOGOLA	292 11 06/mtogus@yahoo.fr	lundi 3 avril	12H30
	<b>Mosquée Djingarey-Ber</b>	Abderrahmane Ben ASSAYOUTI	292 13 68/imamtoumbouctou@yahoo.fr	lundi 3 avril	17H00
	<b>MOPTI</b>				
	<b>DRJSAC Mopti</b>	Jean Pierre DOUGNON	601 04 75	mardi 4 avril	15H30
		M.OUATTARA	614 27 06	mardi 4 avril	15H30
	<b>Mission Culturelle Bandiagara</b>	Lassana CISSE	244 22 63/676 21 73/lcissed@yahoo.fr	mercredi 5 avril	11H00
	<b>DED (MCB)</b>	Birgit FECHER	244 22 63/BrigitFecher@web.de	mercredi 5 avril	11H00
	<b>Musée ENDE</b>	Responsables		mercredi 5 avril	15H30
	<b>DRJSAC Mopti</b>	ALI KAMPO et J.P DOUGNON	243 01 79	jeudi 6 avril	09H00
	<b>Assemblée Régionale</b>	Boubacar TAPILI, Président			
	<b>Action Mopti</b>	Liliane CAUBET	672 67 22		
	<b>Association Takamba</b>	Hamam HAMEYE	243 01 79		
	<b>Guina Dogon</b>	Dramane GUINDO	243 01 79		
	<b>Association Bozo</b>	Fava KONIPO	243 01 79		
	<b>Niamakala Ton</b>	Les griots	243 01 79		
	<b>Asso Tabital Poula Bitou</b>	Hamsala BOCOUM	243 01 79		
<b>OPERATEURS</b>	<b>Producteur/éditeur</b>	Lassana Igo DIARRA	621 68 71/221 88 34 balanise@yahoo.fr	mardi 28 mars	15H00
<b>CULTURELS</b>	<b>Festival sur le désert</b>	Ag Mohamed A. ANSAR	621 22 69/festidesert@yahoo.fr	dimanche 26 mars	21H00
	<b>Maison de la photo</b>	Moussa KONATE	229 41 12/foto.africa@afribone.net.ml	vendredi 7 avril	10H00
	<b>CFP Photo</b>	Youssouf SOGODOGO	221 39 33/cfp.mali@no-log.org	jeudi 30 mars	15H00
	<b>Galerie photo</b>	Chab TOURE	915 49 37	vendredi 31 mars	16H30
<b>FILIERES</b>	<b>Littérature</b>	Albakaye KOUNTA		dimanche 19 mars	16H00
<b>CULTURELLES</b>	<b>Cinéma</b>	Adama DRABO	618 62 54	dimanche 19 mars	16H00
	<b>Danse</b>	Kettly NOEL	223 94 29/donkosekoba@yahoo.fr	lundi 27 mars	18H00

Rapport de mission d'évaluation et de prospective de l'appui de la CE au secteur de la Culture au Mali

	<b>Théâtre</b>	Adama TRAORE	229 87 62/acte7@hotmail.com	vendredi 7 avril	12H00
	<b>Musique</b>	Bassekou KOUYATE	678 01 49	dimanche 26 mars	18H00
	<b>Mode et textile</b>	Awa MEITE	221 30 82/awameite@yahoo.com	mardi 28 mars	10H30
	<b>Mode et textile</b>	Mimi KONATE	626 66 12/konateaminata@caramail.com	lundi 10 avril	16H30

## Annexe 3 - Liste des principaux documents collectés et analysés

**Mission d'évaluation et de prospective des appuis de la CE au secteur de la culture au Mali  
(Ministère de la Culture du Mali – Délégation de l'Union européenne)**

### **LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS COLLECTÉS ET CONSULTÉS**

1. Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (juin 2002)
2. Cadre de Référence de la Politique Culturelle du Mali (Ismaël S. Traoré)
3. Activité de programmation des activités 2005-2009 du Ministère de la Culture (juin 2004)
4. Politique culturelle et décentralisation (Acte Sept, 2003)
5. Stratégie de création et politique culturelle (Acte Sept, 2005)
6. Recueil des textes législatifs et réglementaires du Ministère de la Culture (mai 2002)
7. Loi et décrets de la décentralisation (novembre 2003)
8. Convention de financement du PAPCM (1999)
9. Evaluation mi-parcours et rapport de monitoring du PAPCM (avril-mai 2003)
10. Convention de financement du PAVIA (2005)
11. Devis-programmes PSIC (2000-2006)
12. Etude d'identification et proposition de financement du programme régional d'appui à la culture en Afrique de l'Ouest (2005)
13. Carte Culturelle du Mali
14. «Maaya» culture et tourisme au service du développement social et humain durable
15. Une dynamique culturelle africaine (Rencontre Africalia 2002)
16. Guide des artistes plasticiens du Mali (Acte Sept, 2003)
17. Panorama-guide des Arts du Mali (PSIC)
18. Forum des associations et GIE culturels du Mali (juillet 2001)

## Annexe 4 – Compte-rendu des ateliers

**Mission d'évaluation et de prospective des appuis de la CE au secteur de la culture au Mali (Ministère de la Culture du Mali – Délégation de l'Union européenne)**

**Atelier d'échange et de réflexion sur les perspectives de la coopération culturelle au Mali  
(Bamako, 12 avril 2006, 9h30-17h)**

### Compte-rendu

#### **Participants :**

M. Aboul BERTHE	Acte 7
Mme Liliane CAUBET	Action Mopti
M. Boubacar DIABY	PSIC
M. Lassana Igo DIARRA	Balanis
M. Issa DICKO	Festival de Kidal
M. Mandé Alpha DIARRA	Ecrivain
Mme Marie GOUNDIAM	Musée Muso Kunda
M. Mouktari HAIDARA	CAMMBFK
M. Laurent HEAU	Consultant
M. Daouda KEITA	Université Bamako/Banques culturelles
M. Abdoulaye KONATE	CAMMBFK
Mme Mimi KONATE	Créatrice mode
M. Moussa KONATE	Maison de la photo
M. Salia MALLE	MNM
M. Alioune Ifra N'DIAYE	Consultant
Mme Kettly NOEL	Donko Seko
M. Sébastien RIEUSSEC	CFP
M. Samuel SIDIBE	MNM
M. Gian Giuseppe SIMEONE	Consultant
Mme Kadi TOURE	PSIC
Mme MARIKO K. TERA	Ministère de la Culture
M. Ismaël S. TRAORE	Edition Sahélienne
M. Sékou TRAORE	Edition Sahélienne
Mme Anne-Sophie TREFCON	Balanis

#### **Contexte, objectifs et structure de l'atelier**

Dans le cadre de la mission d'évaluation et de prospective des appuis de la CE au secteur de la culture au Mali, un atelier d'échange et de réflexion avec des acteurs non étatiques a été programmé. L'objectif de cet exercice était de mieux définir les axes d'intervention de l'Union européenne dans le secteur de la culture au Mali et de compléter le travail effectué par la mission. Il a été organisé avec la participation d'un nombre volontairement restreint d'acteurs issus des différents domaines culturels maliens, intervenant à titre personnel et non institutionnel, afin de favoriser un débat ouvert, critique et concret.

La journée a été construite autour de trois ateliers de travail restreints, réunis durant la matinée après une séance plénière d'information et d'introduction, et d'une séance plénière de compte-rendu, de

débat et de synthèse durant l'après-midi.

## Les trois ateliers de travail

### Atelier 1 – Quelle stratégie de coopération culturelle EU/Mali ?

Animé par Laurent Héau, cet atelier a abordé et débattu les sujets suivants :

- Soutien aux initiatives culturelles (PSIC)

Ce sujet a été celui qui a été le plus débattu au cours de l'atelier.

Le système actuel connaît une forte évolution, du fait du passage du premier PSIC (8<sup>ème</sup> FED) au PSIC actuel (9<sup>ème</sup> FED) :

- Sur la forme, où les dossiers de présentation des projets se sont fortement renforcés, entraînant de nombreuses interrogations de la part des artistes sur l'accessibilité du programme,
- Sur le fond, où une évolution est en cours ; celle-ci se traduit notamment par une proportion plus faible des festivals soutenus, par un renforcement des projets d'appui à la professionnalisation et aux projets décentralisés.

La discussion a mis en avant l'importance des enjeux économiques de la culture (création d'entreprises et d'industries culturelles, emploi des jeunes...). Elle a principalement porté sur des stratégies alternatives plus systématiques de formation et appui à la professionnalisation :

- Stratégie « volontariste » d'appui à la professionnalisation de jeunes talents.

Il s'agirait de former les jeunes artistes (cible principale d'un tel programme au Mali) par filière culturelle, en centralisant un budget autour d'un responsable (ou d'une structure) et en développant les différentes composantes : sélection/stimulation des talents, formation, appui à la création/production, aide à la commercialisation/communication, mise en réseau/partenariat, etc.

*Cette alternative a été discutée : trop systématique, elle risquerait d'ignorer les nombreux aspects positifs de l'appui aux festivals et de donner une « exclusivité » à un artiste/ ou à une structure d'une filière.*

- Stratégie de décentralisation

*Cet aspect a été évoqué mais peu discuté du fait de l'existence de l'atelier 2 consacré aux questions d'appui à l'égalité (notamment géographique) des chances.*

- Stratégie de soutien aux festivals.

Les festivals sont souvent perçus comme des évènements à la fois ponctuels et trop nombreux, favorisant un « saupoudrage » et ne soutenant pas la professionnalisation des jeunes.

*La discussion a permis de mieux mettre en évidence l'intérêt réel des festivals dans la vie culturelle du Mali, spécialement concernant :*

- *La sensibilisation/stimulation d'une région à la vie culturelle ou du pays à une thématique « nouvelle » (photo, bande dessinée, danse contemporaine...) dans le cadre d'une démocratisation culturelle*
- *Le renforcement du sentiment d'appartenance communautaire (dialogue interculturel, réconciliation, prévention des conflits, culture de la paix...)*
- *La synergie entre tourisme et culture (animation culturelle des pôles touristiques)*
- *L'aboutissement visible du travail d'une filière culturelle(ou d'une région), avec la rencontre artistes/public*

- Stratégie d'appui à des structures culturelles

La plupart des structures culturelles ont des besoins croissants, principalement en matière de formation (technique, gestion/ingénierie culturelle, nouvelles technologies...) et d'équipements (dont outils et matériel de gestion).

L'appui à l'émergence et à la crédibilité de ces structures apparaît comme l'une des principales clés du développement culturel national.

D'une manière plus générale, il semble que l'esprit d'ouverture de l'actuelle équipe du PSIC (décentralisation, filières) ne doit pas empêcher de revoir le système de sélection de projets, la demande étant exponentielle par rapport à des moyens (et à une disponibilité) limités. L'activité principale de l'équipe de coordination devrait consister à maximiser l'animation et la coordination et notamment la synergie transversale entre les différents projets.

▪ Appui institutionnel (structures, équipements, formations)

Dans ce domaine, l'appui institutionnel au patrimoine n'a pas été développé (cf. atelier 3).

La discussion a prioritairement porté sur la formation des formateurs et notamment responsables (Ministère, Régions et Institutions culturelles), sur le thème de formations nationales plutôt qu'à l'étranger.

La présence des responsables du CAMM (structure d'accueil des ateliers) en pleine croissance, a permis d'engager le dialogue sur la formation de formateurs et d'experts.

Pour beaucoup, cette Ecole doit développer des filières et diplômes reconnus internationalement :

- en ingénierie, gestion de projets/structures et industries culturelles
- dans les nouvelles filières culturelles porteuses au Mali (photo, technologies numériques, etc.)

▪ Appui à des pôles de ressources (équipements, experts, techniciens)

Spécialement dans le cadre d'un programme spécifique de décentralisation et des festivals, le besoin de créer des pôles de ressources techniques et humaines d'appui a été soulignée.

▪ Concertation/mise en réseau/partenariat (cadre d'échanges, circulation d'œuvres/artistes, ateliers, accords, portail)

Les responsables de l'étude ont souligné un constat assez général d'absence (voire de refus) d'une concertation organisée entre les acteurs du développement culturel au Mali. Malgré les fortes compétences et l'activité soutenue de la plupart des artistes, opérateurs et institutionnels, le manque de dialogue, de recherche de consensus et de synergies apparaissent souvent comme des positions de principe, liés à la reconnaissance et au positionnement individuel.

La faiblesse, les blocages et le manque de logique de tels comportements ne semblent pas suffisamment perçus par leurs auteurs.

La vocation et l'histoire de l'Union européenne pour initier et conduire un cadre de concertation « tous azimuts et de large dialogue culturel est apparue clairement.

## Atelier 2 – La coopération culturelle UE/Mali et la promotion de l'égalité des chances : quelles attentes, quelles priorités ?

Cet atelier a été animé par Alioune Ifra Ndiaye. Malgré la diversité des sujets qui y ont été proposés, les membres y ont beaucoup insisté sur l'importance actuelle des festivals dans le dynamisme culturel du Mali. Il y a développé les sujets suivants :

### **▪ L'Emploi des jeunes (la culture, une chance pour un métier)**

Les discussions autour de ce sujet ont été axés sur les possibilités des festivals à développer de nouveaux métiers pour les jeunes : éclairagistes, techniciens du son, régisseurs de spectacle.... Ainsi, il est ressorti des échanges que les festivals au-delà des métiers directs qu'ils créent contribuent à faire connaître les localités qui les reçoivent. Les membres de l'atelier ont beaucoup insisté sur la pérennité des festivals qui ont fait leur preuve, bien qu'ils ne s'étalent pas toute l'année.

### **▪ Question des genres H/F (progrès, limites et perspectives)**

L'atelier a estimé qu'à valeur égale, un projet présenté par une femme doit être prioritaire. Cependant, les projets doivent profiter à toutes les couches sociales, particulièrement les jeunes.

### **▪ Décentralisation (quelle organisation, quelles ressources ?)**

Les collectivités territoriales doivent être au cœur du dispositif culturel malien, a estimé l'atelier. Aujourd'hui, les festivals ont permis à certaines de s'impliquer dans le développement culturel de leur localité. Mais, cette implication se limite à des « coup par coup ». L'atelier a estimé qu'il faut un dispositif pérenne, avec des règles transparentes, qui doit permettre aux collectivités de non seulement soutenir des créations artistiques, mais aussi de les diffuser sur tout le territoire du Mali. Ainsi, ce dispositif permettra à une collectivité de recevoir des créations ou des pièces de musée d'une autre collectivité et vice versa.

### **▪ Partenariat Nord-Sud (Pour un meilleur équilibre des relations)**

Au-delà, du programme PSIC actuel, un partenariat NORD-SUD sera plus efficace avec le dispositif suggéré ci-dessus. Les collectivités au-delà des aides directes qu'elles pourraient recevoir de l'Etat et des partenaires, pourraient, de façon autonome, développer d'autres lignes partenariales dans le cadre des jumelages entre villes du Nord et du Sud.

### **▪ Culture de la paix, préventions et conflits**

Les membres de l'atelier ont été unanimes sur le rôle de la culture dans la prévention des conflits et dans la préservation de la paix. Par les rencontres qu'ils créent, les festivals, surtout ceux du nord, ont permis d'abattre des murs d'incompréhension. Il est ressorti que si la possibilité est donnée aux collectivités d'être dans le dispositif proposé ci-dessus, l'échange de créations et de pièces de musée entre le nord, le sud, l'ouest et l'est permettra une meilleure compréhension de ces peuples.

### Atelier 3 – Quel appui au patrimoine et à la diversité culturelle malienne ?

Cet atelier, animé par Gian Giuseppe Simeone, a abordé les suivants thèmes de réflexion :

#### ▪ **Les musées et le patrimoine matériel**

Bien que la question de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine matériel au Mali ne se résume pas à l'implantation et à la gestion des musées, la discussion s'est concentrée avant tout sur ceux-ci, en tant qu'éléments tangibles de la politique du Mali dans ce domaine, et bénéficiaires des fonds de l'Union européenne. La plupart des participants à l'atelier représentaient par ailleurs surtout le domaine des musées. A partir de leurs expériences propres (Mme Goundian et le musée Musso Kunda consacré à la condition de la femme dans la société malienne ; M. Sidibé et le Musée national du Mali ; M. Konaté et le développement de la Maison de la Photographie africaine, dont la constitution d'une collection nationale de photographie ; M. Keita et l'expérience des musées-banques culturelles), l'atelier s'est attaché à esquisser les jalons d'une stratégie d'aménagement culturel du territoire malien, vu ici sous l'angle de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine culturel physique et immatériel. Le Mali, engagé dans un processus irréversible mais encore inabouti de décentralisation, nécessite d'une politique culturelle et patrimoniale concertée et intégrée à moyen et long terme, permettant d'atténuer les difficultés dues à la pénurie de moyens, d'infrastructures et, dans une certaine mesure, de personnels qualifiés. Le constat effectué est en effet que des multiples initiatives, souvent de qualité, voient le jour sur le territoire malien, mais sans synergies ni liens entre elles, comme l'illustrent par ailleurs les témoignages des participants de l'atelier.

En matière de **musées**, les trois nouveaux « musées/espaces culture » à construire sur financement du 9<sup>ème</sup> FED à Djenné, Bandiagara et Sikasso entament la dernière ligne droite de leur long parcours administratif et financier. Suite à plusieurs réunions de concertation entre les autorités régionales et les représentants du Ministère de la Culture/Direction nationale du Patrimoine culturel, l'assemblée régionale de Sikasso a déjà signé un décret portant création du musée régional de Sikasso, assorti des modalités de fonctionnement de l'institution. Les musées de Djenné et Bandiagara devraient suivre à brève échéance le même chemin. Par ailleurs, des contrats auraient été signés avec l'AGTER pour entamer la construction, qui devrait être achevée en 2008. Si le cadre administratif, réglementaire et technique de la création des trois musées semble s'éclaircir, il ne semble pas en être de même des pré-requis essentiels en ce qui concerne leur gestion, leur programmation et leurs contenus scientifiques. Les modalités précises du financement, la nomination du personnel – surtout du directeur – son indispensable formation, la description des fonctions du musée, le concept muséographique, la constitution et le développement des collections, leur conservation et exposition, la programmation d'une première exposition, ce sont autant de questions à résoudre d'urgence, avant que les édifices ne soient construits.

Un groupe de travail devrait être créé dans ce but sous l'égide du Ministère de la Culture et du Musée national du Mali, afin d'accompagner la création des trois musées et les aider à remplir leurs premières missions.

En relation avec la question des musées et de la dispersion des initiatives qui a été constatée, l'idée d'une **mise en réseau des institutions muséales**, au sens large du terme, a été développée. Le réseau présenterait une dimension normative et technique. Il s'agirait d'imaginer un système de reconnaissance de la qualité d'un musée (selon les normes de base de l'ICOM, par exemple), décernée par un corps d'inspecteurs des musées, à créer. Ceux-ci seraient chargés de valider les méthodes de fonctionnement des institutions muséales au Mali, soient-elle de nature publique ou privée, et de les admettre dans le réseau. Au point de vue technique, la mise en réseau pourrait se concrétiser sous la forme d'un portail sur Internet, mais également par le biais de rencontres de travail récurrentes entre les responsables des institutions concernées. Elle permettrait d'améliorer la synergie et les échanges d'expériences entre les initiatives développées sur tout le territoire malien, de mutualiser les ressources disponibles (par exemple, politique de communication commune, brochures, publications, productions etc.), d'échanger des expositions, et en général de développer ensemble les meilleures approches de mise en valeur des collections et de dialogue avec le public.

Il serait vain de créer de nouvelles institutions préposées à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine sans mettre en place des initiatives destinées à améliorer la **formation des personnels** appelés à y travailler. A cet égard, le rôle de l'université a été évoqué. Actuellement, la recherche et la formation sont séparés dans le système de l'enseignement supérieur et universitaire malien, et l'université dispose de très peu de moyens, d'infrastructures, d'équipements et de professeurs qualifiés. Un nombre très limité d'étudiants peuvent recevoir une formation et bénéficier d'une expérience de terrain. L'idée est avancée de mettre en place un module de formation professionnalisante aux métiers du patrimoine au sein de l'université. Outre les matières enseignées actuellement (histoire, archéologie etc.), les étudiants pourraient accéder, à partir de la deuxième année de leur cursus, à des cours de conservation, de gestion, de communication etc. Ces matières pourraient être dispensées en faisant appel aux compétences de professionnels travaillant dans d'autres institutions malien-nes actives dans ce domaine (DNPC, MNM, CAMM...). Ce module serait mis en place en développant également les partenariats avec des universités européennes qui ont déjà à leur actif ce type de formation, dans le cadre de la coopération bilatérale, ou avec d'autres initiatives africaines (EPA...)

Elargissant la réflexion à la gestion du patrimoine en général, l'urgence d'effectuer un **inventaire** a été également soulignée. Le Mali ne dispose pas actuellement d'un inventaire digne de ce nom, un instrument de protection et de programmation pourtant indispensable dans toute politique de sauvegarde et mise en valeur du patrimoine. Une esquisse d'inventaire a bien été initiée avec la préparation et la publication de la Carte culturelle du Mali, mais le pays devrait mettre en chantier un inventaire répondant aux standards internationaux développés dans ce domaine, utilisant les technologies informatiques, et facilitant sa consultation par les personnels en charge du patrimoine et, éventuellement, par le public. Portant avant tout sur le patrimoine immobilier, cet instrument pourrait également concourir à collecter et à favoriser l'accès aux inventaires des principaux musées malien-nes, ainsi qu'à répertorier les expressions de la culture traditionnelle vivante désignée comme le patrimoine immatériel.

#### ▪ **Le patrimoine immatériel**

Concernant le patrimoine immatériel (technologies/savoir-faire/artisanat/musique/danse/Contes, langues...), il a été souligné que sa sauvegarde ne peut être conçue indépendamment d'une logique de production et de création. Outre l'étude et la documentation scientifique de ces phénomènes culturels, des initiatives de soutien à la production doivent être mises en place, afin de stimuler une démarche alliant le respect des savoir-faire traditionnels et la créativité contemporaine, et intégrer ces activités dans une logique économique. Cela est valable pour tous les domaines, depuis la poterie jusqu'à l'architecture.

#### ▪ **Le patrimoine, outil de dialogue et de la diversité culturelle**

Cette dimension, transversale dans les sujets traités plus haut, n'a pas pu être développée par manque de temps. Les participants ont néanmoins insisté sur l'importance du patrimoine comme facteur de dialogue entre les multiples cultures et identités du Mali. A cet égard, l'idée de créer à terme des « centres d'interprétation » permettant aux visiteurs de mieux comprendre la diversité culturelle d'une région (p.ex. Mopti ou Tombouctou) a été évoquée comme une initiative pertinente dans une stratégie d'aménagement culturel du Mali à moyen et long terme.

### **La séance plénière de l'après-midi : échanges et débat autour des résultats des ateliers**

Les participants se sont de nouveau réunis en séance plénière, afin d'entendre le compte-rendu des résultats des ateliers effectué par les trois animateurs. Un débat a ensuite été lancé suite à ces exposés. Il a porté sur les questions suivantes :

- En matière de patrimoine (atelier 3) :**

En ce qui concerne les trois musées financés sur le 9<sup>ème</sup> FED, le dossier administratif est plus avancé que ce qu'il ressort de l'atelier « patrimoine ». Les assemblées régionales sont mobilisées, et se préparent à signer les décrets de création des musées. Celle de Sikasso a déjà pris de l'avance dans ce domaine. Les modalités de fonctionnement des musées sont également définies. Il est cependant vrai que plusieurs questions d'ordre technique et culturel doivent être affrontées obligatoirement avant que les musées ne soient opérationnels.

Il est essentiel que l'attention ne soit pas portée exclusivement au patrimoine culturel considéré au sens traditionnel du terme (le patrimoine « ancien »), mais également à la création artistique contemporaine. Celle-ci est trop peu soutenue actuellement au Mali.

La notion de patrimoine immatériel doit être considérée dans son acception la plus large, et inclure également la diversité linguistique, et les mesures à prendre afin de préserver et d'encourager l'usage des différentes langues présentes au Mali, y compris celles minoritaires, dans les productions culturelles.

- En matière de promotion de l'égalité des chances dans la coopération culturelle UE/Mali (atelier 2) :**

Le soutien aux « festivals » doit être sans doute revu, afin de favoriser les initiatives qui produisent le plus de retombées sur le terrain. Il ne faut pas cependant envisager de ne plus soutenir ce genre d'initiatives, car leur multiplication au Mali engendre de nombreux effets positifs, bien que parfois difficilement quantifiables : démocratisation et visibilité de la culture malienne dans ses différentes manifestations ; contribution à une culture de la paix, notamment dans des zones de tensions entre communautés ; entraînement des jeunes vers la culture, et identification de jeunes talents etc.

Il a été proposé sur cette question d'inscrire, parmi les recommandations du rapport d'évaluation, l'opportunité d'organiser un forum de réflexion et d'échange sur le phénomène des festivals au Mali.

- En matière de stratégie de coopération culturelle UE/Mali (atelier 1) :**

En réponse à ceux reprochant à l'Union européenne d'intervenir davantage dans certains domaines culturels que dans d'autres au Mali, il a été rappelé par plusieurs participants le principe de la coopération UE/Mali dans le domaine de la culture. L'Union européenne n'a pas une politique culturelle propre à proposer au Mali, elle ne fait que soutenir, dans un cadre de concertation entre tous les acteurs concernés, la politique culturelle proposée par le Ministère de la Culture malien. C'est donc à ce dernier de présenter une politique culturelle volontariste et à établir des priorités.

## Annexe 5A – Méthodologie de l'étude

Tableau de synthèse n° 1 : PAPCM, Fonds PSIC – Situation des projets introduits et financés (2000-2004)

DOSSIERS SOUMIS ET EVALUÉS		DOSSIERS FINANCIÉS : Répartition Régionale <sup>18</sup>										
Secteurs et Disciplines	Nombre	Total	BKO	KAYES 1	KKRO 2	SKSSO 3	SEGOU 4	MOPTI 5	TBCT 6	GAO 7	KIDAL 8	% par domaines
<b>ARTS PLASTIQUES</b>	<b>12</b>	<b>1</b>										<b>1,75</b>
- Arts appliqués	6	-										
- Peinture, sculpture...	6	1										
<b>ARTS SPECTACLE ET FESTIVALS</b>	<b>202</b>	<b>32</b>										<b>56,1</b>
- Festival	111	21	7	1	1	2	3	1	3	1	2	
- Musique	51	2	2									
- Théâtre/marionnettes	34	6	6									
- Danse	6	3	3									
<b>LITTÉRATURE, Ed., Prod.</b>	<b>12</b>		<b>1</b>	<b>1</b>								<b>1,75</b>
<b>CINÉMA ET AUDIOVISUEL</b>	<b>39</b>	<b>8</b>										<b>14</b>
- Projection – Diffusion	11	5	5									
- Production – Réalisation	28	3	3									
<b>PHOTOGRAPHIE</b>	<b>9</b>		<b>3</b>	<b>3</b>								<b>5,26</b>
<b>PATRIMOINE</b>	<b>31</b>		<b>7</b>	<b>4</b>			<b>3</b>					<b>12,2</b>
<b>COLLOQUES</b>	<b>7</b>		<b>1</b>	<b>1</b>								<b>1,75</b>
<b>ANIMATION/CÉRÉMONIES</b>	<b>15</b>		-									-
<b>INFRASTRUCTURE/EQUIPEMENT</b>	<b>18</b>		<b>1</b>	<b>1</b>								<b>1,75</b>
<b>FORMATION/SENSIBILISATION</b>	<b>14</b>		<b>3</b>	<b>2</b>						<b>1</b>		<b>5,26</b>
<b>DEVELOPPEMENT CULTUREL</b>	<b>13</b>		-									-

<sup>18</sup> La répartition régionale a une valeur indicative, quelques projets ayant été réalisés à l'échelle nationale, ou dans plusieurs régions.

Rapport de mission d'évaluation et de prospective de l'appui de la CE au secteur de la Culture au Mali

<b>AUTRES</b>	<b>4</b>	-										-
<b>TOTAL</b>	<b>376</b>	<b>57</b>	<b>39</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>Taux de concentration des Financements %</b>			<b>68,4</b>	<b>1,75</b>	<b>1,75</b>	<b>8,77</b>	<b>5,26</b>	<b>1,75</b>	<b>5,26</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	

## Annexe 5B – Méthodologie de l'étude

Tableau de synthèse n° 2 : PAVIA, Fonds PSIC – Situation provisoire des projets introduits et financés (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> appels à projets 2005-2006)

DOSSIERS SOUMIS ET EVALUÉS		DOSSIERS FINANÇÉS : Répartition Régionale										
Secteurs et Disciplines	Nombre	Total	BKO	KAYES 1	KKRO 2	SKSSO 3	SEGOU 4	MOPTI 5	TBCT 6	GAO 7	KIDAL 8	% par domaines
<b>ARTS PLASTIQUES</b>												
- Arts appliqués	4	2	1				1					10,5
- Peinture, sculpture...												
<b>ARTS SPECTACLE ET FESTIVALS</b>												
- Festival	16	8	2	1		1	1		1	1	1	42,1
- Musique	8	1	1									5,2
- Théâtre	1											
- Danse	4	2	2									10,5
<b>LITTÉRATURE, Ed., Prod.</b>	6	2	2									10,5
<b>CINÉMA ET AUDIOVISUEL</b>												
- Projection – Diffusion												
- Production – Réalisation	4	1	1									5,2
<b>PHOTOGRAPHIE</b>	1	1	1									5,2
<b>PATRIMOINE</b>	3	2					1	1				10,5
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
Taux de concentration des financements	-	-	52,6	5,2	-	5,2	15,6	5,2	5,2	5,2	5,2	

## Annexe 6 – Guides d'entretien

### GUIDE D'ENTRETIEN DE L'EVALUATION ET DES PERSPECTIVES DE L'APPUI DE LA COMMISSION EUROPENNE AU SECTEUR DE LA CULTURE AU MALI

*Auteur et date de l'entretien :*

## **INSTITUTIONNELS**

### 1. **INTERLOCUTEUR(S) ET PROJET(S) AIDES CE**

- **Nom interlocuteur(s) / interlocutrice(s) :**
- **Structure (organisme, association, société, etc.) :**
- **Coordonnées :**
  - ***Structure / tel. bureau :***
  - ***Cellulaire :***
  - ***mel :***
- **Domaine(s) culturel(s) :**
- **Activités (manifestation/évènement/structure/réseau) :**

### 2. **EVALUATION DE L'APPUI CE DANS LE DOMAINE CULTUREL AU MALI**

#### 2.1 Perception de l'impact des résultats obtenus dans la culture grâce à l'appui CE

#### 2.2 Degré de satisfaction vis-à-vis de cet appui CE (de 0 = nul à 5 = parfait)

#### 2.3 Faiblesse/constraintes de l'appui CE

#### 2.4 Importance de l'appui CE par rapport aux autres interventions/subventions

- **Autres aides/subventions obtenues (% budget du projet)**

- **Avantages/inconvénients perçus de ces autres aides par rapport à l'appui CE**

## **2.5 Prise en compte de la place de la femme dans cette action de l'UE**

### **3. COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS**

- **Faut-il poursuivre cette aide culturelle de la CE au Mali sous cette forme, et pourquoi ?**
- **Quelles (nouvelles) formes et interventions culturelle de la CE faut-il appuyer ?**
- **Dans quels domaines (filières) culturels La CE doit-elle intervenir en priorité ?**
- **Vos suggestions dans la mise en œuvre de ces projets aidés par l'UE**
  - **en matière d'organisation générale du programme et de sélection des projets**
  - **en matière de suivi et de gestion des projets**
  - **en matière de synergie/collaboration entre projets et avec les autres**

**financeurs**

- **Autres suggestions**

**REFERENCES ET AUTRES CONTACTS A EFFECTUER**

## **GUIDE D'ENTRETIEN DE L'EVALUATION ET DES PERSPECTIVES DE L'APPUI DE LA COMMISSION EUROPENNE AU SECTEUR DE LA CULTURE AU MALI**

**Auteur et date de l'entretien :**

### **ACTEURS CULTURELS**

#### **2. INTERLOCUTEUR(S)**

- **Nom interlocuteur(s) / interlocutrice(s) :**
- **Structure (organisme, association, société, etc.) :**
- **Coordonnées :**
  - **Structure / tel. bureau :**
  - **Cellulaire :**
  - **mel :**
- **Domaine(s) culturel(s) :**
- **Activités (manifestation/événement/structure/réseau) :**

#### **3. DESCRIPTION ET BILAN DE VOTRE ACTIVITE**

##### **2.1 Description de votre activité**

- **Activité de votre structure/association**
- **Chiffre d'affaire et ressources (financières et matérielles)**
- **Les aides obtenues (origine, montant et date)**
- **Importance des femmes dans votre activité et structure**

##### **2.2 Bilan de l'activité**

- **Acquis/points forts**
- **Contraintes/points faibles**

#### **4. ATTENTES ET PRIORITES D'EVOLUTION**

##### **3.1 Vos souhaits d'évolution**

- **Concernant la structuration de votre organisation**
- **Concernant le développement de vos activités**
  - i. **Formation/sensibilisation**
  - ii. **Production**
  - iii. **Commercialisation/diffusion**
  - iv. **Communication**

##### **3.2 Vos axes prioritaires**

#### **REFERENCES ET AUTRES CONTACTS A EFFECTUER**

#### **4. EVALUATION PAR LA MISSION DES POTENTIALITES DE L'OPERATEUR**

- **points forts**
  - **points faibles**
  - **évaluation globale**

## **GUIDE D'ENTRETIEN DE L'EVALUATION ET DES PERSPECTIVES DE L'APPUI DE LA COMMISSION EUROPENNE AU SECTEUR DE LA CULTURE AU MALI**

*Auteur et date de l'entretien :*

### **BENEFICIAIRES**

#### **3. INTERLOCUTEUR(S) ET PROJET(S) AIDES CE**

- **Nom interlocuteur(s) / interlocutrice(s) :**
- **Structure (organisme, association, société, etc.) :**
- **Coordonnées :**
  - **Structure / tel. bureau :**
  - **Cellulaire :**
  - **mel :**
- **Domaine(s) culturel(s) :**
- **Activités (manifestation/événement/structure/réseau) :**
- **Projet (financé CE) :**
- **Montant(s) financé(s) CE et année(s) :**

#### **2. EVALUATION PAR LES BENEFICIAIRES DE L'INTERVENTION CE**

##### **2.5 Perception de l'intervention UE**

- **En quoi les résultats obtenus grâce à l'appui UE/PSIC répondent à vos besoins (opérations / manifestations, financiers, structuration, relations/réseau, autres) ?**
- **Degré de satisfaction vis-à-vis de cet appui CE (de 0 = nul à 5 = parfait)**
- **Faiblesse et contraintes de l'appui CE**

- **Prise en compte de la dimension homme/femme dans cette intervention**

## **2.6 Importance de l'appui CE par rapport aux autres interventions/subventions**

- **Autres aides/subventions obtenues (% budget du projet)**
- **Avantages/inconvénients perçus de ces autres aides par rapport à l'appui CE**

## **3. COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS**

- **Faut-il poursuivre cette aide culturelle de la CE au Mali sous cette forme, et pourquoi ?**
- **Quelles (nouvelles) formes et interventions culturelle de la CE faut-il appuyer ?**
- **Dans quels domaines (filières) culturels La CE doit-elle intervenir en priorité ?**

- **Vos suggestions dans la mise en œuvre de ces projets aidés par l'UE**

- **en matière d'organisation générale du programme et de sélection des projets**
  - **en matière de suivi et de gestion des projets**
  - **en matière de synergie/collaboration entre projets et avec les autres financeurs**
- **Autres suggestions**

**4. REFERENCES ET AUTRES CONTACTS A EFFECTUER**

**5. EVALUATION PAR LA MISSION DE L'IMPACT INTERVENTION CE SUR LE PROJET**

- **Impact perçu :**
- **points forts**

- **points faibles**
- **évaluation globale :**
- **autres commentaires de la mission :**